



## Acerca de este libro

Esta es una copia digital de un libro que, durante generaciones, se ha conservado en las estanterías de una biblioteca, hasta que Google ha decidido escanearlo como parte de un proyecto que pretende que sea posible descubrir en línea libros de todo el mundo.

Ha sobrevivido tantos años como para que los derechos de autor hayan expirado y el libro pase a ser de dominio público. El que un libro sea de dominio público significa que nunca ha estado protegido por derechos de autor, o bien que el período legal de estos derechos ya ha expirado. Es posible que una misma obra sea de dominio público en unos países y, sin embargo, no lo sea en otros. Los libros de dominio público son nuestras puertas hacia el pasado, suponen un patrimonio histórico, cultural y de conocimientos que, a menudo, resulta difícil de descubrir.

Todas las anotaciones, marcas y otras señales en los márgenes que estén presentes en el volumen original aparecerán también en este archivo como testimonio del largo viaje que el libro ha recorrido desde el editor hasta la biblioteca y, finalmente, hasta usted.

## Normas de uso

Google se enorgullece de poder colaborar con distintas bibliotecas para digitalizar los materiales de dominio público a fin de hacerlos accesibles a todo el mundo. Los libros de dominio público son patrimonio de todos, nosotros somos sus humildes guardianes. No obstante, se trata de un trabajo caro. Por este motivo, y para poder ofrecer este recurso, hemos tomado medidas para evitar que se produzca un abuso por parte de terceros con fines comerciales, y hemos incluido restricciones técnicas sobre las solicitudes automatizadas.

Asimismo, le pedimos que:

- + *Haga un uso exclusivamente no comercial de estos archivos* Hemos diseñado la Búsqueda de libros de Google para el uso de particulares; como tal, le pedimos que utilice estos archivos con fines personales, y no comerciales.
- + *No envíe solicitudes automatizadas* Por favor, no envíe solicitudes automatizadas de ningún tipo al sistema de Google. Si está llevando a cabo una investigación sobre traducción automática, reconocimiento óptico de caracteres u otros campos para los que resulte útil disfrutar de acceso a una gran cantidad de texto, por favor, envíenos un mensaje. Fomentamos el uso de materiales de dominio público con estos propósitos y seguro que podremos ayudarle.
- + *Conserve la atribución* La filigrana de Google que verá en todos los archivos es fundamental para informar a los usuarios sobre este proyecto y ayudarles a encontrar materiales adicionales en la Búsqueda de libros de Google. Por favor, no la elimine.
- + *Manténgase siempre dentro de la legalidad* Sea cual sea el uso que haga de estos materiales, recuerde que es responsable de asegurarse de que todo lo que hace es legal. No dé por sentado que, por el hecho de que una obra se considere de dominio público para los usuarios de los Estados Unidos, lo será también para los usuarios de otros países. La legislación sobre derechos de autor varía de un país a otro, y no podemos facilitar información sobre si está permitido un uso específico de algún libro. Por favor, no suponga que la aparición de un libro en nuestro programa significa que se puede utilizar de igual manera en todo el mundo. La responsabilidad ante la infracción de los derechos de autor puede ser muy grave.

## Acerca de la Búsqueda de libros de Google

El objetivo de Google consiste en organizar información procedente de todo el mundo y hacerla accesible y útil de forma universal. El programa de Búsqueda de libros de Google ayuda a los lectores a descubrir los libros de todo el mundo a la vez que ayuda a autores y editores a llegar a nuevas audiencias. Podrá realizar búsquedas en el texto completo de este libro en la web, en la página <http://books.google.com>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



REESE LIBRARY  
OF THE  
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.

*Class*

REESE

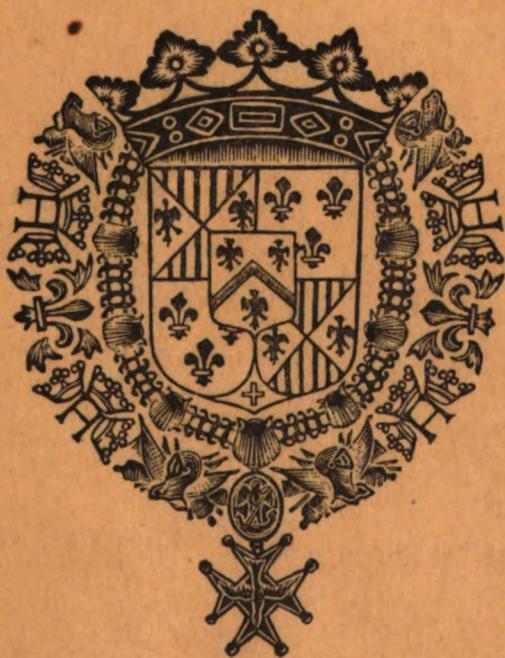




MADAME DES URSINS  
ET LA  
SUCCESSION D'ESPAGNE  
FRAGMENTS DE CORRESPONDANCE

---

TOME I



NANTES  
IMPRIMERIE ÉMILE GRIMAUD ET FILS  
4, Place du Commerce, 4

—  
1902

MADAME DES IRIS

SUCCESSION D'ESPAGNE

DOCUMENTS ET PAPERS

Vol. I

EDITION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL









## **MADAME DES URSINS ET LA SUCCESSION D'ESPAGNE**







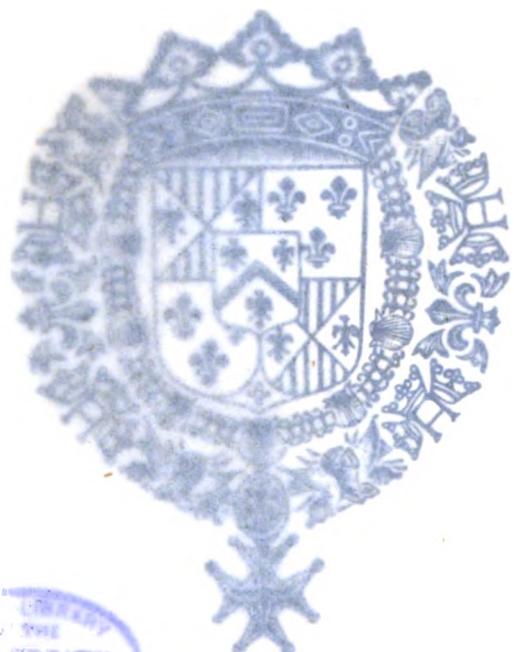
LA VILLE

LA

CON DESPAGN.

DE CORRESPONDANCE

1851



N. 112

PREMIER VOL. DE GRIMALDI ET CIE



# MADAME DES URSINS

ET LA

## SUCCESSION D'ESPAGNE

FRAGMENTS DE CORRESPONDANCE

— *Orsini* —

TOME I



NANTES

IMPRIMERIE ÉMILE GRIMAUD ET FILS

4, Place du Commerce, 4

—  
1902

**RESE**

T, v, 1-5, 1917

*Saint Simon, dans les Œuvres Inédites (Duchés Esteincts), trace le portrait de Madame des Ursins. La peinture est excellente, le tableau achevé.*

*L'écrit de Saint Simon, servira de préface aux lettres de Madame des Ursins.*

*La correspondance des premières années, s'arrête à l'entrée en fonction à la Cour d'Espagne.*

*Que d'adresse déployée pour parvenir, s'insinuer dans l'esprit du Roi, arriver au pouvoir.*

*Hommages, louanges, explosion d'enthousiasme glorifiant les actes du Maître ; avec quel art infini, tout cela est dit.*

*L'habileté de Madame des Ursins pour servir son ambition, ne peut être dépassée.*

*Les lettres de Louis XIV et des Princes de la Maison de France, adressées à Philippe V, ont paru dans les œuvres de La Vallée. Ces correspondances se trouvent maintenant dans mes archives ; j'ai cru utile de les publier à nouveau, elles expliquent et complètent certains passages des lettres de Madame des Ursins.*



## INTRODUCTION



NOIRMOUSTIER

Claude de la Trémoille, baron de Noirmoustier, estoit le cinquiesme fils de François de la Trémoille, vicomte de Thouars, prisonnier à la bataille de Pavie et mort à Thouars 7 janvier 1541 ou 1542 à trente six ans et déjà personnage, et de Anne fille de Guy XV comte de Laval et de Charlotte d'Arragon, de laquelle la postérité de sa fille de la Trémoille a fondé ses prétensions sur le royaume de Naples et pris le vain tiltre de prince de Tarente. Il estoit frère du premier duc de Thouars, de Georges tige de la branche de Royan et d'Olonne, de deux frères morts sans postérité, de la marquise de Mirepoix-Lévy et de la comtesse de Sancerre-Bueil, et d'une bastarde mariée à un Rouhaud.

Il espousa, février 1557, Antoinette de la Tour-Landry fille du comte de Chasteauroux et d'une Chabot. Elle estoit déjà vefve de René le Porc de la Porte, baron de Vesins, et se remaria en troisiesmes nopus à Claude Gouffier, duc de Roannois, grand escuyer de France dont elle fut la cinquiesme femme. Elle n'eut de son second mary qu'un fils unique.

François de la Trémoille, premier marquis de Noirmoustier, érigé par Henry III, 1584. Il servit dignement ce Roy et Henry IV contre la Ligue, et mourut en février 1608. Il avait espousé, en 1584, Charlotte, fille unique de Jacques de Beaune baron de Semblançay, vefve du sieur de Sauves secrétaire d'Estat. Elle est célèbre sous ces deux noms et il en est parlé tiltre de Roannois, page 223, où sa famille est expliquée à propos de la

duchesse de Roanois et du célèbre archevesque de Bourges puis de Sens, grand aumosnier, frère et sœur de son père. Ils ne laissèrent encore qu'un fils unique.

Louis de la Trémoille, marquis de Noirmoustier, qui fut comme son père, capitaine de cinquante hommes d'armes et des ordonnances. Il eut l'ordre de Saint-Michel, la lieutenance au gouvernement de Poictou et un ordre pour comander dans Poitiers en absence des ducs de Sully et de Roanois. Mais il mourut à vingt-sept ans en 1613. Il avoit espousé, en 1610, la fille de Vincent Bouhier, sieur de Beaumarchais trésorier de l'Espagne et intendant de l'ordre du Saint-Esprit, dont il ne laissa qu'un fils unique encore. La vefve se remaria au mareschal de Vitry.

Louis II de la Trémoille, marquis puis duc non vérifié de Noirmoustier. Il servit en presque toutes les guerres de son temps et commanda mesme en chef un corps séparé en Allemagne, fut mareschal de camp, lieutenant général au gouvernement d'Anjou et gouverneur du Mont Olympe, homme de beaucoup d'esprit et d'intrigue qui se mesla dans toutes celles de la minorité de Louis XIV, grand tenant des Frondeurs et un des principaux de la cabale des Importants. Les mémoires du cardinal de Retz, de Joly, de Madame de Motteville et tous ceux de ce temps là en parlent souvent, et il en tira des lettres de Duc en 1650 qui ne furent jamais vérifiées. Content alors et voyant bien que le cardinal Mazzarin seroit toujours le maistre, il vescut en repos retiré au Mont Olympe où il receut la Cour, 1657, revenant du siège de Montmidy. Ses amis de cabale se plaignoient de luy. Il mourut à Chasteauvillain, 12 octobre 1666, à cinquante quatre ans, huit mois après sa mère, chés M. de Vitry duc à brevet son frère utérin. Il avoit espousé, en 1640, la fille unique de Jean Aubry maistre des requestes, morte à soixante un ans en 1679. Outre un second fils tué sans alliance au combat de Senef, 11 aoust 1674, et une fille morte enfant, ils laissèrent le duc de Noirmoustier cause de ce tiltre, le cardinal de la Trémoille, la princesse des Ursins, la marquise de Royan et la duchesse Lanti. On obmet deux fils tués jeunes, sans alliance.

L'ordre voudroit qu'on parlast d'eux tous dans celuy qu'ils viennent d'estre nommés. Mais la célèbre princesse des Ursins ayant fait la fortune de ses frères, il seroit difficile de ne pas renverser l'ordre accoustumé pour suivre le plus historique.

Yolande Julie espousa, dernier décembre 1675, à Montmirel, François de la Trémouille, marquis de Royan, sénéchal de Poictou et gouverneur de Poictiers; qui mena une vie de plaisirs assés obscure, aussy bien que le comte d'Olonne, son frère, mary de la célèbre Madame d'Olonne, sœur de la mareschale de la Ferté, qui ne le fut pas moins tristement qu'elle. Ces deux frères finirent cette branche : l'ainné sans postérité, à soixante ans, en 1686, M. de Royan, à cinquante deux, en 1690, et Madame de Royan, trois ans après. Ils ne laissèrent qu'une fille unique dont sa fameuse tante prit soin et la maria avant son grand essor au duc de Chastillon, second fils du mareschal du duc de Luxembourg. C'est la mère du duc de Chastillon d'aujourd'huy, et elle mourut jeune.

Louise Angélique espousa en novembre 1682 Antoine Lanti, dit la Rovère, duc romain. Ce fut sa sœur la première dame de Rome qui fit ce mariage pour la protection de la France, et qui luy valut en 1696 l'ordre du Saint-Esprit. Il mourut à Rome, d'où il n'estoit jamais sorti, 5 mai 1716 ; sa femme estoit morte à Paris, 1698, où elle estoit venue pour un cancer, et laissa deux fils et une fille. Sa sœur devenue toute puissante en Espagne y fit venir l'ainné et le mit dans les gardes du corps. Le comte de Priego luy faisoit fort la cour. C'était un assés vieil homme, veuf, qui n'avoit qu'une fille unique et qui passoit pour fort riche, très singulier, retiré et esloigné de se remarier. Elle luy procura la Grandesse en mariant sa fille qui en devoit hériter à Lanti, son neveu, et la fit dame du Palais. Elle est morte depuis et n'a laissé qu'une fille. L'autre frère est ce jeune prélat romain qui vint apporter les langes bénits à Monseigneur le Dauphin et qui plut tant à nos dames et qui eut aussy tant de peine à s'en retourner. La fille fut mariée par le crédit de sa tante au duc d'Havrec qui en eut le régiment des gardes Wallones et la Grandesse, et elle une place de dame

du Palais, et qui furent chassés l'un et l'autre avec leur tante. Lanti fut plus heureux et est demeuré.

Anne-Marie de la Trémouille-Noirmoustier qui a fait une si incroyable figure sous le nom de princesse des Ursins. Les histoires de son temps ne laissent pas ignorer une vie si singulièrement illustre et si liée avec les événements les plus grands et les plus intéressants de la première et principale partie du règne de Philippe V en Espagne. Ces courtes nottes ne se proposent pas un champ si vaste, mais uniquement de faire connoistre les personnes et de curieuses miettes eschappées et qu'on ne peut guères espérer d'ailleurs, et qui touttesfois méritent d'estre conservées.

Elle espousa, 1659, Adrien Blaise de Talleyrand qui le premier s'appela prince de Chalais, mais sans rang ny distinction quelconque, et qui se trouva engagé dans ce fameux duel en 1666 avec MM. de la Frette et plusieurs autres qui y furent tués ou en furent perdus sans ressource. Chalais gaigna d'abord ses terres en Périgord, où ne se trouvant pas en seureté il s'en alla en Espagne et sa femme l'y suivit généreusement. Ce fut le beau commencement du roman de sa vie. En Espagne ils ne se trouvèrent pas bien. Ils passèrent en Italie, et en attendant qu'ils sceussent où s'attacher, la curiosité les conduisit à Rome. Ils y furent quelque temps à chercher. Le service de Venise parut quelque chose de mieux que rien. Chalais s'y voulut engager et mourut en chemin, au village de Maestro, près Venise, en 1670. Ce fut une estrange nouvelle pour sa femme qui estoit demeurée à Rome et qui y avoit fait beaucoup d'amis. Les cardinaux d'Estrées et Portocarrero estoient les principaux qui prirent grand soin d'elle. Accoustumée à ses amis et à la vie de Rome et déshabituée de la France où elle n'espéroit pas trouver grandes ressources, elle différa toujours son retour, passant cependant une vie agréable. Le duc de Bracciano, ainé de la Maison des Ursins et comme tel Grand d'Espagne et prince du *Soglio* à Rome, s'estoit attaché à la France. Il estoit le premier laïc de Rome, concurremment par aage avec le connestable Colonne qui, comme ainé de cette Maison, estoit aussy Grand d'Espagne et le seul

prince du *Soglio* à Rome avec le duc de Bracciano, égaux en tout et les premiers partout. Les Colonne estoient attachés à l'Espagne malgré le mariage de la nièce du cardinal Mazzarin qui avoit fait bien des échappées. On estoit donc bien aise de retenir le duc de Bracciano dans le *genio francese*, et le cardinal d'Estrées qui en prit le prétexte, de s'appuyer de la Cour pour faire ce grand établissement à Madame de Chalais, et il parvint à faire ce mariage en 1675, et la mesme année le duc de Bracciano receut l'ordre du Saint-Esprit. La nouvelle espouse estoit belle et jeune et elle ne l'ignoroit pas. C'estoit en toutes ses manières les grâces mesmes. Une noblesse, une politesse, une mesure dans cette politesse et un discernement qui charmoit encore davantage. Une singularité de langage, mais naturelle et coulant de source, une éloquence involontaire qui touchoit, et surtout une insinuation dont on ne se pouvoit défendre. Infiniment d'esprit et d'esprit assés supérieur pour en donner aux autres et ne jamais faire monstre du sien, et un talent rare de se proportionner aux autres. Tout estoit fleurs et parfums chés elle, tout attiroit naturellement à elle avec plus de grâces encore dans l'esprit que dans le corps, et la personne du monde la plus appliquée à ses veues, qui connoissoit son monde avec le plus de discernement pour en tirer party, et qui scavoit choisir les siens avec le plus de justesse. Tant de charmes enchanteurs furent en elle d'un grand et continual usage, mais ils n'estoient pas sans revers. La galanterie ne la trouva pas toujours inflexible : elle fut accusée de n'estre pas toujours vraye ny sans beaucoup d'artifices quand elle croyoit en avoir besoin, et quand elle fut sur un plus grand théâtre, elle monstra une ambition sans aucunes bornes pour laquelle il n'y eut rien de sacré. Telle elle vescut telle elle mourut, accompagnée et toujours soustenuée du plus grand courage dans tous les estats et les espreuves de sa vie, et par là mesme pleine de ressources. Cruelle ennemie, très bonne, durable et utile amie mesme par la seule amitié, meilleure parente ; et se picqua toujours d'un grand attachement pour son premier mary et pour toute sa famille. Aussy dans sa splendeur fit elle venir en Espagne les fils du frère de ce premier

mary, qu'elle poussa et qu'elle fit Grand d'Espagne, qui fut son plus grand et plus intime instrument et confident, et qui aussy s'est bien exposé pour elle, quoique resté en Espagne après elle, d'où il est enfin revenu jouir en France de sa fortune espagnole. C'est le prince de Chalaïs dont la femme, sœur du duc de Mortemart, est dame du palais de la Reine. La duchesse de Bracciano passa plusieurs années à Rome y tenant une espèce de petitte Cour. Le domestique n'alla pas toujours bien et lui donna le désir de revoir sa patrie. Elle y fit un voyage assés court, mais suffisant pour luy faire reconnoistre le terrain et la comparaison pour elle de la France avec l'Italie. Elle y retourna désirée de son mary et encore plus de tout Rome. Elle y passa encore quelques années. Les mesmes raisons l'engagèrent à revenir en France. Elle les couvrit des mésintelligences entre les deux Cours et fut d'autant mieux receue dans la nostre que son mary donna le premier exemple de renvoyer le collier de l'ordre du Saint-Esprit sans qu'il luy fust redemandé, sans avoir receu aucun sujet de plainte, et de recevoir en sa place celuy de la Toison d'Or. Madame de Bracciano, assise comme les duchesses, ne monstra point d'autre prétention et vivoit bien plus à Paris qu'à la Cour où Madame de Maintenon craignoit les grâces de son esprit et de son corps. C'est encore un problème que de sçavoir si elle brigua ou si elle refusa l'estrange place pour elle de dame d'honneur de Madame la duchesse de Chartres, depuis d'Orléans, quand le Roy la maria en février 1692 ; elle s'en deffendit fort après. Mais ce qui est assuré, c'est que soit qu'elle l'eust briguée et que Madame de Maintenon l'eust trouvé mauvais, soit qu'elle l'eust refusée et que le Roy en fust picqué et Madame de Maintenon bien aise de cultiver son mécontentement pour l'esloigner, c'est qu'elle ne fust plus à la Cour sur le mesme pied que devant, et qu'elle le sentit avec tant d'amertume qu'elle s'en retira peu à peu jusqu'à n'y aller presque plus. Elle prit chés elle sa niepce de Royan et une parente plus esloignée qui s'appeloit Mademoiselle de Cosnac, petite niepce de l'archevesque d'Aix, qui avoit fait autrefois tant de bruit dans le monde entre feu Madame et Monsieur dont il estoit premier aumosnier

dans ce temps là, et qui n'avoit pas moins d'esprit et d'intrigue que Madame de Bracciano. Elleacheva d'élever ces deux héritières chés elle et les maria, l'une au duc de Chastillon comme il a esté dit, l'autre au dernier comte d'Egmont, de cette grande Maison, qui mourut bientost après sans postérité et dont les biens et la grandesse passèrent au comte d'Egmont d'aujourd'huy, qui est Pignatelli, fils de sa sœur et du duc de Bisaccio, lequel s'est establi en France et y a espousé une Duras. Ce mariage par la suite ne fut pas inutile à la duchesse de Bracciano, par les ressources et la hardiesse de l'archevesque d'Aix. Tandis qu'elle couloit le temps à Paris, mal à son aise à la Cour, ses revenus la mettoient à l'estroit et son mary vieillissoit. Touttes ces choses ensemble dont la principale estoit son peu d'espérance de se bien racomoder à la Cour, luy firent reprendre le chemin d'Italie. Elle ne fut pas trop bien receue de son mary, en Italien qui avoit rompu avec nostre Cour. Son frère l'abbé, qu'elle avoit attiré à Rome avec une de ses sœurs qu'elle y avoit estable et qui estoit morte depuis, se brouilla aussy avec elle. Elle l'avoit fait faire auditeur de Rotte par le crédit du cardinal d'Estrées, et elle ne trouva pas en luy l'abandon qu'elle exigeoit volontiers. Sa conduitte estoit peu régulière; elle l'en reprit, elle se persuada de le pouvoir traitter en petit garçon; il le souffrit longtemps; à la fin il se révolta, et comme il n'avoit pas moins d'esprit qu'elle, mais d'un esprit entièrement tourné à la plaisanterie, il luy donna des *pacquets* qui coururent Rome et qui l'outrèrent de façon qu'elle le voulut perdre, et que ne pouvant y réussir, elle lui destacha l'inquisition sur ses mœurs qui, pour en dire le vray, n'estoient que trop publiques. La frayeure le saisit; il voulut appaiser sa sœur inutilement. Elle poussa sa pointe tant et si bien qu'il se retira à Naples où il demeura longtemps. On peut juger quel éclat ce scandale fit dans Rome. La mort de M. de Bracciano donna d'autres soins à sa vefve qui n'en avoit pas eu d'enfants, et il estoit mort accablé de debtes, et le besoin qu'elle eut de toutes ses pièces la racomoda avec son frère dont l'affaire se calma et qui revint à Rome à ses fonctions de la Rotte. Madame de Bracciano eut un autre

grand démeslé à l'occasion de sa viduité avec un homme qu'elle avoit compté jusque là au nombre de ses meilleurs amis. Ce fut le cardinal de Bouillon qui se trouvoit alors à Rome et qui s'offensa de ce qu'elle avoit tendu ses appartements de violet. Elle y voulut intéresser le Sacré Collège comme à un droit qui appartenloit aux cardinaux exclusivement, et la duchesse de Bracciano soustenoit que cette distinction estoit commune aux princes du *Soglio* et à eux, et qu'ils l'avoient eue et pratiquée de tout temps. Princes du *Soglio*, il n'y en a que deux. Ce nom leur vient de leur prérogative exclusive à tout autre d'assister debout sur le trosne du Pape à ses deux costés et le joignant toutes les fois que le Pape y fait fonction ; ce privilége qui en entraisne quantité d'autres leur donne sur tous les seigneurs romains presque la mesme prééminence qu'aux cardinaux et un rang unique qui les approche tout à fait du leur. Aussy le droit de la duchesse de Bracciano fut il jugé bon par les cardinaux eux-mesmes, et Bouillon en eut ledémenty en plein, et ne se le sont jamais pardonnés l'un à l'autre.

Le délabrement des biens et sans postérité ny parenté proche, dans lequel le duc de Bracciano estoit mort, en ouvrit la vente à ses créanciers et les moyens à la duchesse de retirer beaucoup plus que son espingle du jeu. Don Livio Odescalchi, neveu d'Innocent XI, homme des plus singuliers et des plus avares, et qui avoit beaucoup amassé sous le long pontificat de son oncle sans oser paroistre si riche, vouloit placer son argent et en offrit une prodigieuse somme pour le duché de Bracciano, mais il se roidit à cette estrange condition que la vefve en quitteroit le nom, parce qu'il le vouloit prendre. Il fallut y passer. Le marché fut conclu, et c'est ce qui fit prendre à la duchesse de Bracciano celuy de princesse des Ursins sous lequel on en parlera désormais et qu'elle a depuis rendu fameux.

Ses divers passages à Turin l'avoient fait connoistre et gouster aux deux duchesses de Savoye. Elle y avoit mesme fait d'autres voyages qu'en passant. Elle ne négligeoit rien et cultivoit les choses les moins apparentes de luy estre utiles. M. de Savoye l'avoit goustée aussy et trouvoit bon le

commerce reiglé que les deux duchesses entretenoient par lettres avec elle.

Le mariage du Roi d'Espagne se traitta assés peu de temps après la mort du duc de Bracciano. Le Roy et M. de Savoye se mirent sur les compliments à qui choisiroit la *Camareyra mayor*. Il en falloit une qui eust le talent de former la jeune Princesse, qui n'avoit que treize ans, sans la rebutter par ses manières et le Roy d'Espagne encore moins, qui sceust les amuser et les lier ensemble, surtout qui eust l'inclination françoise et dont nostre Cour pust au moins compter sur ses avis, et que pour l'intérieur domestique elle suivroit ses ordres. Il falloit aussy qu'elle pust estre agréable à la Cour de Turin pour gaigner la Princesse, et avant tout qu'elle ne fust pas désagréable aux Espagnols. Aucune Espagnole ne pouvoit remplir ces veues surtout les principales ; une Françoise auroit révolté les Espagnols ; la Cour de Turin proposa la princesse des Ursins, libre de mary et d'affaires et qui seule embrassoit tout ce qui se pouvoit desirer à cet égard. Madame de Maintenon le trouvoit plus que personne, parce que cela la délivroit d'elle à jamais dans nostre Cour. La chose fut donc bientost reiglée et Madame des Ursins, qui n'estoit plus en estat de soustenir à Rome l'éclat dans lequel elle y avoit toujours vescu, avide de gouverner et telle qu'elle a esté représentée, vit les cieux ouverts, et ne se fit pas prier ny attendre. Elle joignit la Princesse et la conduisit en Catalogne où, le 2 novembre 1701, le Roy d'Espagne et elle receurent la bénédiction nuptiale à Figuières et passèrent l'hyver à Barcelone. Le huit avril suivant le Roy d'Espagne passa à Naples et fit la campagne de Lombardie, et la Reine d'Espagne s'en alla à Madrid avec le vain tiltre de Régente dont le cardinal de Porto Carrero archevesque de Tolède, qui avec Rivas secrétaire de *le Despacho Universal*, peut estre plus connu sous son premier nom d'Ubilla, en eut tous les honneurs et toute l'autorité à la teste d'une Junte qui ne partageoit que le travail avec lui. Madame des Ursins eut le bonheur de trouver en sa Princesse tout ce qu'il falloit pour bien faire profiter ses talents et s'y appliqua toute entière avec un

succès qui surpassa ses espérances. Elle s'establit un commerce reiglé avec Madame de Maintenon qui ne pouvoit oublier qu'elle avoit esté mie, qui se l'estoit faitte de Madame la duchesse de Bourgogne et qui s'imagina l'estre de la Reine sa sœur par Madame des Ursins qui n'oublia rien pour le luy bien faire accroire. Elle eut jusqu'en janvier 1703, que le Roy d'Espagne arriva d'Italie, le temps d'arranger ses projets et de reconnoistre son monde; on en vit bientost les effets. Son ancienne amitié avec le cardinal Porto Carrero avoit paru une convenance de plus pour le choix que l'on fit d'elle, et la mesme raison et mesme redoublée par une liaison intime avec le cardinal d'Estrées le fit regarder comme l'homme le plus propre à estre le modérateur de cette jeune Cour et le compagnon du cardinal Porto Carrero pour le poids des affaires. On craignit cependant que malgré le grand aage la présence de Madame des Ursins ne fist souvenir ces deux princes de l'Eglise qu'ils avoient esté rivaux; mais on espéra tout du long temps écoulé depuis et de leurs occupations plus sérieuses, et que si elles pouvoient mettre quelque froideur entre eux deux, Madame des Ursins leur ancienne amie commune, qui avoit de si essentielles obligations à l'un et qui connoissoit que le Roy d'Espagne devoit sa couronne à l'autre par le testament dont il estoit l'auteur, estoit l'instrument le plus propre à l'empescher et à les tenir bien unis. On se trompa en tout. Ce n'estoit pas son compte; elle vouloit gouverner et ne dependre de personne. Le cardinal d'Estrées qui de Rome estoit allé négotier à Venise eut ordre de passer la mer avec le Roy d'Espagne, de l'accompagner et de demeurer à Madrid et de s'y faire soulager par l'abbé d'Estrées, son neveu, tous deux ambassadeurs. Le premier soin de la princesse des Ursins fut d'unir estroitement le Roy à la Reine, et comme elle l'avoit entièrement gaignée, de se mettre en tiers pour les gouverner tous deux. Tout cela ne luy fut pas difficile, de l'humeur dont estoit Philippe V. Elle devint l'âme de tous les deux et entra dans toutes les affaires. Elle avoit si bien persuadé Madame de Maintenon par ses souplesses qu'elle n'estoit que son instrument auprès de la Reine, et cette Reine se conduisoit en tout si au gré de nostre Cour

et si fort au dessus de son aage, que Madame de Maintenon fut ravie de la voir entrer dans les affaires et la princesse des Ursins l'y conduire, comptant par elle gouverner en Espagne avec le mesme pouvoir et par les mesmes artifices qu'elle gouvernoit en France, où elle ne sembloit presque jamais au Roy se mesler de rien, mais lui faisoit placer et oster qui bon luy sembloit, faisant faire par les Ministres ce qu'elle vouloit et proposer devant elle, et appuyant comme avec indifférence ce qu'elle vouloit ou ce que le Roy lui proposoit souvent luy mesme, et perdant les Ministres qui sortoient de cette dépendance, comme elle fit Louvois et Chamillart. Elle crut donc que la princesse des Ursins ne se conduiroit que par elle, et que seure de cela elle ne pouvoit acquérir trop d'autorité. Ce grand pas fait, la princesse des Ursins se hasta d'en profiter et de travailler à se délivrer de tous ceux qui la pourroient balancer, et surtout de tenir le Roy et la Reine de si court sans qu'ils s'en apperceussent, que rien ne se pust faire sans elle et que par elle. Elle les environna donc dans leur intérieur de personnes le plus à elle qu'elle put, mit dans la teste de la Reine de gouverner, et pour cela de retenir le Roy avec elle le plus continuellement et le plus en particulier qu'elle pourroit, et dans l'esprit du Roy une défiance générale ; et par mil façons elle et la Reine le réduisirent à ne plus bouger d'avec elles sinon pour la chasse, où elle avoit soin qu'il ne fust accompagné que de peu de suittes et de gens dont elle en avoit toujours de seurs. Par ce moyen la pluspart des affaires se traittoient devant la Reine et elle, et le peu où elle n'estoit pas luy estoient aussytost rendues par le Roy. L'amitié ancienne des deux cardinaux pour elle souffrit ces commencemens, mais leurs progrès rapides leur ouvrirent bientost les yeux. Ils s'apperceu- rent qu'ils ne pouvoient rien sans l'attache de la Princesse qui faisoit échouer tout ce qui ne luy avoit pas esté ou proposé ou agréable. Ils eurent d'abord des explications, puis vinrent aux plaintes ; après, cela se tourna en brouilleries, enfin en lutte. Le cardinal Porto Carrero receut mil dégousts, le cardinal d'Estrées eut les siens. On leur donnoit toujours raison en France, mais on ne les soutenoit en rien dans le destail, et l'avantage qui

en demeuroit à Madame des Ursins une avec la Reine qui possédoient le Roy entièrement, luy mit bientost toute l'Espagne à ses pieds comme la modératrice véritable des graces, de la faveur et des affaires. La Reine par son esprit, sa douceur et ses manières enchantoit tout le monde ; elle avoit sceu s'adapter tous les charmes de sa gouvernante, elle vouloit régner et sentoit bien qu'elle ne le pouvoit que par elle et avec elle. La Princesse qui l'y formoit sans cesse n'avoit pour elle que des douceurs, des louanges et des tendresses ; elle sentoit bien qu'elle ne pouvoit estre rien que par la Reine : elle déployoit toutes ses graces avec tout le monde, tandis qu'elle acenoit ses ongles et quelquefois de rudes coups de patte ou pour punir, ou pour corriger, ou pour écarter ce qui luy estoit utile et tenir toute la Cour, le Ministère, le militaire distingué dans la crainte de luy déplaire et dans l'espérance de la fortune en se donnant à elle. Les choses ne tardèrent pas d'arriver au point que le cardinal d'Estrées, perdant toute patience, demanda son congé et revint à la fin de l'année, laissant en sa place l'abbé son neveu dont la Princesse ne fit que se jouer. Tost après elle tourna les journées en sorte que le Roy ne décidoit plus quoy que ce fust que dans un conseil de cabinet en présence de la Reine et presque toujours d'elle, et ce conseil n'estoit jamais qu'entre dix et onze heures du soir et fort souvent plus tard. Ce manège fit sentir au cardinal Porto Carrero qu'on luy donnoit honnêtement son congé et il le prit. Ubilla, marquis de Rivas, qui avoit escrit le testament de Charles II, fut chassé sans récompense, et pour Arias, gouverneur du Conseil de Castille, la meilleure teste d'Espagne, qui avoit eu le secret du testament, on s'en défît sur ce qu'estant chevalier de Malthe il estoit capable de bénéfices. On lui donna donc l'archevesché de Séville, où on le confina, et la nomination au Cardinalat qui depuis sa promotion ne le rapprocha point. Après des expéditions si fortes, la Princesse demeura maistresse du champ de bataille et mena l'abbé d'Estrées grand train ainsy que toute l'Espagne. Mais elle en fit aussy par trop. La guerre ouverte entr'elle et l'ambassadeur de France après tant de victoires lui fit croire tout permis.

Elle interceptoit ses lettres à la poste de Madrid, et par là pleinement avertie elle dirigeoit mieux sa conduitte. Elle avoit en qualité d'escuyer depuis bien des années le fils d'un procureur qui s'appeloit d'Aubigny, un grand homme fait à peindre, qu'on avoit prétendu dès les voyages qu'elle avoit faits en France, qui luy servoit à plus d'un usage. Quoyqu'il eust de l'esprit, de la politesse et du sens, il sentoit trop son pouvoir sur sa maistresse, et pour en donner un léger crayon, un jour qu'elle entra dans le fond de son appartement avec Louville et deux espagnols considerables à qui elle vouloit communiquer quelque chose en secret, d'Aubigny, qui escrivoit sur une table, le dos tourné, et qui l'entendit, la crut seule, et le voilà à s'écrier par les f... et par les b..., de quoy diable elle s'avisoit de venir l'importuner et l'interrompre et ne le pas laisser un moment en repos travailler ; et quittant brusquement sa table avisa ceux qui suivoient la Princesse sur ses pas. Il n'en fut pas trop embarrassé. Louville et les deux autres se regardèrent et sourirent ; la Princesse rougit mais ne se déconcerta point. « Vous voyés, leur dit-elle, qu'il n'aime pas à estre interrompu. » Il se retira et eux parlèrent d'affaires comme s'il ne se fust rien passé. Or Madame des Ursins, visitant toujours les lettres de l'abbé d'Estrées, en trouva une au Roy par laquelle entr'autres choses il parloit fortement sur ce d'Aubigny, sur sa conduitte, sur son ascendant mesme en affaires sur sa maistresse, sur l'excès de leur privauté, qu'il estoit le seul homme qui couchast au Palais, et qu'on disoit mesme que luy et Madame des Ursins estoient mariés. Ce mot l'outra d'une telle colère qu'elle mit à la marge et de sa main ces trois mots seulement : « *Pour mariés non* » ; ferme la lettre et la renvoie. L'orgueil d'une telle négative et le mespris de l'aveu tacite de tout le reste divertit beaucoup ; mais cette preuve de l'ouverture des lettres de l'ambassadeur du Roy le picqua au vif et tant, que Madame de Maintenon n'osa pas y contredire. Les Jésuittes n'estoient guères moins faschés de ce qu'elle avoit chassé leur fameux Père d'Aubanton, confesseur du Roy d'Espagne, qui à son gré prenoit trop de crédit, et ne regardoient pas comme un dédomagement qu'on l'eust remplacé d'un

autre. Ils dédomagèrent l'expulsé en le faisant Assistant de leur General, où il les servit bien plus solidement en composant, comme il fit, la trop célèbre Constitution *Unigenitus* dont le cardinal Fraboni et luy eurent seuls le secret. Le Roy poussé par tant d'endroits résolut d'oster Madame des Ursins d'Espagne, mais il jugea qu'elle y tenoit trop bien pour s'y commettre tout d'un coup et temporisa. Elle n'en devint que plus hardie et decida de tout à visage découvert. Mais le Roy d'Espagne, sur les avis du Roy son grand père, estant allé à la fin du printemps 1704 commander en personne son armée sur les frontières du Portugal, le Roy jugea que cette conjoncture estoit favorable à l'exécution de son dessein, le Roy, son petit fils, estant esloigné de la Reine sa femme, et luy écrivit si fortement qu'il lui fit envoyer un ordre de la main du Roy d'Espagne de se retirer en France aussytost qu'elle l'auroit receu. Ce fut un coup de foudre pour elle et pour la Reine. Le peu de jours qu'elles demeurèrent ensemble se passa moins en regrets qu'en conseils ensemble teste à teste. Madame des Ursins, bien asseurée d'elle, se soutint par son courage et mit en sa place la duchesse de Monteillano qui ne luy pouvoit porter aucun ombrage en son absence ny luy disputer la charge à son retour qu'elle médita dès l'instant de sa disgrâce. Elle donna tout l'ordre qu'elle put à tout dans cette veüe et se rendit à Bayonne d'où elle devoit aller à Pau ; mais elle obtint la permission d'aller à Tolose, en attendant que, sans s'approcher plus près, elle s'en retourast en Italie. Ce n'estoit pas son dessein. Elle s'humilia, elle déploya tout son art à remuer des machines, et toutes ses graces et son esprit dans ses lettres. Elle avoit deux grandes ressources : Madame de Maintenon, qui croyoit perdre les resnes de l'Espagne en l'y perdant, et la Reine d'Espagne qui profita bien des instructions qu'elle luy avoit laissées. Le droit du jeu estoit que le Roy gouvernast son petit-fils par luy-mesme et son Conseil par le sien, mais cette façon immédiate n'auroit laissé que des ricochets et de l'adresse en partage à Madame de Maintenon pour l'Espagne ; c'est ce qui fit que se croyant le médiat par Madame des Ursins, elle persuada au Roy de gouverner son petit-fils par sa

femme qui mesla la hauteur, la fureur avec la douceur dans cette occasion avec une mesure sans pareille et sceut par le mesme art faire prendre au Roy son mary les mesmes impressions dès qu'il fut de retour. L'abbé d'Estrées ne put tenir à l'orage ; il pressa luy mesme un rappel dont on voulut tascher d'appaiser la Reine. Louville, gentilhomme de la manche du Roy d'Espagne en France et qui l'avoit suivi, fut longtemps le confident unique de son maistre et l'arbitre des graces, de la faveur et mesme des affaires. Il tenoit intimement au duc de Beauvilliers et à Torcy, avoit beaucoup d'honneur, de sens, de veues et un esprit propre à tout, et ce qui est fort rare, également solide et divertissant par des saillies inconnues à tout autre et en luy toujours nouvelles. C'estoit un trop dangereux homme dans les deux Cours pour les desseins de Madame des Ursins, et elle s'en estoit défaitte honnêtement, peu après le départ du cardinal d'Estrées, à qui le Roy et nostre Ministère avoient estroittement recommandé d'estre attaché aux deux cardinaux, dont, après, la Princesse eut l'art de luy faire un crime. Ainsi, l'abbé d'Estrées parti, il n'y avoit plus là de François de capacité et de confiance : c'est ce que vouloit Madame des Ursins qui de Tolose, gouvernoit l'Espagne comme le cardinal Mazarin avoit gouverné la France, de ses deux esloignements Elle laissa longtemps croire qu'elle n'appeloit pas de son retour en Italie ; puis elle sonda la permission de se venir justifier à la Cour auparavent, en protestant bien que c'estoit pour sa satisfaction et son honneur uniquement qu'elle demandoit cette grace, sans aucune pensée de retour en Espagne. Cela fut rejeté, mais peu à peu on luy permit de demeurer tant qu'elle voudroit à Tolose, et, à la fin, de venir à Paris, mais sans approcher plus près de la Cour. Arrivée là par degrés, elle triompha de bien dire et refusa Paris et tout autre lieu, si elle n'estoit admise aux pieds du Roy en ses justifications. Cela dura encore longtemps à ce point, tandis que la Reine d'Espagne, soustenuée du Roy son mary, mesloit les instances et les soumissions avec les tempestes, et que Madame de Maintenon faisoit adroittement valoir son esprit, son bon cœur, son age, son crédit sur son mary et sur sa Cour, tous les avantages

qui s'en pouvoient tirer et qui ne se pouroient jamais seulement tenter, tandis qu'elle demeureroit outrée au point qu'elle l'estoit. Tant de fortes et d'artificieuses batteries réussirent à la fin, et vers la fin de l'esté 1705, elle eut permission de venir à la Cour. Elle partit et voyagea lentement, disposant cependant toutes ses affaires, et après s'estre reposée quelques jours à Paris, où elle se tint fort renfermée, elle alla, à jour nommé, disner chez Torcy, à Versailles, où il ne fut question de rien, et de là dans le cabinet du Roy où Torcy la conduisit mais sans entrer, et où elle demeura près de trois heures teste à teste. Elle y estoit entrée avec l'air fort assuré et nullement en personne qui va tascher de se justifier. Elle en sortit radieuse et dès ce moment son triomphe commença. Les premiers mois, après avoir veu Madame de Maintenon, Monseigneur et Madame la duchesse de Bourgogne en particulier, elle parut peu à la Cour ; mais sa maison fut ouverte à ses amis à Paris et on peut croire qu'elle ne manqua pas de gens qui en usurpèrent le nom. Après Fontainebleau, elle fut du voyage de Marly et elle n'en manqua plus, mais peu à Versailles, et sa faveur alla toujours croissant. Il n'estoit pourtant pas encore question de retourner en Espagne, mais on ne parloit plus de Rome, et c'estoit déjà beaucoup. La considération augmentoit, et il ne se passoit point de Marlis, dès la fin de l'hyver, qu'elle n'eust des particuliers avec Madame de Maintenon, et quelquefois avec le Roy. La Cour grossissoit chés elle, et vers le printemps il fut question d'Espagne. Elle se laissa conduire à Madame de Maintenon et ne monstra d'empressement sur rien. Seulement elle commença à parler des lettres qu'elle recevoit de la Reine d'Espagne et mesme du Roy son mary et de celles de Mesdames de Savoye. Elle fit des emplettes pour la Reine, et peu à peu elle en usa comme sa *Camareira major* en fonction actuelle, autant qu'on y peut estre de Paris et qui n'y estoit qu'en passant. Madame de Maintenon et Madame la duchesse de Bourgogne la virent en particulier de plus en plus, et celle-cy en public la distinguoit avec des attentions infinies. Le Roy ne la voyoit plus en public sans luy parler, et non seulement elle prit du crédit pour elle, mais on luy en crut pour les

autres et on luy prodigua les bassesses. Elle en riolet avec ses amis de tous les temps avec qui elle s'ouvroit de beaucoup de choses de nostre Cour, en sçavoit beaucoup et de la première main, et en approuvoit fort peu et à la vérité non sans raison. Les filles du Roy en vinrent à luy faire leur Cour à leur manière, et Madame de Maintenon à la consulter sur bien des choses et des gens. Ses anciens amis estoient recherchés et enviés, et on félicitoit les personnes en qui elle monstroit de s'intéresser. L'hyver fut pour elle tout brillant, et le Roy à tous les Marlis ne parut occupé que d'elle. On ne se cacha plus que son retour en Espagne ne fust résolu ; elle n'en parloit qu'avec modestie et comme une personne qui voudroit passer sa vie à nostre Cour, mais entraînée à Madrid par son attachement et sa reconnaissance. Il y eut plusieurs bals à Marly ; les places du service derrière le Roy qui ne se derangoient jamais que pour Madame de Maintenon quand elle y venoit une demie heure, par complaisance, le furent également, mais toujours, pour Madame des Ursins à qui le Roy parloit sans cesse ; et elle souvent l'agaçoit. Une bagatelle fit un grand effet pour elle ; c'est qu'elle parut à ces bals avec un petit chien sous le bras. Outre que cette familiarité estoit extreſme, c'est que le Roy, qui aimoit les chiens couchants, tenoit toujours les siens à la chaîne, et qu'il haïſſoit les petits chiens de femme au point que Madame la duchesse de Bourgogne, de qui il trouvoit tout bon, n'osa jamais en montrer un en sa vie ; ny comme on peut croire, qui que ce fust. On faisoit sa cour jusqu'au petit chien et le Roy mesme le caressoit. Ces riens à rapporter semblent méprisables : mais à qui a connu cette Cour, rien ne marque si fortement. Enfin vers la fin de l'hyver ou la mi caresme, il fut question de fondre la cloche. Madame de Maintenon, à qui ce prodigieux changement estoit deu, n'estoit plus sans inquiétude d'avoir si bien réussi et de voir le Roy si à son aise avec Madame des Ursins, si content de ses longues et fréquentes conversations particulières, et si attentif à la distinguer en public avec un air ouvert et qui rappelloit qu'il avoit été galant. Elle pressoit donc le despart, et l'autre en tira avantage. Ce furent encore des manèges infinis, mais elle

capitula une réparation éclatante et un avenir certain ; et elle obtint tout ce qu'elle demanda, qui fut ce qu'elle n'auroit osé imaginer dans aucun autre temps de sa vie : un Duché verifié pour M. de Noirmoustier son frère, marié fort inégalement, qui en avoit esté fort brouillé avec elle, qui estoit aveugle depuis quarante ans et qui n'avoit pas songé à la Cour de tout ce long espace d'années : le Cardinalat pour l'abbé, son autre frère, qu'elle avoit voulu perdre et faire pourchasser à l'Inquisition, mais qui servirent l'un et l'autre à sa grandeur et à son triomphe; M. Amelot pour ambassadeur, mais entièrement subordonné à elle ; rentrer dans toutes les affaires d'Estat, sans luy rien cacher, et trouver toutes les dispositions qu'elle feroit en Espagne bonnes, et qu'on n'y enverroit personne de principal ou de confiance sans que ce fust de concert avec elle, et qu'il ne se conduisist conformément à cela, et de l'argent sur le tout. — Ainsy comblée d'honneurs et de gloire, elleacheva son triomphe en France pour aller regner à decouvert et sans contradiction ny concurrence en Espagne; et où en effet elle exerça l'empire le plus absolu et le plus indépendant, et où elle fut receue avec les adorations du Roy et de la Reine qui furent au devant d'elle, et qui le jour mesme, la remirent en possession de sa charge et aussy tost après du timon des affaires et de leur Cour, où, à visage découvert, elle fut seule toute puissante. Nostre Cour luy tint en tout exactement parole, et Amelot, si connu par luy mesme et par le succès de ses précédentes ambassades, fit là son chef d'œuvre, chargé des finances et du gros des affaires qu'il vint à bout de gouverner avec une dextérité singulière, sans s'écarte en rien de sa dépendance de la Princesse, sans perdre ses bonnes graces, servant utilement et s'acquerant le cœur et l'estime de tous les Espagnols où sa mémoire est encore chère et révérée. Madame des Ursins toutefois ne régna pas en paix. Les suites de la levée du siège de Barcelone avoient esté terribles : la bataille d'Almanza, gaignée 25 avril 1707, eut des suites avantageuses. M. le duc d'Orléans comanda les armées en Espagne, en 1707 et 1708, et fit un tour fort court en France dans l'hyver d'entre deux. Un Prince de ce rang, de cet esprit, et frère de la mère de la

Reyne d'Espagne estoit une ombre importune à Madame des Ursins qui vouloit et qui estoit accoustumée à disposer de tout absolument et sans concurrence, et du militaire comme de tout le reste; et il luy en cousta pour les mesnagements dont elle ne se put dispenser. Le Prince avoit ordre aussy d'en avoir d'infinis pour elle; ainsi les commencements furent beaux. Il n'ignoroit pas l'interest du gouvernement personnel que Madame de Maintenon se croyoit en l'autorité entière de Madame des Ursins, ce qui asseuroit à celle cy une protection bien supérieure à celle qu'il pouvoit tirer de tout ce qu'il estoit et valloit; et comme il estoit né poli et doux, il mit du sien tout ce qu'il falloit pour estre bien avec elle; mais en mesme temps il plut trop au Roy, à la Reine, à la Cour, aux troupes, à la nation, au gré de la jalouse et défiante Princesse. Elle en sentit tout l'embarras au séjour qu'il fit à Madrid après sa première campagne; elle eust bien voulu empescher une seconde, mais elle n'y put atteindre, et ce général avoit trop bien fait et se trouvoit trop au-dessus de l'ordinaire. Ce qui inquiettoit le plus la Princesse, c'estoit les gens dont il estoit environné, et sa facilité de croire et de dire, l'accès que tout le monde trouvoit auprès luy; et les mécontents de son gouvernement qui s'y adressoient et qui estoient escouttés, et le compte qu'il rendroit d'elle à nostre Cour. Tout se tourna neantmoins d'une manière passable. M. le duc d'Orléans avoit tout disposé pour ouvrir la campagne de bonne heure et ne fit presque pas de séjour en France.— Une rare anecdote ne sera pas déplacée ici. Le Roy desirant éviter noise par ceux de la suite de son neveu, luy demanda qui il comptoit de mener, et il nomma entr'autres Fontpertuis, qui a depuis fait une si enorome fortune à ce qui n'a été que trop connu, sous le nom de *Mississipi*. La mère de Fontpertuis, dévote zélée de Port Royal, avoit couru le fameux Arnaud dans ses retraittes. Au nom du fils, le Roy s'écria sur la mère et dit à son neveu qu'il ne vouloit point qu'il menast ce Janséniste: M. d'Orléans sourit et répondit que, s'il n'y avoit que le Jansénisme de Fontpertuis qui lui déplust, ce ne seroit pas un obstacle, et qu'il n'estoit rien moins; et comme il vit que le Roy avoit peine à l'en croire exempt, il

l'asseura que Fontpertuis l'estoit si peu qu'il ne croyoit pas mesme en Dieu. A l'instant le Roy s'adoucit et répondit gravement que si cela estoit ainsy, il pouvoit le mener : et en effet il le mena. De cette histoire qu'on a sceu dans le temps de M. d'Orléans mesme, on peut juger à quel point ce Roy religieux s'estoit laissé gaster l'esprit sur ce point, jusqu'à ne trouver aucun inconvénient à l'athéisme en comparaison du jansénisme. — Revenons au duc d'Orléans.

Son retour en Espagne ne luy rit pas. Il trouva ses ordres mal exécutés et la Princesse des Ursins en garde contre sa gloire : beaucoup de plaintes ; peu de choses en estat, et beaucoup de mauvaises raisons qu'on luy voulut faire passer pour bonnes. Cela le picqua ; il escrivit en France, d'où on l'exhorta à patienter, et cette réponse luy fit sentir tout le poids de Madame des Ursins, soutenue par Madame de Maintenon aux dépends de sa campagne et des affaires. La nécessité de les rectifier, au moins jusqu'à un certain point, le retint plus longtemps à Madrid et luy donna des discussions, qui de plus en plus luy découvroient les desseins de Madame des Ursins, pour s'en défaire à l'avenir et traverser les succès d'une guerre dont il avoit la conduitte. Il donnoit à souper presque tous les soirs ; sa facilité s'augmentoit à table ; les mescontents de Madame des Ursins n'y estoient pas moins bien receus que les autres. Quoy qu'en Espagne et avec des Espagnols meslés avec d'autres nations, on ne laisseoit pas d'y boire et il eschappa à M. le duc d'Orléans d'y porter tout haut une santé dont on tairoit les termes, s'il estoit possible de les rendre entiers autrement qu'il ne les dit et s'ils avoient eu de moindres suites. Rempli donc avec amer-tume de ce qu'il estoit réduit à essuyer de Madame des Ursins, fière de l'appuy qu'elle s'estoit assuré de Madame de Maintenon, en la persuadant qu'elle gouvernoit l'Espagne par elle, une saillie fatale saisit M. le duc d'Orléans : en plein souper, chés luy, et en présence de tous les assistants et valets, il porta à la compagnie le verre à la main la santé du c.. capitaine et du c.. lieutenant. L'éclat de rire fut universel à une plaisanterie si ridicule et en mesme temps si substantielle. Ce bon mot courut Madrid,

et on peut juger si la jalouse Princesse n'avoit pas plus d'un espion à ses soupers, si ce mot cruellement acené ne luy fut pas aussytost rapporté et de l'usage qu'elle en sceut faire. Elle le manda à Madame de Maintenon, et ce mot funeste perdit ce Prince en Espagne et en France, et le poussa aux estonnantes extremités qui ne sont pas de ce sujet, et qui influèrent cruellement sur les deux Estats et sur sa Régence. La Princesse ignora ce trait, mais ne garda presque plus de mesures, et la campagne finie, M. le duc d'Orléans prit congé de l'Espagne pour toujours et laissa Madame des Ursins triomphante et plus absolue que jamais.

La disgrace de M. de Vendosme (*voir tiltre de Vendosme, tome V, page 781*), le conduisit pour ressource en Espagne, où il trouva en arrivant les tristes suites de la bataille de Sarragosse perdue le 20 aoust 1710. Ny l'extrémité des affaires, ny un général disgracié en France ne comportoient de jalousie. Tout marcha de concert ; on fit les derniers efforts, et la fidèle vertu espagnole à qui Philippe V deut alors son salut déploré pour la seconde fois, ne fut pas médiocrement excitée par les puissants charmes et les exemples de la Reine, non plus que la première fois, qui s'estoit dévouée tous les cœurs et avec qui la Princesse des Ursins, quoique haye de la pluspart, partage ce triomphe comme le fruit de son éducation tombée dans un si heureux sujet. Elle sceut tirer aussi pour elle-mesme toute la grandeur qu'elle put recueillir des grands succès qui restablirent les affaires, et sous prétexte de donner au duc de Vendosme une récompense éclattante, elle s'en fit un chausse pied pour obtenir l'Altesse en mesme temps qu'elle la luy fit donner. L'ennuy des répétitions engage à passer icy légèrement sur un décret dont l'énormité révolta toute l'Espagne et fut bien receu en nostre Cour en faveur de la bastardise (pour en indiquer le récit au tiltre de Vendosme, page 478, où il se trouve tout entier), et d'un second décret qui déclara M. de Vendosme Prince du sang d'Espagne, suivi de l'explication de l'estat des bastards d'Espagne. Celuy cy ne jouit pas longtemps des honneurs que l'interest de la Princesse luy avoit fait obtenir, estant mort dans le royaume de Valence, 11 juin 1712, laissant Madame des Ursins plus grande et plus despotique que jamais.

Accoustumée à régner de la sorte et à voir tout à ses commandements en Espagne et en France, elle se degousta d'estre particulière et aspira à la souveraineté. Dieu qui n'y avoit pas fait monter ses pères et qui ne luy avoit ouvert aucune ombre de prétention de s'y éllever, sembloit encore l'en avoir esloignée par son sexe et par viduité sans enfans. Rien ne l'arresta ; et disposant en plein des volontés du Roy et de la Reine d'Espagne, elle osa leur mettre dans la teste de luy faire tomber une souveraineté effective quand il seroit question de traitter de la paix, ou de luy en donner une sur leurs frontières. Il fallut encore avoir l'approbation et le concours de la France : par Madame de Maintenon elle s'en flattta et y réussit quand il fut temps. Son projet estoit d'obtenir une province dont l'acquisition convinst à la France et de l'eschanger contre une province des bords de la Loire, de s'y retirer et d'y faire la souveraine dans son propre païs, peut estre de la faire passer dans sa maison après elle. Quoy qu'il en soit, elle ne vit pas plus tost ouverture à la paix qu'elle en mit les fers au feu, et elle doutta si peu du succès qu'elle fit passer son escuyer Aubigny en France avec de grandes sommes, qui, sans terre ny fief, achepta un vaste terrain tout auprès d'Amboise et se mit à y bastir un palais de souverain. C'estoit là qu'elle avoit fixé le siège de son petit trosne et elle vouloit gaigner temps pour le trouver tout prest. Les conferences d'Utrecht cominencèrent à prendre forme ; elle osa y envoyer le baron de Capres, de sa part, poursuivre sa prétention conjointement avec les plénipotentiaires d'Espagne qui la devoient former au nom du Roy leur maistre et y estre appuyés par ceux de France. Ceux-cy n'avoient pas ordre d'y aller bien viste ny bien fortement, et l'idée de la future souveraine n'excita que la risée de toutes les puissances qui n'en voulurent seulement pas ouïr parler. Elles trouvèrent avec raison que si l'Espagne luy vouloit si fort procurer une souveraineté, elle pouvoit le faire à ses despends sans en importuner le reste de l'Europe, qui ne luy devoit cette récompense à aucun tiltre. La France empescha l'Espagne de sonder les esprits plus avant : le baron de Capres n'osa ouvrir la bouche et ne put mesme proposer d'estre écouté,

encore moins admis ; mais il en fit sa fortune, cadet sans bien et sans établissement qu'il estoit : Madame des Ursins crut se rehausser en payant avec sumptuosité, une si lasche et publique complaisance et la bassesse de s'estre fait siffler comme son ambassadeur. Il en eut au retour la Grandesse, la Toison et la Compagnie des gardes Wallonnes, qui vacqua tout à propos pour luy. Cette vaste tentative manquée, la Princesse se tourna vers le Guipuzcoa et le Roussillon. Le Roy et la Reine d'Espagne le vouloient de tout leur cœur ; mais le Roy, plus sage, sy opposa dès qu'il vit l'affaire sérieuse et en démembrement de la Couronne de son petit-fils, à qui l'Empereur arrachoit de si beaux fleurons, et cette opposition nette et ferme fit échouer l'entreprise. Le Palais cependant avoit esté son train en estendue, en jardins, en meubles magnifiques. Il y avoit encore des dépendances à faire qu'on laissa. On n'osa avouer tout haut dans quel dessein cela avoit esté basti. Le tout demeura à d'Aubigny qui y a joint quelques petits fiefs quand il l'a pu. Il s'y retira et y a vescu plusieurs années avec opulence, et considéré et aimé de ses voisins et des passants, et y est mort en 1732, laissant une fille unique, très riche, qui espousa bientost après, le marquis d'Armentières Conflans.

Madame des Ursins, réduite à régner pour autrui, perdit bientost après son incomparable Reine dont l'Espagne ne se consolera jamais. Quoy que le règne de Madame des Ursins, qui luy estoit attribué, et la haine qu'on portoit à sa nouvelle Altesse, eust bien diminué des adorations que toute la nation avoit pour la Reine, et que l'aversion conceüe pour celle qui luy a succédé a fait renaistre, au point de luy crier presque toujours quand elle paroist en public par les rues : *Viva la Savoyana !* insulte que la Parmesane ne digéra point. La Reine mourut à Madrid, 14 février 1714, à vingt-cinq ans. Cette mort changea toutes les veues de la princesse des Ursins, sans altérer en rien son pouvoir sans bornes. Elle songea d'abord à un tiltre qui l'attachast nécessairement au Roy, et se fit pour cela, gouvernante de ses enfans. Il fut longtemps retiré au palais du duc de Medina-Cœli sans vouloir voir qui que ce fust que ses enfans, et passoit sa vie avec la

Princesse qui disposoit de tout et à laquelle, uniquement, on continuoit de s'adresser pour tout. Quelques ministres indispensables furent admis dans la suite, mais en présence de la Princesse, qui pour avoir un commerce plus libre et plus secret avec le Roy, fit faire en quatre jours, avec une diligence non pareille, une galerie couverte et fermée, sur pilotis, pour communiquer leurs deux appartemens par les derrières et y passer sans estre veus de personne. Cela dura jusqu'à Pasques de la sorte, que les fonctions saintes rappellèrent le Roy au Buen Retiro. Ce teste à teste continual auroit à la fin pesé par trop à tous les deux. La Princesse, sous prétexte de santé, luy fit reprendre une vie un peu plus ordinaire, mais elle eut soin de l'environner de sept ou huit courtisans parfaitement à elle, qui, sous le nouveau tiltre de *allegadores*, qu'on n'oseroit traduire à la lettre par divertissans, mais plutost par celuy de menins, ne le perdoient jamais de veue les uns ou les autres, avec ordre de s'entendre pour cela, et rendoient exactement compte de tout à la Princesse. Le bruit fut grand en Espagne qu'elle espouseroit le Roy ; et en France, nostre Cour en prit l'allarme. La disproportion d'aage et la conduitte de Madame des Ursins donnoient à ce mariage plus que du ridicule, et il y avoit longtemps que les Roys n'espousoient plus des particulières et des vefves. Si celle-cy se proposa ce but, c'est ce qui ne se peut ny assurer ny nier ; mais il est certain qu'elle ne se fust pas contentée d'un mariage inconnu et caché, ny Madame de Maintenon, sa bonne amie, de la voir Reine déclarée, ayant elle-mesme perdu depuis si longtemps toute espérance de l'estre de la mesme façon publique. Si la Princesse eut ce dessein, elle eut assés bon esprit pour n'en rien espérer de la part de la France et pour n'en pas faire le moindre semblant à qui que ce fust en Espagne. Mais la frayeur qu'on en eust engagea le Roy à presser son petit-fils de se remarier. Soit que Madame des Ursins eust ou non l'espérance d'estre Reine, ou qu'elle eust compris l'impossibilité ou le danger d'y parvenir, elle pensa elle-mesme à remarier le Roy pour elle-mesme, c'est-à-dire à une Princesse qui luy eust toute l'obligation de ce mariage, et qui en mesme temps fut de soy si médiocre

et si destituée d'appuis, qu'elle eust toujours besoin d'elle et ne pust troubler sa toute puissance. M. de Vendosme ayant fait recreue en Italie d'un abbé Alberoni par l'indignation que l'évesque de Parme ayant conceue, envoyé par son maistre vers lui, d'avoir esté receu et obligé à traitter avec lui, sur sa chaise percée et d'avoir veu son derrière en plein, en se levant, parce qu'il le luy monstrâ, en se plaignant des pustulles que la chaleur du païs, disoit-il, luy avoit élevées dessus. En la place de l'évesque, M. de Parme envoya Alberoni, fils d'un jardinier, qui s'estoit élevé par son esprit et son manège, qui vit et admira le cul du Duc au lieu d'en estre offensé comme l'évesque, qui espéra une meilleure fortune en changeant de maistre, et qui passant légèrement sur les bastonnades que la jalouise des autres domestiques luy attira, posséda M. de Vendosme jusqu'à sa mort et demeura après à Madrid, résident de Parme, parce qu'ayant esté l'entremetteur de bien des choses avec M. de Vendosme et Madame des Ursins, il en estoit connu fort familièrement, et que M. le duc de Parme en crut tirer plus d'avantages que par un autre nouveau. Il ne s'y trompa pas, et ny l'un ny l'autre n'auroient osé imaginer la fortune incroyable qu'ils en tirèrent tous deux. La princesse de Parme parut à Madame des Ursins, par les raisons qui ont esté touchées, celle qu'il luy falloit pour une Reine d'Espagne. Sa double bastardise ne put-estre un obstacle à ses veues ; la mère de cette Princesse estoit sœur de la mère de l'Empereur, de la Reine d'Espagne vefve de Charles II, de la feue Reine de Portugal et du dernier Electeur Palatin. Si Alberoni luy en donna la veue ou si elle la prit d'elle mesme, c'est ce qui n'a point esté sceu. Elle en escrivit en France où le scandale de l'alliance céda à la nécessité d'en faire une et de ne la pouvoir espérer qu'au gré et par l'entremise de la princesse des Ursins. L'affaire fut donc bientost conclue. Mais voicy l'énigme que personne n'a pu encore bien démesler. Ce qui est de vray, c'est que comme la princesse de Parme entroit en Espagne, le Roy dit à Marly quelques mots ambigus sur Madame des Ursins en parlant à Torcy, qui donnèrent curiosité et torture. Ce qui est vray encore, c'est que Madame de Maintenon et conséquemment

le Roy avoient totalement changé à son esgard depuis la folle tentative de la souveraineté. Ils gardoient les apparences ; mais des traits échapés en plusieurs occasions monstroient un fonds de dégoust et d'impatience bien différent, s'il faut parler ainsy, de l'affolement passé ; et le peu de surprise jointe à la froideur avec laquelle ils receurent la nouvelle de sa catastrophe donnèrent fort à penser qu'ils y avoient eu part. Jamais il n'y en eut de pareille. Le subit, la conjoncture, le moment, la saison et le temps, en un mot toutes les circonstances, la rendirent également surprenante et accablante ; et cette Reine postiche, depuis tant d'années publiquement et à découvert toute puissante et régnante, se vit briser comme le plus faible roseau, injuriée, insultée, arrestée, livrée à la rigueur des frimas du mois de décembre, à l'horreur de la nuit, à l'incertitude des chemins, à la nudité de toutes choses, par une estrangère, en l'abordant, qui de guet à pend luy fait une querelle ; et par une Princesse qui sans appuy de personne, et pour cela choisie par elle, luy doit toute sa grandeur, qui, au premier moment qu'elle l'apperçoit, l'appesantit et la déploya sur elle non seulement toute entière, mais usurpa celle qu'elle n'avoit pas. On se dispensera icy d'un récit si connu et qui ne sera obmis dans aucune histoire. On se dispensera aussy des immenses réflections.

Arrivée à Bayonne dans l'estat de corps et d'esprit qui se peut imaginer, mais constamment soustenu de la plus grande force de courage, elle y attendit quelques jours la permission d'aller à la Cour et s'y achemina après à petites journées et arriva enfin à Paris chés son frère, le duc de Noirmoustier. Pendant ce voyage, M. le duc d'Orléans résolut de luy faire sentir ce qu'il estoit, et Madame, quoqu'auparavant amie de Madame des Ursins, l'y fortifia plus que personne. Ils déclarèrent qu'ils ne la verroient point, la défendirent à tout le Palais Royal, et ils exigèrent des personnes qui leur tenoient par une amitié marquée de se la défendre aussy. Ils allèrent plus loin. Ils obtinrent qu'elle ne coucheroit point à Versailles, qu'elle ne s'y trouverroit en aucun lieu ny de Cour ny public, où ils fussent ; qu'elle ne seroit d'aucun voyage, ny de Marly ; en un mot qu'elle

ne verroit le Roy que pour lui parler en audience et le moins qu'il se pourroit : et tout cela fut littéralement exécuté. Ce ne fut plus cette espèce de Reine estrangère à qui le Roy faisoit les honneurs de sa Cour, qui traittoit d'affaires avec elle teste à teste, qui lui envoyoit ses ministres, à qui tout faisoit la Cour, qui en avoit une dans Paris de tout ce qui estoit le plus distingué, qui estoit consultée, dont les paroles et les rares visites faisoient l'orgueil des uns et la jaloucie des autres, à qui les Princesses les plus immédiates du Roy prenoient à tasche de plaire, qui brisoit toutes les coutumes et tous les usages ordinaires pour sa distinction ou sa commodité, qui monstroit en tout son autorité dans sa Cour, et dont, pour tout dire en un mot, Madame de Maintenon estoit presque la complaisante. Toutte la grandeur et l'éclat avoient disparu, pour ne laisser voir qu'une exilée sans ressource, sans appuy, sans consistance, et une errante sans sçavoir encore où se retirer, et à l'emprunt de tout en attendant. Un reste de considération, et peut estre de curiosité encore davantage, luy attira d'abord beaucoup de monde en suspens de son ancienne faveur ; mais on ne tarda pas à estre détrompé sur sa durée. Elle languit après l'audience qu'elle attendoit ; elle ne fut guères que d'une demie heure chés le Roy et d'une heure chés Madame de Maintenon, sans aller nulle autre part que disner chez Torcy, et sans coucher à Versailles. Madame de Maintenon ne pouvoit plus se servir d'elle en Espagne, et si le Roy n'avoit point influé à son expulsion, il estoit dégousté d'elle par l'excès de folle ambition qui l'avoit portée à tenter de se faire souveraine, et par la crainte qu'il avoit eue qu'elle n'espousast publiquement son petit fils, dont cela luy avoit arraché son consentement, faute de mieux, à un mariage qui luy déplaisoit et qu'il n'avoit souffert que comme un remède qui ne se pouvoit différer contre cette crainte. Quelque haine que Madame de Maintenon marquast pour M. le duc d'Orléans, elle eut encore plus de frayeur de laisser rapprocher de la Cour une femme de cet esprit et de ce caractère dont la figure ne sentoit point son aage, et qui estoit si propre à amuser le Roy et si capable, une fois introduitte, de le mener bien loin. Ce mesme exemple en estoit en Madame de Maintenon,

que le Roy avoit comencé par ne pouvoir souffrir, qu'il avoit souvent proposé à Madame de Montespan de renvoyer, qu'il luy avoit tant de fois reproché avec aigreur de garder, et qui enfin estoit devenue ce qu'on la voyoit estre et durer depuis tant d'années, et elle ne l'oublioit pas sur les autres dont elle croyoit avoir lieu de se garder. Ces deux audiences furent donc polies, mais seches, et finirent toutes deux par le conseil de retourner en Italie, après avoir pris un suffisant repos ; et touttefois des offres de services en Espagne pour l'asseurance d'une pension considérable, qu'elle obtint en effet. Elle estoit arrivée vers la mi février 1715 et demeura chez M. de Noirmoustier jusqu'à la fin de juillet ; elle n'avoit été qu'une seule fois à Versailles. Le monde qui la voyoit délaissée de la Cour et qui avoit satisfait sa première curiosité l'abandonna ; elle demeura réduitte aux amis de son frère et au petit nombre des siens qui avoient eu honte de se retirer. Elle sortoit peu et gardoit un maintien de courage sans bassesse et sans hauteur déplacée, avec des propos mesurés et un silence ordinaire, qui luy firent beaucoup d'honneur. Elle estoit encore assés incertaine de ce qu'elle pourroit devenir lors que la santé du Roy, qui dépérissait tous les jours, parut baisser à veue d'œil. Le danger de se trouver entre les mains de M. le duc d'Orléans, Régent du royaume, la réveilla. Elle fit demander son audience de congé pour se retirer en Italie et l'obtint à Marly, peu de jours avant que le Roy quittast ce lieu favory pour la dernière fois. Elle n'y mangea ny ne coucha, vit le Roy dans son cabinet, et Madame de Maintenon après, autant environ qu'à sa précédente audience ; et celle-cy se passa avec la mesme politesse et la mesme froideur. Elle en partit faisant bonne contenance, mais intérieurement outrée, et ne songea plus qu'au départ. De tels arrangemens, et pour jamais, sont plus longs qu'on ne pense, et, si elle avoit raison de se haster de partir, elle n'en avoit aucune de désirer d'arriver, incertaine encore du lieu de sa demeure en Italie, et marcha à si petites journées que la mort du Roy la surprit à Lyon. Alors la frayeur lui donna des ailes pour gaigner la mer, se croyant à tous instants arrestée ; mais c'étoit la chose à laquelle M. le duc d'Orléans pensoit le moins. Il estoit sans fiel et sans

souvenir de trop de choses, et le monstra à la princesse des Ursins et à Madame de Maintenon, sa persécutrice déchaisnée, avec une générosité qui fut du bien perdu.

Madame des Ursins passa de Marseille à Gennes, où elle s'arresta plus d'un an au faubourg de Saint-Pierre d'Arena avant de se pouvoir résoudre de retourner s'establir à demeure dans Rome, où elle acheva le reste de ses jours dans un estat fort opulent et fort honorable, mesme assés considéré, mais fort au dessous du brillant de ses premières années et qui ne pouvoit avoir aucune ressemblance à ses moindres jours en Espagne. Mais, comme, quoy que ce fust, il falloit gouverner quelque part et quelque chose, elle s'attacha donc au Roy Jacques d'Angleterre et à la Reine sa femme, réfugiés à Rome, et devint la toute puissante chés eux. Cela ne fit pas grand bruit dans le monde, ny mesme à Rome, où on admiroit qu'après avoir régné si longtemps et si absolument en Espagne, elle pouvoit se résoudre à se raccourcir de la sorte plutost que demeurer en repos. Son fidèle Aubigny, engraissé en Espagne et bien establi en France, ne la suivit point dans sa retraitte, où elle mourut enfin dans un aage extremement avancé, mais entière de corps, d'esprit, d'humeur et de grâces, 5 décembre 1722, regrettée d'un fort petit nombre de personnes et point du tout de son frère le Cardinal avec lequel il y eut moins de liaison que de froide bienséance; et à peine s'apperceut on nulle part de la mort de cette dame qui avoit fait si longtemps une figure si prodigieuse et qui avoit rempli l'Europe de son nom et de son autorité.

Elle trouva à Rome le cardinal del Giudice qu'elle avoit élevé aux premiers postes d'Espagne et qu'elle en avoit ensuite précipité. Elle eut la douleur de sçavoir le Père d'Aubanton restabli dans sa place de confesseur du Roy d'Espagne et dans son premier crédit, et la mort ne luy permit pas de jouir de la chute d'Alberoni, cause ou du moins instrument si perfide de la sienne. C'est une perte à regretter sans cesse, que cette illustre entre les plus illustres de ces derniers siècles n'ait pas laissé des mémoires de sa vie, qui auroient esté également curieux, et agréables, et instructifs de

mil faits importants et de mil causes à jamais ensevelies de beaucoup d'effets très connus. C'en est une qui n'est pas moins intéressante, et pour les mesmes raisons, que M. de Lausun n'ait pas donné à un si utile amusement les années de son profond loisir après les premières de son retour. Mais qui a connu l'un et l'autre ne se consolera point qu'il ne soit rien resté de Madame des Ursins, par la netteté et les grâces qu'elle y auroit mises, et regrettera moins l'ouvrage de M. de Lausun par l'abondance de son esprit, qui mesme dans les récits des choses de son temps à ses amis qui luy en parloient, y mettoit une telle confusion, un enchaînement si peu distingué de toutes sortes de choses, et des parenthèses si fréquentes et si longues à mesure que la matière l'emportoit, qu'on avoit peine à le suivre et à en démesler le chaos. On s'est peut estre trop arresté sur ces deux personnages, mais leur singularité est si rare, si curieuse, si illustre et si unique à chacun des deux, que les ayant plus que très particulièrement connus l'un et l'autre, on n'a pu se refuser ces morceaux, qui seurement ne seront escrits par personne, et méritent pourtant de ne périr pas dans l'oubli, comme ils en courroient le hazard pour le moins, puisque leur vie n'est pas assés connue, n'a pas esté assés suivie pour estre du genre de celles qui trouvent des historiens. Venons maintenant au cardinal de la Trémoïlle, avant de passer à celuy qui a donné lieu au contenu de tout ce tiltre.

Joseph-Emmanuel de la Trémoïlle Noirmoustier, Cardinal, fut longtemps petit abbé bossu et contrefait, fort pauvre et dédommagé de sa figure, comme on le remarque ordinairement de ses pareils, par beaucoup d'esprit, de saillies, de fascéties, dont l'aage et la dignité ne le purent jamais deffaire. Abbé, comme cadet, sans bien et sans extérieur, gaillard et plaisant par nature, il fut toujours bien esloigné de l'esprit ecclésiastique et de la régularité des mœurs. Cela, joint au peu de choix des compagnies et à nulle application à aucun genre d'estude, l'esloigna des bienfaits de son estat et ravaля souvent sa naissance à des personnages de bouffon. Le grand estableissement de sa sœur à Rome luy ouvrit une porte où, retenu par le

libertinage et l'habitude de Paris, il eut grand'peine à se résoudre d'y entrer et dans laquelle il entra en effet assés tard. A Rome, il vescut comme il avoit fait à Paris, et il n'estima pas avoir plus à se contraindre dans un lieu où cette conduitte n'est jamais un obstacle à la fortune qu'il avoit fait dans sa patrie où la licence perdoit ceux de son mestier. Cependant Madame des Ursins fit tant par ses amis, nos cardinaux françois, qu'on le fit auditeur de Rotte, 1693, quoiqu'il ne sceust guères ny droit ny latin et qu'il ne s'instruise et ne se prononce rien dans ce tribunal dans cette langue. Il s'en acquitta donc comme il put et encore mieux d'en jouir luy et ses amis qui n'estoient pas de la première volée, et on vient de voir sur sa sœur dans quelle estime il pouvoit estre, puisque malgré son aage et son employ, elle luy mit l'Inquisition aux trousses, dont à la fin il eut une telle peur qu'elle le fit fuir et séjourner du temps à Naples. Cette belle avanture replastrée et luy rendu à ses fonctions il ne paroist pas qu'il se fust corrigé, puisque Clément XI, Albane, fut plus de quatre mois à luy refuser la pourpre, à l'offrir sans difficulté à tout autre sujet en sa place pour qui la France et l'Espagne la voudroient, et à s'écrier que c'estoit abuser de luy et déshonorer son Pontificat et la pourpre que de le forcer à la donner à un sujet si obscur de vie et de conduitte et toutes fois si publiquement et en tant de façons si décrié. Il céda toutefois à la violence qui luy fut faite à l'occasion qu'on vient de voir sur sa sœur, et à l'amère douleur du Pape, il le promut enfin le 17 may 1707, et l'année suivante, le Roy le fit commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. Il fut abbé de Lagny, de Sorese, de Hautecombe en Savoye, de Grandselve, de Saint-Amand près Tournay et de Saint-Etienne de Caen. Il n'est rien tel que d'estre une fois cardinal, et faute d'autres, au retour du cardinal de Janson et par épargne d'ambassadeur, il fut chargé des affaires de France à Rome qu'il fit comme il put. Il se laissa en tout gouverner à la Cour de Rome comme à celle où il vouloit passer et finir ses jours, et par conséquent de préférence à tout luy estre agréable et s'y entretenir des amis, dont les affaires d'Estat et de Religion n'ont pas peu ny peu domageablement souffert, pour ne pas dire

irrémédiablement, et il s'estoit tellement italianisé qu'il n'avoit que le nom de Ministre du Roy auprès du Pape, tandis qu'en effet il estoit l'homme du Pape et de sa Cour auprès du Roy et de nostre gouvernement. M. le duc d'Orléans devenant Régent le trouva dans cet employ et n'osa l'en oster, puis l'y laissant et voyant la honte qu'il faisoit par ses debtes, luy donna l'évesché de Bayeux et quatre mois après l'archevêché de Cambray par embarras de compétiteurs. S'il en fut plus riche il n'en vescut pas plus à son aise ny avec moins de désordre. La princesse Carpegne, Françoise un peu avanturière qui estoit de ses amies, luy avoit confié pour une grosse somme de pierreries. Il les fricassa et n'en rendit jamais un écu à la veue et au scandale de tout Rome. Avec tout cela sa facilité de mœurs, son abandon à la Cour de Rome, l'utile et le continual usage qu'elle en faisoit à nostre grand domage, ses plaisanteries et sa guayeté, tout cela le faisoit aimer. Pour l'estime elle estoit toute sa vie demeurée en arrière. Il passa ainsy sa vie à Rome et l'y finit en banqueroutier avec tant de riches bénéfices et toujours chargé des affaires de France, 10 janvier 1720. Passons enfin à son frère qui ne luy ressembla en rien.

## I

Antoine-François de la Trémouille, marquis puis duc de Noir-moustier, fut un prodige qui dans le mesme malheur, quoique dans un autre genre et certes bien inférieur, fait touttefois souvenir du célèbre Didyme d'Alexandrie. Le marquis de Noirmoustier fut le jeune homme de son temps, le mieux fait, le plus adroit et de la plus grande espérance, avec autant'

## Épousa :

I. Margueritte, vefve de Martin Bermond, conseiller au Parlement, fille de Louis de la Grange Trianon, président aux Requesutes du Parlement, et de Margueritte Martineau.

Mariée, février 1688.

Morte, aoust 1689, sans enfans.

II. Marie-Elisabeth, fille de François Duret, sieur de Chevry, président en la chambre des Comptes de Paris, et de Marie-Elisabeth Bellier de Plat Buisson.

'ou plus d'esprit que sa fameuse  
sœur et guères moins d'ambition.  
Il perçoit à la Cour avec tous les

Mariée, may 1700.  
Morte de douleur six semaines  
après son mary, sans enfans.

agréments de son aage lorsqu'allant la trouver à Chambord, dans sa vingtième ou vingt deuxième année, il se trouva mal à Orléans et y eut la petite vérole. Elle se passa fort heureusement mais comme on le croyoit presque guéri, il luy en sortit une nouvelle qui lui creva les deux yeux. Il succomba au désespoir et passa plus de vingt ans enfermé chés luy sans se rendre accessible presque à personne. Il mit sans le vouloir cette solitude à profit, et ne pouvant plus estre acteur dans le monde il voulut au moins l'estre en esprit avec tous ceux qui l'avoient esté dans tous les siècles. Ce qu'il lut est incroyable, ce qu'il retint et avec quel ordre et quelle netteté l'est infiniment plus. De là les réflections, les comparaisons, les combinaisons, les applications, les remarques, la justesse, la précision, la solidité, l'agrément qui firent de luy ce tout si démeslé et si extraordinaire et les délices de ses amis quand il en voulut bien avoir. Le comte de Fiesque fut presque le seul à qui sa porte fut ouverte. Ils estoient amis intimes et peu riches ; ils se logèrent ensemble. A la fin il combattit cette opiniastre solitude, il fut des années à l'en tirer. Enfin par complaisance il obtint de voir quelques uns de ses amis. L'aveugle leur parut d'une compagnie délicieuse; de l'un à l'autre il vit plus de monde et à la fin il fut recherché. Un homme qui ne sort point de chés luy, qu'on est seur de trouver toujours, qui met de soy beaucoup d'agrément dans le commerce, qui y ajoute l'amusement et pour ceux qui en veulent l'instruction et le conseil, sans l'offrir, sans rien montrer, sans s'en souvenir, se trouve bientost en estat de choisir. L'esprit fit son premier mariage, aiguisé du besoin du bien. Les mesmes raisons firent le second au grand regret de sa sœur qui se refroidit fort pour ses mésalliances. La dernière estoit une personne de beaucoup d'esprit, qui sçavoit, qui goustoit, qui désarmoit et qui contribua à la bonne compagnie de sa maison d'où elle ne sortoit point, avec un

attachement, une attention et un soin pour son mary incomparables. Un peu plus d'aisance par ce mariage et par la mort du comte de Fiesque qui luy laissa tout ce qu'il put, le mit en estat de donner à manger à ses amis, et il n'estoit point insensible à la chère délicatte à laquelle il se connoissoit fort. Insensiblement il fut visité de tout ce que la Cour et la ville eut de plus considérable en tout genre et sa maison devint un rendés vous du plus frayé et du meilleur, où on se faisoit honneur d'estre receu et où l'esprit recevoit une nourriture exquise. Il devint l'amy puis le conseil des gens considérables et la fortune de sa sœur et de son frère le rendit leur bureau d'adresse que le Gouvernement soupçonna plus d'une fois de se tourner en cabale et de mériter attention. Au moins fut ce une manière de tribunal dont l'approbation faisoit poids et estoit recherchée. Mais tout ce qui estoit public se passoit avec tant de circonspection et de sagesse, tout ce qui ne devoit pas l'estre avec tant d'art et de secret qu'il ne se trouva jamais sur quoy mordre. Madame de Noirmoustier luy lisoit et escrivoit sous luy toutes ses lettres et cela estoit aussy seur que luy mesme. De cette façon il passa un très long reste de vie considérée et remplie, toujours agréable, souvent importante. Il avoit la compréhension si juste qu'il faisoit une description exacte des lieux et des figures qu'il avoit veues autrefois ; l'arrangement d'une compagnie, connu par le ton de la voix, l'empeschoit de se méprendre jamais en parlant aux personnes. Propre sur soy et en mangeant au dernier point.

Il bastit la maison où il mourut et dont il jouit plusieurs années, en dicta le plan, la distribution, les dimensions, les dégagemens, les pièces, celles de son jardin, sans que rien lui eschappast, et l'exécution en fit honte aux architectes les plus corrects. Il décida des ornemens et de tous les desseins qui y entrèrent, des couleurs, des marbres, des peintures, bien plus, des meubles et des desseins des étoffes qu'il se faisoit expliquer et qu'il s'imprimoit par le tact. Avec tout cela et s'avouant aveugle il avoit cette faiblesse de n'aimer pas qu'on luy parlast de son aveuglement, ni de celuy des aultres, ny de la petite vérole. Se politesse égale à son esprit le retenoit

quand cela arrivoit quelquefois, mais il souffroit et on s'en apercevoit. Il est surprenant combien d'affaires de famille, de Cour, de monde, de fortune, d'intrigues et de cabales luy ont passé par les mains, combien consulté, combien cru comme un oracle. Il fut en plus d'une occasion d'un grand secours à sa sœur et à son frère, mesme dans leur splendeur ; et à la chute de sa sœur, malgré la froideur, il fut toute sa ressource. On peut juger qu'un tel homme avoit beaucoup de considération et mesme un vray crédit direct et indirect, et sans sortir de sa chambre, mesme quand il fut fait duc ; et sa femme menée par la mareschale de Noailles alla prendre son tabouret et n'y est pas retournée deux fois en sa vie. D'ailleurs l'homme du monde le plus mesuré, qui s'énonçoit naturellement le mieux, juste dans les choses les plus connues, et dont le jugement estoit le plus sain ; et avec cela le plus seur, le meilleur et le plus utile amy du monde. Il n'avoit jamais recherché personne et avoit toujours été recherché. Il mourut à plus de quatre vingts ans d'une maladie de six mois, la teste aussy saine qu'à quarante ans, et avec une fermeté si constamment soutenue, voyant toujours sa fin, qu'on en auroit été en peine si le curé de Saint-Sulpice qui l'assistait n'en avoit été très content. Il laissa un grand nombre d'amis qui le regrettèrent amèrement et sa perte fit un vuide dans Paris. Sa femme qui en avoit eu des soins incomparables avec un courage masle qui la soutint pendant toute sa maladie, ne put depuis sa mort prendre ny sommeil ny nourriture et en mourut au bout de six semaines de pure douleur sans aucune maladie, 1733.

Ainsy s'esteignit le Duché de Noirmoustier après vingt cinq ans de durée avec la branche de ce nom.

---









# LETTRES

## DE MADAME DES URSINS

---

LA DUCHESSE DE BRACCIANO AU C<sup>te</sup> DE MAUREPAS, SECRÉTAIRE D'ÉTAT

B

*Paris, le 28 Janvier 1693.*

Mademoiselle de Royan, ma niépce, ayant été laissée au Pont-aux-Dames, après la mort de M. de Royan, entre les mains de sa tante qui en est abbesse, par l'avis de ses tuteurs et de sa famille, nous persévérons à croire qu'elle ne peut estre mieux en attendant qu'on ait trouvé à l'establir convenablement. Cependant comme elle est assez bon parti pour donner des idées sur son sujet à des personnes qui pourroient ne luy pas convenir, et que nous avons lieu d'appréhender qu'on ne prenne pour un mariage des voyes malhonnêtes et mesme violentes, nous avons recours à Sa Majesté pour nous en mettre à couvert, et nous vous supplions, Monsieur, de vouloir luy représenter nos justes inquiétudes, afin qu'elle ait la bonté de nous accorder une lettre de cachet qui ordonne à M<sup>me</sup> du Pont-aux-Dames de ne point se deffaire de Mad<sup>le</sup> de Royan, sa niepce, sans un ordre exprès de M. de Lavardin et de M. de Noirmoustier, mon frère, ses tuteurs, auxquels les loix ont attribué le soin de tout ce qui regarde sa personne. Je vous seray sensiblement obligée, Monsieur, de vouloir nous faire expédier cette lettre aussytost qu'il aura pleu au Roy de

A et B, en tête des lettres, indiquent le fond où elles se trouvent. A. signifie Affaires Etrangères. B. Bibliothèque Nationale. Celles sans lettre, sont dans mes archives. Quelques-uns de ces écrits ont déjà été publiés.

nous l'accorder, et comme nous exigeons de M<sup>me</sup> du Pont-aux-Dames, en la luy envoyant, qu'elle ne s'en serve que dans le besoin, j'oze supplier Sa Majesté de vouloir bien que la chose soit secrete. J'attens cela de la bonté avec laquelle elle entre dans ce qui peut contribuer au repos des familles, et de celle qu'elle a pour moy en particulier, que je tascheray de mériter toute ma vie par la plus parfaite reconnaissance et le plus profond respect dont puisse estre capable une sujette qu'elle a comblée de ses grâces. Je suis, Monsieur, vostre très humble et très affectionnée servante.

t. Ce n'est qu'à la fin de 1696 que le titre de Princesse des Ursins, a remplacé celui de Duchesse de Bracciano.

LA DUCHESSE DE BRACHANE<sup>1</sup>.

Monsieur de Lavardin vous escrit sur le mesme sujet, Monsieur, et joint ses prières aux miennes.

M. DE MAUREPAS

B

*Vichy, le 7 May 1695.*

Présentement, Monsieur, que je vous croy arrivé à Toulon, je me donne l'honneur de vous écrire et de vous dire que j'ai receu vostre lettre, où vous me marquiez le desplaisir que vous aviés eu de ne m'avoir point dit adieu. Je sc̄ais qu'il n'avoit pas tenu à vous, et que vous aviés pris la peine de me chercher chez moi inutilement, dont je suis très faschée. Je serois bien surprise si vous estiés capable de manquer jamais à remplir à mon esgard tous les grands et petits devoirs que la véritable amitié exige; car je compte fort là-dessus, et je me sens si incapable de mon costé de manquer à rien de tout ce qui a rapport à vous, que vous ne seriés bon qu'à noyer, si vous ne me regardiés comme la plus véritable de vos très-humbles servantes, et la plus solide amie que vous puissiez jamais avoir.

LA DUCHESSE DE BRACHANE.

Le médecin dont je me sers m'a trouvée me donnant l'honneur de vous escrire. Il m'en a fort grondé, parce qu'il dit que cela ne s'accomode pas avec les eaux de Vichy que je prens. C'est pour cela, Monsieur, que je me sers d'une autre main que de la mienne pour vous dire que je vis hier M<sup>me</sup> vostre mère dans un estat qui me fit tout à fait plaisir, et puis vous assurer qu'à vostre retour vous la trouverez en parfaite santé. Après vous avoir appris une aussy bonne nouvelle, vous voulez bien que je vous prie d'avoir quelque bonté pour le mary d'Henriette.

---

## M. DE MAUREPAS

B

*Rome, ce 20<sup>me</sup> Décembre 1695.*

Vous aurez peu sçavoir par M. vostre père, Monsieur, que je souhaittois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Il me sembloit que vous estiez trop paresseux à me donner de vos nouvelles, et trop indifférent aussy à me demander des miennes. Puisque vous m'asseurez que vous prenez la mesme part à ce qui me touche ; je vais vous dire la situation de mes affaires. J'ay esté receue de tout Rome avec une grande démonstration de joye. J'ay trouvé M. le duc de Brachane et M. le prince de Vicovare, son frère, en assez mauvaise santé, mais tous les deux fort aigris l'un contre l'autre, et d'opinion fort différente sur les moyens de donner quelqu'ordre aux affaires de leur maison. Don Livio est protégé par M. de Brachane, et le duc de Gravine par M. de Vicovare. Chacun désire de m'avoir dans ses intérêts ; jusqu'à présent j'ay gardé une neutralité que j'ay creu nécessaire pour connaistre mieux le véritable estat des choses et sçavoir prendre mon parti. Quand il y aura quelque nouveauté, je ne manqueray pas, Monsieur, de vous en faire part. Je n'agis que par les conseils de M. le cardinal de Janson, qui a pour moy toutes les honestetez possibles. Il viendra demain avec plusieurs autres cardinaux entendre une répétition que je fais faire chez moy de ce qui se doit chanter la veille de Noël chez le Pape. Tous les musiciens et les joueurs d'instruments de S. S<sup>te</sup> y seront. M. de la Loubère, je m'asseure, voudroit bien estre ce

soir-là à Rome et se retrouver le lendemain à Paris. Faites moy sçavoir, je vous supplie, Monsieur, si la santé de M<sup>me</sup> vostre mère est aussy bonne que je la désire. Assurez-la de mes très humbles services et faites ressouvenir souvent M. vostre père qu'il n'a pas une meilleure amie que moy ; vous sçavez à quel point je suis la vostre. Je vous conjure de ne vous servir d'aucun compliment quand vous me ferez l'honneur de m'escrire et de suivre l'exemple que vous donne

LA DUCHESSE DE BRACHANE.

---

M. DE POMPONNE

*Rome, le 9 Avril 1696.*

Je n'ay jamais veu, Monsieur, un amy plus attentif que vous. Il ne se passe point d'occasion que vous ne me donniez des marques de l'honneur de votre amitié. Quoyqu'il y ait long temps que vous en usiez avec moy avec la mesme bonté, cela ne laisse pas de me faire toujours un plaisir dans le quel je trouve toute la grâce de la nouveauté.

Je serais bien tentée de vous entretenir de mes affaires, mais comme elles ne sont pas encore dans un estat certain, et que l'on voit souvent en ce pays cy échapper les choses que l'on croit les plus assurées, je differeroy encore à me donner cet honneur. N'auray je point à vous faire et à Mad<sup>me</sup> vostre femme un compliment sur le mariage de mon amie M<sup>me</sup> de Pomponne ? Je ne sçache qui que se soit qui ne deust s'estimer très heureux de posséder une aussy aimable personne qu'elle.

Permettez moy, Monsieur, de faire mille amitiez à toute vostre maison et soyez persuadé qu'on ne peut vous honorer plus parfaitement que je fais.

LA DUCHESSE DE BRACHANE.

---

## AU MARÉCHAL DE NOAILLES

B

*Rome, le 9 Octobre 1696.*

Je ne veux pas vous laisser ignorer, Monsieur, le zèle avec lequel le marquis Salviati entre dans vos intérêts. Vous le verrez dans une lettre qu'il a escrit à M. Gualtieri, et que ce vice-légat m'a envoyé. Pour peu que le grand-duc seconde nos intentions, je ne doute point qu'elles ne réussissent, surtout présentement que les affaires du Roy prennent un bon train en Italie. Je suis seure qu'il n'y a encore aucun engagement pour le cavalier. Je m'en suis éclaircie avec le duc de Zagarole qui est de mes amis, et il m'a juré qu'il n'y avoit jamais eu aucune proposition de faite pour Mad<sup>le</sup> sa fille, c'est pourtant celle de qui l'on a parlé davantage dans le monde. J'attens avec bien de l'impatience d'apprendre ce que le duc Salviati aura respondu à son parent. Ces esprits romains sont si defiants que je n'ose employer personne ici pour parler au père et à la mère, de crainte qu'ils ne soubçonnent que le marquis Salviati s'entendant avec moy pouroit estre plus dans nos intérêts que dans les leurs. En vérité, Monsieur, je voudrois bien faire réussir cette affaire, quel plaisir pour moy, qui vous honore si parfaitement et M<sup>me</sup> vostre femme, d'avoir peu procurer dans le lieu où je suis un estableissement agréable à M<sup>le</sup> vostre fille. Je suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissante servante de tout ce qui vous appartient.

LA PRINCESSE DES URSINS.

## M. DE MAUREPAS

B

1697.

Toutes les honestetez, Monsieur, que vous me faites l'honneur de me témoigner dans vostre dernière lettre méritent bien que je vous apprenne moy-mesme le guain de mon grand procez contre Don Livio. Vous sçavez que

ce crasseux de prince vouloit estre mon fils malgré moy, et hériter ensuite des honneurs et des biens de cette maison, en vertu de l'adoption que M. le Prince des Ursins avoit fait en sa faveur. La rotte luy trouve un trop vilain visage pour figurer au *Soglio* avec les ambassadeurs des testes couronnées, et elle a décidé que les débris de cette maison siédroient mieux à un autre qu'à luy. Je vous supplie, Monsieur, de vous resjouir avec moy de cette heureuse décision ; car je suis ravie de n'avoir point ce vilain enfant ; et je puis vous assurer que je jouiray un jour de fort grands biens, si je survis à M. le Prince des Ursins.

Faites, s'il vous plaist, mille compliments de ma part à M<sup>me</sup> vostre femme, sur tout le bien que l'on m'en escrit, je meurs d'envie de la connoistre et d'avoir quelque part en l'honneur de son amitié. Conservez-moy la telle que vous me l'avez promise et soyez sûr, Monsieur, que personne ne vous honorera jamais plus parfaitement que

LA PRINCESSE DES URINS.

Quoy que j'aye prié M. de Pontchartrain d'assurer M<sup>me</sup> vostre mère de mes très humbles services, je ne laisseray pas de vous demander la mesme grâce.

M. DE MAUREPAS

B

*Rome, ce 15 Aoust 1697.*

J'escris par l'abbé de Barrières à MM. les ministres. Vous croyez bien, Monsieur, que je ne vous oubliray pas dans cette fonction, quand mesme je n'aurois pas à vous remercier de toutes les honestetez que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur le guain de mon grand procez contre Don Livio. Comme je me flatte que vous avez toujours la mesme vivacité pour ce qui me regarde, je l'ay prié de vous informer du détail de mes affaires, autant que les vostres vous permettront de l'escouter.

J'apprens par tous ceux qui viennent de France que M<sup>me</sup> de Maurepas est une des plus aimables personnes de la Cour et peut estre la plus

heureuse. J'ay toujours bien cru qu'une femme raisonnable seroit fort contente de son sort, se trouvant dans une maison comme la vostre où la politesse et l'esprit ne laissent rien à souhaitter.

Nous attendons icy avec bien de l'impatience le succès de la négociation de Pologne et du siège de Barcelone. L'envie extrême que j'aurois en mon particulier que M. le Prince de Conti fust roy de Pologne me donne une véritable inquiétude, et les nouvelles que les Espagnols nous débitent de Catalogne troubalent souvent nos espérances.

Permettez-moy, Monsieur, d'assurer icy M<sup>me</sup> vostre mère et M<sup>me</sup> vostre femme de mes très humbles services, et me continuerez, s'il vous plaist, toute l'amitié que vous m'avez promise et que je mérite si fort par la vérité avec laquelle je vous honore.

LA PRINCESSE DES URSINS.

---

M. DE POMPONNE

J'ay à vous rendre mille grâces très humbles, Monsieur, des choses obligeantes que vous m'avez écrit de la part du Roy, car vous m'en avez procuré la meilleure partie par vos bons offices : si le bon succès de mes affaires me donne de la satisfaction, en vérité la bonté avec laquelle S. M<sup>ie</sup> me fait l'honneur de s'intéresser à ce qui me touche m'en donne encore bien davantage. Je ne scay mesme si j'aurois la mesme vivacité pour les suivre sans le plaisir que je me fais de m'attirer quelque aprobation du Roy. J'ay enfin perdu M. le cardinal de Jansson, je ne puis autrement parler de son départ, car son nom seul, suffisoit pour empescher que l'on ne me fist des injustices, et M. Noblet, son secretaire, m'étoit bon à mile choses ; je n'ay point encore eu d'occasion de connoistre si M. le cardinal de Bouillon me dédomagera de cette perte. Quelque chose qui en soit, je vous supplie instemment, Monsieur, de le réveiller de temps en temps par quelque ordre du Roy d'appuyer mes interests. Je n'ay aucune grâce à demander icy, et M. le cardinal de Jansson pourra vous tesmoigner que depuis la vente de Brachane dans laquelle je devois tout craindre des cabales de don Livio, je ne l'ay jamais prié de demander aucune chose

pour moy à Sa S<sup>te</sup>, tout ce que j'ay à souhaitter de M. le cardinal de Bouillon, c'est qu'il fasse croire à mes juges par quelque sorte d'empressement à soliciter mes procez, que S. M<sup>ie</sup> ne souffriroit pas que l'on me fist des injustices. M. l'abbé de Barrières que je charge de cette lettre, fait un grand fond sur la part qu'il croit que vous voulés bien prendre à sa fortune et sur l'attachement qu'il a pour vous. Je n'ay guère veu de personne mériter davantage votre protection par toutes les bonnes calitez qu'il a. Faites-moy l'honneur, Monsieur et M<sup>me</sup>s de Pomponne de me continuer cette amitié véritable, et dont je fais tant de cas, que vous avez toujours eu pour moy, s'est une grâce que vous devez à la personne du monde qui vous honore davantage.

#### LA PRINCESSE DES URSINS.

*Rome, le 19 d'Aoust 1697.*

#### M. DE POMPONNE

*Rome, ce 15 Octobre 1697.*

Je me donne l'honneur, Monsieur, de vous adresser une lettre que je prens la liberté d'escrire au Roy au sujet de la paix qu'il vient de donner à ses ennemis. Un évènement si considérable permet ce me semble cette sorte de confiance à une sujette aussi zélée que moy pour la gloire de S. M<sup>ie</sup>. Faites valoir je vous supplie, Monsieur, à vostre ordinaire, un compliment, qui quoy que très sincère, n'atireroit pas la moindre atention parmi tant d'autres que S. M<sup>ie</sup> recevra, si vous n'aviez la bonté de luy donner un nouveau mérite. Il faut aussy se resjouir avec vous d'une paix que le Roy a donné telle qu'il luy a pleü, et dont les conditions sont bien différentes de celles que toute l'Europe liguée ensemble prétendoit de luy imposer. Je me figure parfaitement, Monsieur, la joye que vous avez de posséder M. le cardinal de Janson; c'est un grand serviteur du Roy à qui l'on ne laisse pas de reprocher qu'il auroit beaucoup mieux fait de ne se pas esloigner d'un pape dont il s'estoit acquis toute la confiance. S'il vous

a un peu entretenu de mes affaires, il vous aura dit sans doute combien la protection de S. M<sup>te</sup> est nécessaire en ce pays-cy, à une personne qui a mil procèz comme moy, et qui rencontre dans tous les tribunaux des créatures de la maison d'Autriche et chez tous ses juges des sollicitations insolentes ou de l'ambassadeur d'Espagne ou de celluy de l'Empereur. M. le cardinal de Bouillon n'emploiera point le nom du Roy en recommandant mes interests, s'il n'en a un ordre exprès. Faites moy la grace, je vous supplie, Monsieur, d'obtenir de S. M<sup>te</sup> la permission de luy en parler dans vos lettres, car il est bien différent pour moy que ce ministre agisse dans mes affaires en son nom, ou en celluy de S. M<sup>te</sup>. Permettez-moy d'assurer M<sup>me</sup> de Pomponne et de Vins de mes très humbles services et honnorez moy toujours, s'il vous plaist, Monsieur, de vostre amitié que je trouve d'un prix inestimable.

LA PRINCESSE DES URSINS.

---

LETTRE DE LA DUCHESSE DE BOURGOGNE, A LA PRINCESSE DES URSINS.

« Ma cousine, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, le 30 décembre, que ma cousine, la duchesse de Lude, m'a rendue et qui m'avoit prévenue sur ce que vous sentez pour moy et sur la part que vous avez prise en mon mariage. Je souhaiterois vous faire éprouver l'estime que je fais de votre personne, qui m'a été inspirée, depuis plusieurs années, par M<sup>me</sup> la duchesse de Savoie, ma grand'mère, qui rend à votre mérite la justice qu'elle doit. Sur ces principes, jugez de mes sentiments pour vous et de la passion que j'ay de vous faire connoître que je suis très véritablement,

Ma cousine,

Votre bien bonne cousine,

MARIE ADÉLAÏDE.

*Versailles, le 20 Janvier 1698.*

A ma cousine, M<sup>me</sup> la P<sup>me</sup> des Ursins. »

---

SIRE,

Les bontez que Vostre Majesté me fait l'honneur de me tesmoigner dans toutes les occasions, me donnent la liberté de luy apprendre que M. le prince des Ursins est mort après sept jours de maladie et qu'il a confirmé avant que de mourir par un codicil les traittez et le testament qu'il avoit fait en ma faveur.

Quoy que j'aye fait revenir par mes soins, depuis que je suis de retour à Rome, plus de sept cent mille francs dans cette maison et que par un reste de considération pour M. des Ursins, la congrégation contre les barons n'ait jamais voulu faire un inventaire des meubles de son palais, lors mesme que ses créanciers craignoient que ses debtes ne surpassent la valeur de ses biens, je devois appréhender néanmoins que le duc de Granine et don Livio Odescalchi ne trouvassent le moyen par leur crédit de me donner ce desgoust ; mais la protection dont V. M<sup>te</sup> m'honore et la manière obligeante dont M. le cardinal de Bouillon l'a fait valoir en cette rencontre, ont rendu inutiles tous leurs efforts et le Pape m'a fait la justice de reigler que cet inventaire se feroit en mon nom, sans les formalitez désagréables aux quelles ces MM. vouloient m'assujettir. J'en rends un million de très humbles graces à V. M<sup>te</sup>, très persuadée qu'il ne m'arrivera jamais aucun avantage en ce pays cy que je ne luy en sois entièrement redevable.

Après la mort de M. des Ursins, ayant l'honneur, Sire, d'estre vostre sujette, j'aurois pu, avec l'agrément de M. le cardinal de Bouillon, faire mettre les armes de V. M<sup>te</sup> sur la porte de mon palais, mais j'ay résisté à l'amour propre, qui ne me rendoit que trop sensible à une marque si glorieuse pour moy, et j'ay fait dire au Pape que pour faire encore mieux ma cour à V. M<sup>te</sup>, je ne les ferois mettre que lorsque j'aurois achevé de payer ce qui reste de créanciers.

M. le cardinal de Bouillon vous rendra compte, Sire, d'un papier que luy et mon frère me conseillèrent de tirer de M. le prince des Ursins avant que de mourir, par lequel il me laisse la faculté de choisir quelqu'un qui puisse porter son nom, et succéder dans tous les honneurs et prérogatives

dont il jouissoit. Je souhaitte infiniment que cela puisse estre bon pour le service de V. M<sup>ie</sup>, n'y ayant rien au monde que je désire aussy vivement que de pouvoir luy tesmoigner par mes très humbles services la respectueuse reconnoissance et l'attachement inviolable avec lequel je seray toute ma vie,

de Vostre Majesté,

Sire,

la très humble, très obéissante,  
très fidèle et très obligée sujette et servante,

LA PRINCESSE DES URSINS.

*Rome, ce 8 Avril 1698.*

**COPIE DE L'ÉCRIT FAIT PAR LE DUC DE BRACCIANO, MOURANT, POUR DEMANDER AU PAPE  
LES HONNEURS DU *Soglio*, EN FAVEUR DE LA D<sup>e</sup>SS<sup>e</sup> DE BRACCIANO.**

A

Havendo comunicato alla signora principessa D. Marianna della Tremolla, mia diletissima consorte, che mi sarebbe stato in piacere ch' ella havesse dichiarato persona quale potessero rimanere gl'honorì, le prerogative e le preeminenze della mia casa Orsina, accioe rimanesse qualche memoria, amo doppo la morte mia, lasciando nondimeno alla medema S<sup>a</sup> principessa la libera e assoluta volentà di fare o non fare la nominatione di tal persona, perche non ho inteso ne intendo di gravarla à far detta nominatione, tuttavia quando da S<sup>a</sup> principessa si disponga à fare la detta nominatione, quale como ho detto ho lasciato e lasiso in sua total libertà, senza ch'io habbia o intenda gravarla, ardisco di supplicare como supplico humilmente la Santità di nostro S<sup>r</sup> Papa Innocenzo XII, felicemente regnante à deguarsi di far gratia speciale che li detti honorì, prerogative e preeminenze della detta mia casa Ursina da me godute si trasferino nella persona di quello che à tal effetto sara nominato dalla detta S<sup>a</sup> principessa, mia diletissima consorte e spero dalla somma beneficenza di S. S<sup>a</sup> ricevere questa gratia, non riguardo al mio merito, mà dell'ossequio prestato à S. S<sup>a</sup>, eda miei antenati alla sede apostolica.

FLAVIO ORSINO.

*Questo di 4 Aprile 1698.*

**A LA MARÉCHALE DE NOAILLES**

1698.

Le cardinal Carpeigne m'ayant menacée assez mal à propos de l'ambassadeur de l'Empereur dans une affaire que j'avois devant luy contre les jésuites alemans, je crus de mon devoir d'en faire advertir M. le cardinal

de Bouillon par mon frère, affin qu'il ne pût pas se plaindre que je lui laissasse ignorer une chose qui sembloit intéresser toute la nation. Il comprit fort bien l'obligation où il estoit de me protéger, mais ayant laissé passer le temps qu'il avoit pour agir, je fis casser une sentence injuste que le cardinal Carpeigne avoit rendue contre moy, sans son secours et par les voyes seules de la justice. C'est à dire que le cardinal Cavaserini, préfet de la signature, cassa tout ce que l'autre avoit fait ; voila Madame, d'estranges mots pour vous ; je voudrois bien que ce fust la dernière fois que j'eusse à les prononcer moy-mesme, et que tous mes procès me pussent permettre d'aller estre témoin de toute vostre satisfaction, mais il faut que je me contente, Madame, de l'amitié dont vous voulez bien m'honorer, et des dispositions ou vous m'assurez très agréablement qu'est M<sup>me</sup> de Maintenon de me continuer ses bons offices auprès de S. M<sup>le</sup>. Depuis que vous m'avez donné cette bonne nouvelle, je ne crains pas la moitié tant la malignité de M. le cardinal de Bouillon, quoy qu'il soit bien dangereux d'avoir un ennemy qui peut écrire tous les ordinaires tout ce qui luy plaist, sans mesme que je puisse estre informée du mal qu'il cherche à me faire, ou ne pouvant au plus le sçavoir que quand il est faict. J'auray bien eu besoin de la bonté de M<sup>me</sup> de Maintenon pour m'excuser auprès du Roy, de la longue lettre que j'ay pris la liberté de luy écrire ; puisqu'elle veust bien me faire l'honneur d'avoir quelque attention à mes intérêts ; je me flatte qu'elle aura représenté à S. M<sup>le</sup> qu'une femme a grande envie de ne luy pas déplaire, qui est capable, malgré sa mauvaise veue, d'écrire de sa main une aussy longue relation, et qui hasarde de l'exposer à la lecture d'un Roy qui parle et qui écrit plus juste quaucun homme de son royaume. Quoy que vous souffriez avec quelque impatience l'amitié quy est entre M. de Noailles et moy, je ne laisse pas de vous supplier de vouloir bien lui communiquer cette lettre n'ayant que les mesmes choses à luy dire ou des remercements à luy faire ; comme je n'écris à qui que ce soit qu'à vous, je vous prie de ne dire à personne que vous ayez eu de mes lettres. Miles tendres amitiés, je vous conjure, Madame, dans toute vostre maison et soyez bien seure que vous n'avez point d'amie plus vive ny plus respectueuse que

LA PRINCESSE DES URSINS.

## M. DE POMPONNE

*Rome, ce 17 Aoust 1698.*

Je ne me donne jamais l'honneur de vous escrire, Monsieur, que je n'aye occasion de vous rendre mille grâces très humbles des bontez que vous avez pour moy. M. le cardinal d'Estrées n'a pas manqué de m'avertir de la patience que vous avez eu d'escouter tout ce que je l'avois prié de vous dire de ma part sur le procédé extraordinaire que tient M. le cardinal de Bouillon à mon égard. Il m'a fait scavoir aussi les bons offices que vous vouliez bien me rendre au près du Roy, et depuis M. le marquis de Torcy m'a écrit qu'ils avoient eu tout leur effet, S. M<sup>ie</sup> estant restée contente de ma conduite. Comme cette affaire me tenoit au cœur plus que toute autre que je puisse jamais avoir par la sensibilité dont je suis sur tout ce qui a rapport au Roy, l'obligation que je vous ay est infinie, Monsieur, et si je n'estois pas déjà la plus passionnée de vos très humbles servantes, cette seule marque de votre amitié m'engageroit à toute la reconnaissance imaginable et à vous honorer plus que personne du monde.

## LA PRINCESSE DES URSINS.

J'escris à M. le marquis de Torcy des circonstances que je ne me donneray point l'honneur de vous répéter, l'ayant prié de vous communiquer ma lettre, son valet de chambre m'a dit que M<sup>me</sup> vostre fille est encore considérablement embellie depuis ses couches. Cela fait bien plaisir à une personne qui l'aime aussy tendrement que je fais. Permettez-moy, Monsieur, d'assurer M<sup>mes</sup> de Pomponne et de Vins de mes très humbles services.

## M. DE TORCY ?

*De Rome, ce 17 Aoust 1698.*

A

Vous venez de me rendre un service, Monsieur, qui est le plus grand que je puisse attendre du meilleur de mes amis, puisqu'il s'agissoit de

justifier ma conduite auprès de S. M<sup>re</sup>, et de faire connoistre que je suis incapable de manquer à la moindre chose qui ait rapport à son service. Ma reconnoissance est égale, je vous assure, à l'obligation que je vous ay. Mais vous devez estre persuadé aussy que vous ne pouviez pas protéger une cause plus juste. J'ay bien du déplaisir que de pures tracasseries ayant dû estre traitées aussi sérieusement que si ç'avoit esté quelque affaire fort importante pour le bien de l'Estat. Il n'y a pas de ma faute, car vous remarquerez, s'il vous plaist, Monsieur, que je n'ay eu recours à vous que pour me deffendre, et que je n'ay commencé à me plaindre de M. le cardinal de Bouillon qu'après avoir sceu qu'il avoit escrit plusieurs choses qui pouvoient me nuire dans l'esprit du Roy. Du jour qu'il est entré à Rome jusqu'à ceste heure, j'ay toujours eu également sujet d'estre mal contente de luy. Cependant vous sçavez, Monsieur, que je ne vous en ay jamais parlé, et plus tost que de vous importuner, j'aurois en vérité toujours gardé le silence, s'il s'estoit contenté de me faire du mal en ce pays cy.

Puisque je suis assez heureuse pour que le Roy connoisse que je ne me suis point attiré sa mauvaise humeur, je ne m'en mettray plus en peine, et je ne me justifieray sur les nouveaux mauvais offices qu'il voudroit me rendre, que lorsque vous me l'ordonnerez. Je continueray à prévenir, autant qu'il me sera possible tout ce qui pourroit lui donner matière à écrire contre moy ; mais comme une extrême attention n'a pas suffi jusques à présent pour me garantir des traits de sa malignité, elle ne suffira pas encore sans doute à l'avenir. C'est néanmoins tout ce qui se peut faire de ma part ; car d'espérer que je puisse gagner ses bonnes graces, certainement, Monsieur, ce seroit se flatter mal à propos. Si nous avions quelque intérêt ou quelque préséance à disputer ensemble ; si par hazard j'avois fait quelque chose qui eust pu luy déplaire, je céderois tout ce qu'il exigeroit de moy, ou je ferois tous les pas qu'il pourroit désirer. N'y ayant rien de tout cela, et ne me haïssant que parce qu'il me sçait amie de M. le cardinal d'Estrées et de M. le cardinal de Jansson, comme il me l'a dit luy mesme, je ne vois pas comment trouver les moyens de faire cesser sa persécution. Mes amis me feroient le plus grand plaisir du monde de m'aider à guérir son esprit, rencontrant le plus souvent dans mes affaires des difficultez qui tomberoient d'elles mesmes si le ministre de S. M<sup>re</sup> exécutoit ses ordres en faisant valoir comme il devroit, la protection dont Elle m'honneure.

Ils trouveroient de ma part toute la docilité imaginable, et pas la moindre disposition à me ressentir des pièces que M. le cardinal de Bouillon m'a voulu faire.

Un procès considérable que j'avois contre des Jésuites Allemans fut jugé ces jours passés. Je le fis supplier par mon frère de faire recommander mes intérêts à mes juges, l'ambassadeur de l'Empereur ayant sollicité ces Messieurs avec beaucoup de force en faveur des Jésuites. Après le gain de ce procès, je le fis remercier, comme s'il y avoit eu beaucoup de part, quoyqu'il ne se fust employé que très faiblement. C'estoit plus tost une agacerie que je luy faisois, et un prétexte que je voulois luy donner pour revenir chez moy, où il y a quatre mois qu'il n'a pas mis les pieds, qu'un secours que j'espérois tirer de luy. Mais, Monsieur, je vous dis à ma honte que mes espérances ont été inutiles, et que tout ce qui m'est revenu de sa part depuis ce temps là, c'est que le Roy et MM. les ministres blasmoient ma conduite et luy donnoient toute la raison. Ayant reçu par mon ancien amy Tourneval la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'avois de quoy rabattre sa fierté; cependant je n'en ai fait aucun usage, et je répondis seulement à un de ses domestiques qui estoit venu chez moy, *per scoprire paese*, qu'on estoit toujours malheureux, lorsqu'on avoit quelque chose à démesler avec un ministre et que j'avois encore bien plus de sujet de me plaindre de M. le cardinal de Bouillon d'avoir sceu me faire donner un tort que je n'avois pas.

Je garderay toujours, je vous assure, Monsieur, la mesme modération, persuadée que vous m'en estimerez encore davantage, et que vous m'en trouverez encore plus digne de l'attention que vous me faites l'honneur d'avoir pour ce qui me regarde.

Je suis bien lasse, je vous assure, d'estre obligée de vous écrire si sérieusement ; j'aimerois beaucoup mieux plaisanter avec vous, qui vous divertissez toujours à louer mon esprit, et qui attribuez à mon éloquence ce que mes lettres vous persuadent par la force de la vérité. Je voudrois en avoir assez, Monsieur, pour vous faire connoistre à quel point je vous honnore.

#### LA PRINCESSE DES URSINS.

Je me donne, Monsieur, l'honneur d'écrire à M. de Pomponne, pour

luy rendre mille grâces très humbles des bons offices qu'il m'a rendus. Mais je n'entre dans aucun détail avec luy, vous priant de vouloir bien lui communiquer cette lettre. Quelque longue qu'elle soit, je ne scaurois la finir sans vous parler de ma sœur. Son mal m'inquiète toujours cruellement ; les derniers ordinaires ne nous ont pas confirmé la bonne espérance que l'on nous avoit donnée du remède de M. de Saintion.

J'ay tout l'argent qu'il me faut pour payer mon palais. On travaille à quelques formalitez qui doivent précéder la vente. Aussitost que cette affaire sera consommée, j'arboreray les armes du Roy avec un extrême plaisir. Je meure d'impatience de le pouvoir faire.

J'ay appris, Monsieur, que vous avez donné un employ dans vos bureaux à M. Noblet. J'ay toute la joye possible qu'il vous ait pour maistre, car il le mérite par toutes sortes d'endroits. Vous ne scauriez croire combien il estoit aimé à Rome et combien on le regrette. Ce n'est pas qu'on ne soit content de son successeur, de qui je puis me louer aussy en mon particulier, car il dit franchement que M. le cardinal de Bouillon a tort à mon égard, et il continue à venir quelquefois chez moy, quoique les ordres qui ont esté donnez retiennent tous les autres domestiques et mesme les autres François qui sont icy.

---

M. DE POMPONNE

*Rome, ce 26 Aoust 1698.*

Le choix, Monsieur, que le Roy a fait de M. le prince de Monaco pour son ambassadeur en cette cour est une chose si avantageuse pour moy que je ne puis m'empescher de remercier Messieurs les ministres qui ont eu part à cette résolution. En vérité, sans l'avoir mérité, ou plus tost après avoir fait tout ce qui m'estoit possible pour que M. le cardinal de Bouillon eust quelque bonté pour moy, j'estois réduitte à le craindre bien davantage que je ne fais les parties puissantes contre qui j'ay des procès si considérables en ce pays cy. Me voilà délivrée, Monsieur, des plus cruelles

inquiétudes que je puisse jamais avoir, car je tremblois toujours de peur qu'à force d'écrire des brocards contre moy il ne vinct à bout de me faire perdre au moins une partie de l'estime dont le Roy m'a toujours honnoré et de vous faire croire que je ne mérite pas toute la protection que vous avec la bonté de me procurer par vos bons offices. Je me flatte que M. de Monaco estant icy, il ne vous reviendra plus, Monsieur, que des tesmoignages avantageux de ma conduitte. J'espère aussy qu'il fera honte à M. le cardinal de Bouillon du mauvais procédé qu'il a eu à mon esgard et qui l'engagera à me rendre son amitié. Je la recevray je vous assure, Monsieur, avec d'autant plus de plaisir que je suis persuadée que le Roy louera ma docilité et qu'il me paroist ridicul que le peu de françois considérables qui sont icy, donnent par ces sortes de scènes mauvais exemple aux autres. Ce me sera aussy un nouveau mérite, si je l'ose dire, auprès du public qui est suffisemment informé que je n'ay en rien donné lieu à la mésintelligence qui est entre nous et qui scait bien qu'elle auroit esclatté encore davantage si je n'avois eu en cette occasion beaucoup plus de retenue qu'une femme est ordinairement capable d'en avoir. Avant que de finir ces désagréables matières je me donneray l'honneur, Monsieur, de vous dire beaucoup de bien d'un homme qui, au milieu de toutes ces tracasseries, s'est comporté d'une manière très sage et très obligeante avec moy. C'est de M. Poussin qui prétend estre vostre créature et qui mérite tout à fait l'honneur que vous lui faites de le protéger. M. le marquis de Torcy luy ayant commandé de me faire sa cour, à ce qu'il dit, et sachant d'ailleurs quels estoient les ordres du Roy sur mon sujet, il m'a rendu plusieurs services à l'insceu de son maistre sans jamais entrer dans sa passion qu'il trouvoit trop mal fondée. Présentement qu'il vient un ambassadeur auprès de qui il ne pourroit pas entrer quand mesme on le rechercheroit, parce que M. le cardinal de Bouillon a exigé de luy de ne pas le faire, il croit que le poste qu'il occupe ne luy convient plus. Cela luy a donné une veüe qu'il communique à M. le marquis de Torcy et qu'il ne m'appartient pas d'aprouver ou de désaprouver. Ce que je puis faire sans passer ma partée, c'est de me donner l'honneur de vous dire, Monsieur, qu'il s'est fait beaucoup estimer et aimer de tous les Italiens, pendant que son maistre est infiniment baissé dans leur esprit. Il est actif, sage, laborieux et il a esté formé par un maistre qui ne peut luy avoir

inspiré que les sentiments d'un très fidel sujet, cela a paru icy en plusieurs occasions, car souvent on l'a veu peu d'accord avec celluy qu'il sert aujourd'huy dans une affaire qui seurement n'a pas esté portée jusques à présent comme il paroist que S. M<sup>re</sup> le désire. J'ay cru devoir vous rendre, Monsieur, ce témoignage en sa faveur et par reconnoissance et parce que la vérité m'y oblige. Je vous rends encore mil graces très humbles des bontez dont vous m'honnorez et je vous conjure, Monsieur, de vouloir bien me faire la grâce de me les continuer.

LA PRINCESSE DES URSINS.

---

AU MARÉCHAL DE NOAILLES

B

*Rome, le 26 Aoust 1698.*

Pourquoi m'amuzerois-je à vous dire, Monsieur, toute la joye que m'a donné le choix que le Roy a fait de M. le prince de Monaco pour son ambassadeur en cette cour? Vous sçavez trop bien dans quelle situation je me trouvois, et vous vous estes desjà resjoui, je m'asseure, vous mesme du changement que cela apportera dans mes affaires. M. le cardinal de Bouillon se vante que c'est à sa prière que le Roy s'est déterminé à prendre cette résolution. Sans aprofondir si cela est vray ou non, je veux bien luy en sçavoir gré, et advouer pour cette fois-cy qu'il ne pouvoit pas donner un conseil plus sage à S. M<sup>re</sup>. Il crève néantmoins de dépit en son âme d'avoir esté pris au mot dans le temps qu'il croyoit le Roy très esloigné d'envoyer icy un ambassadeur, et qu'il se flattoit que les insolences qu'il pouvoit faire ne serviroient qu'à persuader le zèle qu'il n'a pas et à pouvoir mieux cacher tout ce qu'il fait en faveur de M. de Cambray. Mâlin et artificieux comme il est, je ne double pas qu'il ne mette tout en œuvre pour empescher M. de Monaco d'estre autant de mes amis qu'il en a toujours esté, et que j'ay lieu d'espérer qu'il en sera. Mais en vérité, je ne crains point qu'il y réussisse. Cet ambassadeur ne sera pas plus tost icy qu'il reconnoistra par luy-mesme qu'il doit sur le

tout éviter de suivre les maximes de M. le cardinal de Bouillon, s'il veut bien servir le Roy et se faire estimer comme il le mérite en cette cour. Aussytost que nous avons eu la nouvelle de sa nomination, je luy ay escrit pour luy offrir un logement grand et commode chez moy. Il pourroit s'en servir pour tout le temps de son ambassade, ou au moins, y passer quelques mois, et voir luy-mesme quel palais il luy conviendra de prendre. Il est bien seur qu'il ne trouvera jamais rien de mieux que ce que je luy offre. M. le cardinal de Bouillon travaille à luy en faire avoir un qui est proche du sien. Je ne scay si à la longue ce voisinage accommoderoit fort M. le prince de Monaco. Ce qu'il y a de plus seur, c'est que le propriétaire estant attaché à l'Espagne, ce palais peut manquer d'un jour à l'autre à un ambassadeur ; outre que ce mesme propriétaire estant accablé de dettes, ses créanciers auroient tout sujet de craindre que les armes du Roy ne les empeschassent de le faire vendre pour leur satisfaction.

Je n'ay ozé mettre les armes de S. M<sup>ie</sup> sur ma porte aussytost après la mort de M. le prince des Ursins, par esgard pour mes créanciers, et pour ne pas mesler le nom du Roy dans une chose qui n'est permise ny en conscience, ny en honneur. Il seroit fort plaisant qu'un austrichien se prévalust par l'entremise du ministre de France, contre ses créanciers, d'un droit dont je n'ay pas ozé me servir.

On m'asseure que M. le cardinal de Bouillon ayant été informé par M. de Monaco, il peut y avoir environ un mois, que le bruit courroit que S. M<sup>ie</sup> le destinoit à l'ambassade de Rome, et qu'il l'accepteroit, si elle luy estoit offerte, il luy depescha aussytost un courier pour l'engager à retarder son départ le plus qu'il luy seroit possible. On m'asseure aussy qu'il escrivit en mesme temps à la Cour que ce seroit pour luy un affront bien sensible, si on envoyoit icy un ambassadeur avant qu'il fust arrivé à estre doyen du sacré collège, représentant qu'il y avoit fort peu à attendre, puisque le cardinal Tibo estoit moribond. Si cela est, il découvre luy-mesme combien les instances qu'il faisoit pour un ambassadeur estoient artificieuses, et on feroit bien mal en France d'attendre pour redresser les affaires qu'elles fussent entièrement gastées.

Il a un secrétaire qui a servi M. de Rebenac dans tous ses emplois, et qui luy a été donné par M. le marquis de Torcy. Il s'appelle Poussin ; c'est un homme de qui j'ay tout lieu d'estre contente, m'ayant rendu tous les

services qu'il a peu, sans jamais entrer dans les tracasseries de son maistre. Depuis qu'il y a un ambassadeur nommé, il croit que ce poste ne luy convient plus ; mais comme M. le cardinal de Bouillon luy a demandé de ne point servir M. de Monaco, il a jetté sa veue sur l'agence de France en cette cour, qui est vacante depuis quelques années. Il en escrit aujourd'huy aux ministres, et m'a prié de leur rendre témoignage de sa bonne conduite. Je l'ay fait ; cependant j'en ay donné avis en mesme temps à M. le prince de Monaco, ne sçachant pas s'il luy plaira de voir icy un agent d'une autre main que de la sienne. Il me trouvera également attentive dans toutes les occasions sur ce qui pourra avoir rapport à luy. Du reste ce secrétaire est fort galant homme, a de l'esprit ; et je respondrois presque, s'il restoit agent en cette cour, que M. l'ambassadeur auroit sujet d'en estre satisfait. Entre nous, Monsieur, il n'aime ni n'estime son maistre, et plusieurs fois il m'a dit avec chaleur que l'affaire de M. de Cambray le perdroit. Il est vif là-dessus tout autant qu'on le peut désirer.

J'ay marqué à M<sup>me</sup> la duchesse de Noailles combien il me seroit avantageux que M. de Monaco vint descendre chez moy ; comme elle vous le communiquera sans doute, je ne me donne point l'honneur de vous le répéter, et je crois mesme inutile de vous supplier d'agir en cette occasion avec la mesme bonté que vous me témoignez en toute rencontre, car il me paroist que mes intérêts vous sont aussy chers que les vostres propres, et que vous vous faites un plaisir, M<sup>me</sup> vostre femme et vous, de me charger d'obligations. J'en ay une reconnoissance, je vous assure, Monsieur, qui ne finira qu'avec ma vie.

#### LA PRINCESSE DES URSINS.

L'on vient de m'apprendre que M. le cardinal de Bouillon dit publiquement qu'il sera déclaré protecteur des affaires de France, avant qu'il soit quinze jours. Si cela est, l'on sera bien surpris en ce pays-cy, et les bons François ne s'en resjouiront pas beaucoup.

Quand il me faut écrire de longues lettres, Monsieur, ma veue s'en trouve si fatiguée que je crois que vous me pardonnez la liberté que je prends de me servir de la main de mon secrétaire.

## AU MARÉCHAL DE NOAILLES

B

*Rome, le 16 Septembre 1698.*

M<sup>r</sup> vostre frère est venu bien près d'icy, Monsieur, sans que j'aye peu avoir l'honneur de le voir. Il ne pouvoit pas quitter ses galères, et il ne m'estoit pas permis d'aller à Cività-Veccchia. Mon frère et l'abbé Bossuet ont esté plus heureux que moy. L'un et l'autre luy ont rendu leurs hommages et m'ont rapporté de sa part autant d'honnestetez que je les avois priez de luy en faire de la mienne.

J'ay receu enfin une lettre de M. le prince de Monaco ; mais ce n'est pas la response à celle que je luy escrivis pour me resjouir des choses que le Roy fait de sa personne et pour luy offrir mon palais. De la manière qu'il me fait l'honneur de m'escrire, je dois compter qu'il sera autant de mes amis à Rome qu'il l'a esté partout ailleurs. S'il va à Paris, Monsieur, votre vivacité et celle de M<sup>me</sup> la duchesse de Noailles sur ce qui me regarde luy donneront encore un nouveau degré de chaleur, et je ne craindray plus que les artifices de M. le cardinal de Bouillon ne l'enlèvent. Je vous supplie toujours de le porter à accepter le logement que je luy offre. Il ne sera nulle part ny si commodément, ny si libre de pouvoir agir pour le service du Roy. Il sera espié continuellement chez le cardinal de Bouillon, et obsédé par ce ministre dont l'intérest est de luy faire prendre de fausses mesures. Comme il est très important de bien commencer, je crois que M. le prince de Monaco ne peut trop estre sur ses gardes, et avoir assez d'attention pour se loger dans une maison dont il soit le maistre, comme il feroit chez moy. Tout cela soit dit, Monsieur, sans vouloir m'ériger en donneuse d'avis ; car c'est principalement par l'intérest que je prens à la gloire de S. M<sup>le</sup>, et par l'envie que j'aurois que nostre ambassadeur s'acquist l'estime de cette cour que j'entre dans ce détail. Il vient dans un temps très heureux, l'ambassadeur de l'empereur s'estant rendu odieux, le cardinal de Bouillon méprisable, et le Pape désirant quelqu'un à qui pouvoir se confier. S'il peut plaire, comme je crois qu'il fera, il sera le maistre de Rome, Sa Sainteté l'attend avec impatience. Les gens à qui le choix du Roy ne plaisoit pas dans les commencemens, paroissent revenus

de la deffiance qu'ils avoient. L'agent du grand-Duc a parlé hautement plusieurs fois dans les antichambres du Pape de la joye que son maistre en avoit, ainsy qu'il m'a escrit une lettre sur ce sujet pour pouvoir m'en servir. Si je croyois que quelqu'un eust escrit par malignité en France que les Vénitiens ne pouvoient se confier à un ambassadeur qui vient d'une maison génoise. Les partisans du cardinal de Bouillon continuent à l'attaquer sur son peu de bien et sur ce que sa souveraineté ne doit point passer à M. son fils. Ce cardinal s'en va à la campagne pour y passer une partie de l'automne, comme s'il n'y avoit rien à faire icy pour le service du Roy. Il évitera par ce moyen de donner son vœu dans l'affaire de M. de Cambray. Cela ne peut être qu'excellent pour le bon party, mais cela prouve bien tous les efforts qu'il a toujours fait et qu'il fait encore sous mains pour sauver ce prélat. Il a couru ces jours passez un bruit que le Roy avoit rendu les pensions à M. de Cambray. Tous les ordinaires, il y a quelque nouveauté pareille débitée par les créatures du cardinal, pour embarasser ceux qui sont bien intentionnez, et prévenir les esprits contre MM. de Paris et de Meaux, dans le temps que l'affaire est sur le point de se juger. Ces faussetez qui paroissent ridicules en France ne laissent pas de faire impression sur ces gens-cy qui sont ignorans et qui ne sçauroient d'ailleurs s'imaginer qu'un ministre puisse si hardiment tromper son maistre. Je n'oublie rien pour les détruire et je traitay dernièrement un prélat affectionné à ce cardinal qui débitoit ces nouvelles en ma présence, d'une manière qui l'a obligé depuis à chercher des gens qui l'excusassent auprès de moy.

C'a esté une très bonne chose qu'on ait refusé au cardinal de Bouillon de le faire protecteur des affaires de France. Si le Roy luy avoit accordé cette grâce (dont il est bien indigne en vérité), il se seroit servi de cette nouvelle marque de bonté de S. M<sup>e</sup> pour persuader encore davantage que le Roy, dans le fond de son cœur est content des services qu'il rend à M. de Cambray, et rien n'auroist été capable de détruire ceux à qui il auroit fait adroitemment cette fausse confidence. J'en connois icy qui ne voudroient pas pour toutes choses au monde manquer à ce qu'ils doivent au Roy, et qui néantmoins sont dans l'erreur, trompez par de semblables artifices. Il s'estoit vanté si imprudemment qu'on luy donneroit cette satisfaction, et qu'il en recevroit la nouvelle par l'ordinaire passé, que ses meilleurs amis

voyant le contraire, m'ont dit d'eux-mesmes qu'ils commençoint à s'appercevoir qu'il falloit que les choses fussent différentes de ce qu'il les représentroit. Ce refus l'a piqué au vif. Il dit dans les premiers mouvemens que pour peu il planteroit tout là ; et on prétend qu'il va demander un bref pour pouvoir arriver au décanat quoiqu'absent, dans le dessein de s'en retourner en France dès que la fantaisie luy en prendra. Je crois que la teste luy tournera tout-à-fait, et qu'il nous quittera un beau jour, lorsque nous y penserons le moins.

Je ne me donne point l'honneur d'écrire à M<sup>me</sup> la duchesse de Noailles parce que je n'ay rien de plus particulier à luy dire, et qu'elle doit estre lasse de mes remercimens.

## AU MARÉCHAL DE NOAILLES

B

*Rome, le 27 Septembre 1698.*

Vous apprenez par cet ordinaire-cy, Monsieur, la fin des conférences des examinateurs du livre de M. de Cambray. Avant-hier, ces derniers parlèrent devant le Pape, et hier les cardinaux s'assemblèrent entr'eux pour convenir de la manière de procéder. Tout le monde remarqua que M. le cardinal de Bouillon s'estant levé ce jour-là de bon matin, contre son ordinaire, se trouva au lieu de l'assemblée une grosse demi-heure devant les plus diligens. Comme personne n'ignore quel parti il tient, chacun s'est figuré que c'estoit, ou pour empescher ces Messieurs de conférer ensemble, ou pour les prévenir à sa fantaisie. Quelques jours auparavant, l'abbé Bossuet avoit esté à l'audience du Pape, et il avoit demandé à Sa Sainteté qu'on ne précipitast rien ; mais néantmoins qu'on ne perdist pas de temps. Je scay par un canal seur que M. le cardinal de Bouillon insinue adroitemment que c'est un délay que cet abbé a demandé, sentant que cette affaire ne tourne pas comme il voudroit ; et je scay aussy qu'il fait dire sous main par ses confidens qu'on ne pourra pas en refuser un à M. de Cambray, s'il en demande un dans la suite. C'est ainsy qu'il tire avantage de tout pour son amy, et que son esprit artificieux scait donner un mauvais sens

à tout ce qui se peut faire de meilleur. Ne sera-t-il point assez faux pour escrire en France que l'abbé Bossuet tarde le jugement que l'on attend avec tant d'impatience, au lieu de seconder les efforts qu'il fait de son costé pour finir cette affaire?

J'ay communiqué tout cecy à M. l'abbé Bossuet.

Je me suis donné, Monsieur, l'honneur de vous marquer qu'on ne peut faire partir assez tost notre Ambassadeur. Cela devient tous les jours plus nécessaire. Il n'y a que deux jours que le cardinal de Bouillon disoit à un homme qu'il ne croit pas estre autant de mes amis, qu'il en est : « Vous pensez bien qu'estant à la veille d'avoir ici un ambassadeur, je ne me soucie que fort peu comment puissent aller les affaires. » Il n'y a guères plus longtemps qu'il se plaignoit à un prince romain que le Roy vouloit les choses avec tant de hauteur, qu'il demandoit mesme qu'on sacrifiaſt jusqu'à sa propre conscience. C'estoit à propos de l'affaire de M. de Cambray, et il adjoutoit qu'il n'estoit pas d'humeur à le servir de cette façon. Je vous laisse à penser, Monsieur, ce que peuvent produire de pareils discours, et quel doit estre le fond du cœur de celuy qui les tient.

On continue à vouloir diminuer par des faussetez toutes les bonnes qualitez qui se rencontrent dans la personne de M. de Monaco. Le petit marquis Doria, son neveu, qui souvent me rapporte quelque nouveauté là-dessus, en est dans une colère contre M. le cardinal de Bouillon qui me divertit. Tout jeune qu'il est, il observe fort bien que ce sont les créatures de ce cardinal qui sont les premiers à répandre ces fadaises.

Vous, Monsieur, M<sup>me</sup> la duchesse de Noailles, et tout ce qui vous appartient, devez conter que je suis à vous à vendre et à dépendre.

Depuis ma lettre écrite, j'ay sceu que M. de Cambray a envoyé ici à ses partisans un thème donné autrefois à Monseigneur par M. de Meaux, dans lequel il establissoit, par des autoritez qu'on ne m'a pas cité, qu'il seroit à souhaiter qu'il n'y eust ny Enfer ny Paradis, afin d'ôter de l'amour que l'on doit avoir pour Dieu, l'espérance et la crainte qui en gâte la pureté. Où cet homme-là va-t-il chercher pareille chose?

---

## AU MARÉCHAL DE NOAILLES

B

*De Rome, ce 21 Octobre 1698.*

M. le cardinal d'Estrées m'a envoyé, Monsieur, une copie de la lettre que vous m'avez fait la grâce d'écrire à M. le prince de Monaco, elle ne pouvoit estre ny plus forte, ny plus propre à l'engager à accepter le logement que je luy offrois s'il n'avoit pas eu une extrême répugnance à prendre une maison dans laquelle il croiroit n'avoir pas une entière liberté si quelque autre personne y logeoit avec luy, pour le servir à sa mode, Monsieur, je fais tous mes efforts pour qu'une princesse de mes amies luy loue son palais comme il m'en a prié avec empressement, et j'espère y réussir, il auroit esté fort commodément chez moy et cela auroit fait à merveille pour mes affaires, mais tout bien considéré, je trouve qu'il a eu raison de ne pas donner ce dégoust au cardinal de Bouillon qui a toujours esté de ses amis et qui auroit achevé de perdre son crédit en ce pays-cy, si un ambassadeur estoit allé descendre en arrivant, chez une personne qu'il persécute avec tant d'acharnement. Je suis toujours preste à me mettre à la place de mes amis et jamais je ne leur demande des choses qui puissent leur faire de la peine. Je vous diray pourtant, Monsieur, que M. le cardinal de Bouillon n'auroit pas ses mesmes esgards pour M. le prince de Monaco. Je me donne mesme l'honneur de vous répéter encore que cet ambassadeur ne scauroit trop s'en deffier, car je scay très certainement qu'il tachera de le tromper en toutes choses, il scait si peu se posséder dans cette occasion qu'on remarque en luy une joye très apparente quand quelqu'un par ignorance ou pour luy faire sa cour, ne parle pas de M. de Monaco avec toute l'estime qu'il mérite, envoyez le je vous supplie le plus tost qu'il vous sera possible. Quelque aparence qu'il y ait que l'affaire de M. de Cambray doive finir de la manière que le bon parti désire, on doit tout craindre néanmoins d'un homme aussy artificieux que le cardinal de Bouillon. D'ailleurs le pape n'a point de confiance en luy et les autres affaires du Roy en soufrent. J'oubliay à vous marquer dans ma dernière lettre que Sa Sainteté avoit fait écrire au cardinal de Janson par l'abbé Ledé, agent

du grand duc, qu'il solicitast le départ de M. de Monaco. Continuez moy toujours, Monsieur, l'honneur de vostre amitié et permettez moy de dire à M<sup>me</sup> vostre femme qu'il est impossible de l'honorer ny de l'aimer plus parfaitement que je fais, il faut avouer que vous estes de rares amis l'un et l'autre.

---

## AU MARÉCHAL DE NOAILLES

B

*De Rome, ce 11 Novembre 1698.*

Je croirois, Monsieur, que vous donnez à mes lettres beaucoup plus de louanges qu'elles ne méritent, si vous ne m'assuriez pas en mesme temps qu'elles ont eu l'approbation du Maistre et que M<sup>me</sup> de Maintenon les a loué elle-mesme, honnoréez de ces avantages je ne les regarde plus comme des lettres que j'ay écrites, je trouve qu'elles ont la perfection que je n'aurois jamais pu leur donner et elles me paroissent au dessus de ce qu'on en peut dire. J'auray néantmoins l'honneur de vous advouer, Monsieur, quelque gloire qu'il me revienne de cette affaire, que j'ay esté en quelque fasson effrayée de ce que vous les avez donné à lire, les choses qu'elles contenoient dites de la manière dont je les disois n'estoient proprement que pour vous et mon intention estoit que vous leur donnassiez un autre tour, quand vous jugeriez à propos de vous en servir. Si je vous y représentois M. le cardinal de Bouillon comme un homme peu ou point du tout zélé pour les intérêts de Sa Majesté, c'est assurément parce que cela est très vray, et je me connois assez, pour oser assurer que je suis incapable de redonner par passion une chose différemment de ce qu'elle est ; mais quand on parle à un Roy aussy pieux que le nostre, je scay avec quelle circonspection on doit découvrir les deffaults de son prochain et que la première impression est toujours contre celluy qui paroist manquer à la charité qu'on se doit les uns aux autres. Vous m'assurez, Monsieur, que S. M<sup>ie</sup> a agréé mes observations, cependant je n'en deviens pas plus hardie, au contraire, je vous supplie très humblement de ne plus monstrer mes lettres, persuadée

qu'à la longue ma bonne foy deviendroit suspecte par l'impossibilité qu'il y a de croire (à qui ne le voit pas) tout ce que je pourois écrire de la conduite de nostre ministre. Quand vous parlerez d'après moy, Monsieur, il vous sera facile d'adoucir de certains traits que je ne marque point aussy forts qu'ils le devroient estre pour ressembler au naturel, mais que je ne scaurois adoucir davantage parce que je suis trop près de l'original. Par exemple ne fais-je pas grace à M. le cardinal de Bouillon de ne pas dire qu'il trahit les intérêts du Roy dans la dernière audience qu'il eust de Sa Sainteté ; il scait que le pape est indigné jusqu'au dernier point contre l'ambassadeur de l'empereur par mille degousts que ce ministre luy donne tous les jours et que depuis quelques mois il luy refuse audience pour s'épargner de nouveaux sujets de chagrin dont il le menasse hautement ; néantmoins au lieu de parler des affaires de S. M<sup>te</sup>, il employa tout son temps à excuser cet ambassadeur et à presser S. S<sup>te</sup> de vouloir bien l'entendre : Que M. le cardinal de Bouillon fasse son possible pour faire rester cet ambassadeur dans Rome je l'aprouve très fort. C'est un homme qui avance les affaires du Roy en gastant celles de l'empereur par un procédé qui le rend odieux à tout le monde ; mais qu'il le serve et qu'il force le pape à luy donner une audience qui peut avoir des suites désagréables ou qui peut estre pouroit le racommoder avec Sa Sainteté, en vérité c'est agir directement contre les devoirs les plus essentiels de l'employ dont il est honnoré et j'adoucis bien les choses (ce me semble) si en voyant d'ailleurs les ménagements infinis qu'a le cardinal de Bouillon pour l'ambassadeur de l'empereur, je dis seulement en cette occasion qu'il est un mauvais politique. De la manière dont le pape s'en est expliqué à un cardinal par le moyen de qui je l'ay sceu, difficilement nostre ministre pouvoit faire une demande qui luy déplust davantage. S. S<sup>te</sup> n'a guères esté plus contente de la conduitte qu'il a eue à Frascati. Cette année les dames n'ont point esté manger chez luy ; elles ne l'ont ozé faire ayant veu combien cela avoit esté desaprouvé l'année passée. Madame Carpeigne seulement s'est donné cette liberté passant les journées chez luy et se trouvant souvent à table toute seule de femme avec dix ou douze hommes sans son mary. Le Pape ne l'a peut souffrir, et sur toutes les plaintes qu'on luy a fait sur sa manière de jouer, il y a longtemps qu'il l'auroit banie de Rome sans l'ambassadeur de l'Empereur qui s'y est toujours opposé. Malgré cela,

non seulement M. le cardinal de Bouillon en fait sa principale amie, non seulement il la menne dans son carosse, contre l'usage du pays, mais il joüe encore de moitié avec elle, et il est revenu au Pape qu'ils ont partagé un proffit assez considérable qu'elle a fait ces jours passez avec un jeune milord, que tout le monde dit d'abord qu'elle fesoit aller à Frascati expré pour le dupper. M. le cardinal de Bouillon a fait une autre chose qui n'a pas moins esté désaprouvée, il n'a paru à la campagne qu'en chaise roulante à un cheval qu'il conduisoit luy-mesme, accompagné seulement de quatre laquais qu'il fesoit courir de toutes leurs forces. C'est dans cet équipage qu'il a rendu presque toutes ses visites et qu'il s'est souvent laissé voir à trois ou quatre lieues aux environs de Fracasti. Je vous laisse à considérer, Monsieur, si cette gaillardise sied bien dans un cardinal sous-doyen du Sacré Collège et ministre d'un roy de France. Assurément aucun de ses collègues ne suivra ici cet exemple et je ne croy pas que M. l'archevequesque de Paris l'introduise en France. Ces choses dans le fonds ne sont pas des crimes, mais elles ne laissent pas de décréditer infiniment un ministre, et les affaires du maistre, aussy bien que la nation en souffrent par mile endroits. S. S<sup>ie</sup> demande tous les jours quand viendra M. le prince de Monaco ne pouvant plus souffrir celuy-cy. J'ay veu la réponse que cet ambassadeur vous a fait, Monsieur, à la lettre que vous avez eu la bonté de luy écrire sur le logement que je luy offre. Pour ne pas copier tout ce que je mande là-dessus à M. le cardinal d'Estrées, je le prie de vous le communiquer. Vous verrez entre autre, Monsieur, *que j'ay* si bien ménagé l'esprit de M<sup>me</sup> la princesse de Carboniane que je l'ay engagé à nous louer son palais quoi qu'elle l'ait refusé à deux ambassadeurs de l'Empereur et au vice-roy de Naples, quand il estoit en cette cour ambassadeur d'Espagne, et que l'on fesoit des planchers nouveaux dans le palais du Roy son maistre. M. le prince de Monaco témoigne dans toutes ses lettres de souhaitter celluy-là, préférablement à toute autre. Les gens qui ont ses ordres icy avoient esté refusez sans aucune espérance de l'avoir ; j'ay parole de mon amie qu'elle luy louera quand il l'aura veu luy-mesme et s'il ne s'accommode pas ailleurs. M. de Monaco verra que j'ay plus d'empressement à le servir selon son goust qu'à me procurer l'honneur que je souhaittois si fort de loger M. l'ambassadeur de *France*. On a écrit de Paris à différentes personnes qu'il viendroit descendre chez moy, je dis à tous ceux qui m'en

parlent que je ne les crois pas, et je tiens de plus tous les discours qui peuvent détourner M. le cardinal de Bouillon de croire que cela pourroit arriver, afin qu'il ne l'empesche pas par ses artifices. On va recommencer les congrégations sur l'affaire de M. de Cambray. On croit qu'on en fera d'extraordinaires : l'abbé Bossuet me paroist plus satisfait que jamais des dispositions où il voit S. M<sup>e</sup> et les cardinaux qui sont scandalisez de la conduite que le cardinal de Bouillon continue à tenir dans une affaire que Sa Majesté a si fort à cœur, il est dans une grande consternation sur tout depuis la nouvelle response de M. de Meaux à M. de Cambray; il avoit dit publiquement que le dernier ouvrage de celuy-cy ne souffroit point de réplique, il ne cesse encore d'insinuer que le Roy n'entre dans ce diferend que pour se délivrer des violences continues qu'on luy fait, et il a adjouté à quelques personnes qui me l'ont redit, que S. M<sup>e</sup> se soucie si peu des affaires de ce pays-cy qu'il y a deux ordinaires qu'il n'a receu de depeschés de la Cour : si ce fait est véritable, j'admire son adresse à tourner toutes choses à son profit. J'ay respondu au contraire à ceux qui m'en ont parlé que rien ne marque davantage que ce silence des ministres, combien le Roy est peu content de sa conduitte. Qu'il m'est difficile, Monsieur, de vous écrire des lettres qui ne soient pas trop longues ; voilà l'effet du plaisir que je ressens d'entretenir un amy en qui j'ay une confiance entière et dont je connois toute la vertu. Tout ce que je me donne l'honneur de vous mander est très vray dans toutes ses circonstances et dans un besoin je le pourois prouver, en nommant mes auteurs : cependant ménagez mes lettres, je vous en supplie par les raisons que je vous ay dit au commencement de celle-cy. Vous sçavez, Monsieur, combien je dois estre sensible aux bontez que vous me marquez que M<sup>m</sup>e de Maintenon me fait l'honneur d'avoir pour moy. Je vous laisse le soin et à M<sup>m</sup>e la duchesse de Noailles de la faire ressouvenir que je serois très à plaindre au milieu de tous les procès qui me retiennent ici, si je n'estois soutenu de la protection de S. M<sup>e</sup> et que j'espère qu'elle ne me manquera pas, fondée sur les bons offices que je la supplie très humblement de me rendre. Honnerez moy toujours, Monsieur, de vostre amitié, vous n'avez point assurément de parente, d'amie ny de servante qui la mérite davantage ; j'ay envoyé ce matin mon maistre de chambre faire un compliment à M. le cardinal de Bouillon sur la mort de M<sup>m</sup>e la comtesse d'Auvergne que je regrete très fort, je ne sçay pas comme



il répondra à cette honnêteté. Je ne manque à aucun des devoirs que je crois devoir luy rendre et assurément j'ay une modération avec luy qui doit l'impatienter. Je plains bien la pauvre M<sup>le</sup> d'Auvergne que j'aime fort.

---

AU MARÉCHAL DE NOAILLES

B

*Rome, le 3 Janvier 1699.*

J'ay senti si vivement, Monsieur, la perte de ma sœur que je ne scay si l'estat où je me trouve encore aujourd'huy me permettra de faire cette lettre aussy longue que je le voudrois. Ce malheur ne m'a pas empesché néanmoins de m'appercevoir des nouvelles obligations que je vous ay et à M<sup>me</sup> la duchesse de Noailles. Elles sont au-dessus des remercimens, je vous l'advoüe, mais je vous asseure, Monsieur, que ma reconnoissance ne leur est point inférieure.

M. le prince de Monaco vous aura dit sans doute qu'il m'avoit prié de luy asseurer un casin et surtout celuy du prince Pamphil pour y descendre en arrivant, et y demeurer jusqu'à qu'il ait luy mesme reconnu quel palais il luy convient de prendre. Je l'ay servi avec ponctualité et succès, quoique ce prince eust un engagement sceu de tout le monde avec la princesse de Piombine, sa parente. Pour en venir à bout, j'ay fait cette négociation le plus secrètement qu'il m'a été possible dans le temps que je faisois des diligences avec bruit pour d'autres casins dont M. de Monaco auroit peu s'accommorder en cas de besoin. Je n'avois que ce seul moyen d'y réussir car l'expérience m'a fait voir que M. le cardinal de Bouillon faisoit sous main tous ses efforts pour empescher qu'on ne m'en pretast quelqu'un, croyant forcer par là M. l'ambassadeur à accepter l'offre qu'il luy a fait de le loger en arrivant, ce qu'il a toujours regardé comme une chose très propre à confirmer qu'on est content de ses opérations à la Cour, et qu'il a des ordres secrets bien différens de ceux qu'il dit qu'on luy donne pour tromper le public. Il souffre ce contre temps avec d'autant plus d'impatience qu'il ne scavoit point l'espérance que j'avois moy mesme de loger M. de Monaco

et que (comptant qu'on ne penseroit point en France au préjudice que les affaires du Roy souffriroient si l'on voioit icy une intelligence si parfaite entre luy et le nouveau ministre), il avoit asseuré tout le monde que M. de Monaco demeureroit quelques mois chez luy pour y prendre ses instructions. Il croit en quelque manière destruire aujourd'huy les reflections que cela fait faire aux personnes sages, en disant qu'il fera prendre à M. de Monaco le palais Bonelli qui est comme attaché au sien. Raisonnant toujours sur les mesmes principes, je prens la liberté de dire qu'on ne doit avoir cette complaisance pour luy qu'au cas que le palais de Carboniane ne convienne point absolument, rien ne pouvant estre plus dangereux pour les intérêts du Roy et sur tout pour l'affaire de M. de Cambray que le voisinage et une intimité, quoique seulement apparente, des deux ministres.

J'ay creu moy-mesme dans les commencemens, Monsieur, que le voisinage du Cours devoit empescher M. de Monaco de penser à ce dernier palais. J'ay conclud depuis que ce n'estoit pas une difficulté, puisque les deux derniers ambassadeurs de l'Empereur ont remué ciel et terre pour avoir ce palais, et que l'ambassadeur d'Espagne n'ayant peu l'obtenir, nous l'avons veu demeurer près de deux ans dans le palais Manfroni qui est au milieu du Cours ; d'ailleurs, les instances que la Reine de Pologne vient de faire pour l'avoir, me persuadent encore davantage que sa situation ne fait de la peine qu'à ceux qui ne font pas assez de réflexion ou qui seroient faschez que l'ambassadeur de France occupast un palais que les ministres de la maison d'Autriche n'ont peut avoir et qui, par ses dehors, impose plus que tout autre palais de Rome de cette espèce. Je me souviens d'avoir veu M. le cardinal Langrave, ambassadeur de l'Empereur, dans un palais qui est également au Cours et qui m'appartient, dans le temps que les ambassadeurs jouissoient sans opposition de la franchise de leur quartier ; mais ce qui est encore plus fort (puisque on peut me dire que l'exemple des autres ne fait rien pour nous), c'est que le palais qu'occupoit M. le duc de Chaulnes et où demeure encore aujourd'huy M. le cardinal de Bouillon, n'est pas moins dans le Cours au temps du Carnaval que le palais de Carboniane. Il est mesme bien davantage exposé aux sbires, puis qu'ils ont un corps de garde dans la place qui est sous ses fenestres, sans que cela ait jamais causé aucun inconvenient. C'est une chose que M. le prince de

Monaco reconnoistra luy-mesme sur les lieux, ce qui est de certain, c'est qu'il aura seulement à choisir entre le palais de Carboniane et celuy de Bonelli; encore dois-je supposer qu'on puisse vaincre les difficultez qui se rencontrent à avoir celuy-cy; ce qui sera facil s'il est vray, comme on le dit, que c'est M. le cardinal de Bouillon qui les a fait naistre afin de se faire un mérite à la Cour, en les surmonttant. J'ay mandé à M. le marquis de Torcy que M. le cardinal Carpeigne, à la prière de la Reine de Pologne, et avec ordre du Pape, avoit pressé fortement M<sup>me</sup> la princesse de Carboniane de louer son palais et que cette princesse avoit eu la force et l'honnesteté de respondre à cette Eminence et d'escrire à Sa Sainteté qu'elle n'en n'estoit plus maistresse, m'ayant donné sa parole de le louer à M. de Monaco, s'il luy plaisoit, quand il l'auroit veu luy-mesme. J'ay envoyé copie des lettres qui ont esté escrites pour cette affaire, me sentant obligée de faire connoistre à la Cour le bon procédé de cette dame qui, par cette déclaration, a bien voulu faire connoistre, mesme avec quelque sorte de préjudice pour elle, sa partialité pour l'ambassadeur du Roy. Le Pape a esté très content de sa response et, si je l'oze dire, tout le monde a trouvé que j'avois esté assez habile d'engager mon amie, sans mettre M. de Monaco dans aucun engagement. Passez-moy je vous supplie, Monsieur, ce trait de vanité; je l'ay creu nécessaire, ne sachant pas de quelle maniere M. le cardinal de Bouillon en aura escrit. Je continueray pour faire mon devoir, à offrire la meilleure partie de mon palais à nostre ambassadeur lorsqu'il sera icy. C'est tout ce que je puis faire; en le quittant, je me priverois d'une trop grande satisfaction et je me jetterois dans de trop grands embaras, ne m'estant pas possible de remuer tous les papiers que je suis obligé de conserver, et dont la quantité passe toute imagination, sans m'exposer à en perdre quelques-uns qui pourroient me ruiner, et à mettre les autres dans une confusion que l'estat présent de mes affaires ne scauroit permettre. Ce sont là, Monsieur, mes véritables sentiments et je vous supplie très humblement de les approuver.

M. le cardinal de Bouillon est à Frascati depuis quelques jours, avec le père Charonié et le père Sardi, jésuites, tous deux agens passionnez de M. de Cambray. Il y a apparence qu'il s'est retiré en si bonne compagnie, pour travailler aux discours qu'il doit faire dans les prochaines congrégations du S<sup>e</sup> Office. Quoyqu'on ait bien d'autres preuves de son esgarement,

on ne laisse pas d'estre fort estonné de luy voir si peu sauver au moins les apparences. On n'est pas moins surpris qu'un ministre fasse de si longs et de si fréquens séjours hors de Rome ; de ses confidens m'ont assuré qu'il leur dit tous les jours, qu'il ne se soucie plus des affaires du Roy, et qu'il a mesme escrit à la Cour (pour que sa conduite ne soit pas condamnée), que le changement de ministre tient icy tous les esprits en suspens et l'empesche de finir les choses qu'il avoit commencé. Il attend présentement M. de Monaco avec impatience, bien résolu de luy laisser entièrement l'exécution des ordres de S. M<sup>ie</sup> sur l'affaire de M. de Cambray et de faire, de son costé (n'estant plus retenu par cet endroit), tout du pis qu'il pourra. Je n'oze plus vous dire, Monsieur, si cette Cour prononcera bientost. J'entrevois des choses qui arrestent mon jugement et ce que j'entens dire m'empesche de croire qu'il soit facil à M. de Monaco, de regagner si tost les gens qu'on a trompé jusqu'à présent par mille suppositions grossières à la vérité, mais qui ne paroissent pas telles à des hommes aussy *malins* ou aussy ignorans des choses du monde, que le sont la pluspart de ceux à qui M. de Meaux a affaire.

Je ne m'estens pas davantage sur cette matière, Monsieur, quoique très ample, parce que l'abbé Bossuet, de qui on ne sçauoit asser louer l'attention, ne laisse rien ignorer apparemment de ce qui se passe à M. l'archevêque de Paris. Je vous supplieray seulement de faire réflexion combien la protection du Roy est nécessaire à une particulière comme moy, pour la garentir des injustices qu'on est toujours prest de faire en ce pays, puisqu'une cause aussy bonne et aussy importante pour la paix de l'esglise, qu'est celle dont il s'agit aujourd'huy, couste tant de peines et puisqu'il se trouve des hommes assez peu scrupuleux et assez mal intentionez pour favoriser ouvertement le parti qui luy est opposé. Personne assurément, Monsieur, ne vous honnore si parfaitement que moy. Je vous avoüe que je ne croyois pas pouvoir faire une si longue lettre.

## M. DE POMPONNE

*De Rome, ce 14 Janvier 1699.*

J'ay receu en toutes occasions, Monsieur, tant de marques de vostre bonté et je conte si solidement sur l'honneur de vostre amitié que je ne scaurois douter que vous ne partagiez avec moy la juste douleur que je ressens par la mort de ma sœur. Vous représentez parfaitement, Monsieur, l'estat où je me trouve quand vous pensez que cette perte est irréparable pour moy et qu'elle me prive de la principale douceur de ma vie. J'ay appris presque en mesme temps la mort de Monsieur vostre frère, c'est un surecroit de peine pour moy qui comprens mieux qu'un autre, toute celle que ce malheur vous fait souffrir, estant dans la mesme expérience et connoissant vostre bon cœur mieux que personne du monde. Vostre vertu, Monsieur, et votre bon esprit qui vous ont toujours rendu supérieur à tous les événements de ce monde, vous donnent en cette occasion, des secours que je n'ay pas trouvé dans ma douleur. Je ne devrois pas, Monsieur, vous parler d'autres choses, mais j'ay miles très humbles grâces à vous rendre de la bonté que vous avez eu d'attirer à ma niepce, une atention si obligeante de Sa Majesté. Il faut advoüer qu'on ne scauroit avoir plus d'application que vous avez à rendre de bons offices, et à faire du bien aux personnes qui vous paraissent le mériter. Qui que ce soit, Monsieur, ne vous honnore et, si je l'ose dire, ne vous aime plus parfaitement que

LA PRINCESSE DES URINS.

## AU DUC DE NOAILLES

B

*Rome, le 22 Janvier 1699.*

Il faut que je me donne l'honneur de vous informer, Monsieur, d'une chose qui me semble regarder le service de S. M<sup>ie</sup>: le Roy d'Angleterre

demande depuis longtemps un chapeau au Pape pour quelqu'une de ses créatures. Des intrigants de cette Cour ont fait comprendre aux Anglois qui y demeurent et qui ont commerce avec celle de S<sup>t</sup> Germain, que la principale difficulté qui empeschoit S. S<sup>t</sup>e de donner cette satisfaction à leur prince, estoit le dessein qu'il avoit de donner sa nomination à M. Caprara, l'auditeur de Rotte, dont la personne ne plaist pas au Pape. Les Anglois ont répliqué qu'ils croyoient que S. M<sup>ie</sup> Bri<sup>ue</sup> ne s'arresteroit point à ce seul sujet, quand d'ailleurs on seroit asseuré de la chose. Ces mesmes intrigans ont fait connoistre qu'il seroit nécessaire qu'un cardinal fust chargé de cette négociation, et après avoir examiné celuy qui seroit le plus propre, ils ont conclu, selon leur première intention, que le cardinal Imperiale convenoit plus qu'un autre, parce qu'ils le supposent fort bien auprès du Pape et capable de tout entreprendre : ils ont ensuite arresté qu'il falloit que le Roy d'Angleterre le déclarast protecteur de ses intérêts et de sa nation en lui laissant le choix du personnage que l'on proposeroit à S. S<sup>t</sup>e pour le mieux engager à ne pas refuser cet honneur, comme a fait M. le cardinal Pamphile. Ce projet a esté écrit à la Cour de S<sup>t</sup> Germain par différentes personnes comme un expédient avantageux et non pas comme un manège du cardinal Imperiale. Quoyque je m'imagine que ce cardinal est connu de nos ministres pour un homme sacrifié à l'Empereur et très ennemy de la France, j'ay creu néantmoins devoir vous advertir, Monsieur, de cette intrigue afin que le Roy d'Angleterre trompé par de faux avis, n'ait pas le temps de se mettre dans des engagements préjudiciables aux intérêts du Roy, d'autant plus que je ne sçay si M. le cardinal de Bouillon, qui est fort des amis de ce cardinal, voudroit traverser cette affaire, quand mesme il en scauroit toutes les circonstances.

La dernière lettre du Roy sur l'affaire de M. de Cambray est venue très à propos. Elle a fait un effet merveilleux sur l'esprit du Pape que la cabale esbranle de temps en temps par de nouveaux artifices et par la faiblesse que l'on doit supposer absolument dans un homme de cet âge, les cardinaux n'ont pas moins connu par cette nouvelle preuve combien S. M<sup>ie</sup> désire la décision d'une affaire si capable d'inquiéter l'esprit des peuples et si dangereuse pour la religion. Je ne crois pas cependant qu'elle finisse encore si tost. Le parti opposé se vante hautement qu'il a de nouveaux ressorts à quoy on ne s'attend pas, et tous les jours il arrive de nouveaux

escrits passionnez et scandaleux que je m'imaginois que M. de Cambray désaprouve luy-mesme, si M. l'abbé de Chanterac n'estoit pas celuy qui les distribue. M. le cardinal de Bouillon est retourné à Frascati avec ses amis les Jésuites travailler apparemment à de nouvelles machines, après l'arrivée des deux courriers que S. M<sup>re</sup> a expédié en cette Cour, il a paru très fortifié. Il a depuis repris courage et continué à dire à ceux qui ont ozé le faire ressouvenir de son devoir, que rien n'estoit capable de le faire changer et qu'il sçauroit bien au pis aller, faire revenir le Roy. Il est arrivé en cette ville, depuis quelques jours, une dame piedmontaise, sœur du marquis de S<sup>t</sup> Thomas, ministre de M. le duc de Savoye, chez laquelle on prétend que M<sup>me</sup> Guyon a logé, lorsqu'elle fust dans les Estats de ce prince. On dit que c'est une femme d'une grande austérité apparente et qui a commerce avec les prétendus zélez de ce pays-cy. Un de mes amis m'en ayant adverti en présence de l'abbé Bossuet, j'ay laissé le soin à celuy-cy, d'aprofondir cette affaire.

Il nous est arrivé un autre personnage : c'est un prestre de l'Oratoire qui a servi autrefois dans les troupes de l'Empereur. Il est très bien avec le Roy des Romains et c'est luy qui a le plus contribué à faire réussir le mariage de la princesse de Brunsvik. Il est envoyé en cette Cour par l'Empereur, pour reconnoistre (en menant une vie obscure néantmoins) si les plaintes continues que le Pape fait faire à la Cour de Vienne contre le comte de Martinitz, sont fondées véritablement sur une conduitte odieuse de cet ambassadeur ou sur une pure calomnie. Ce Religieux s'est confié à un homme qui est tout à moy, par le moyen de qui je puis luy faire insinuer tout ce que je veux. D'abord, j'ay pensé servir le Roy en travaillant à faire rester icy l'ambassadeur qui est moins propre qu'un autre à réussir auprès de S. S<sup>te</sup> ; mais le connoissant pour un homme violent, plein d'incidents et fort capable d'avoir une guerre continue avec M. le prince de Monaco, j'ay pris le parti de luy rendre tous les mauvais offices que je pouray pour vous en deffaire. En cette occasion, Monsieur, j'aurois été ravie de pouvoir demander conseil au ministre du Roy ; mais je ne suis pas à portée de parler à M. le cardinal de Bouillon, et je m'adresserois mal, si je luy demandoisois son avis sur un homme avec qui il paroist avoir une liaison si estroitte. Il y a peu de jours que cet ambassadeur fust chez luy près de cinq heures. Le Pape, à qui cela donne de la jalouse, en

fust informé apparemment, car on remarqua qu'il fist très mauvais visage à M. le cardinal de Bouillon, dans une congrégation qui fust tenue le lendemain matin. Je ne veux pas vous laisser ignorer, Monsieur, un trait qui vous fera voir que nostre ministre n'a pas moins de confiance avec l'ambassadrice. Quelqu'un de ses amis (je ne sçay pas qui c'est), voulant plaisanter avec luy sur toutes les galantries qu'il a fait à cette dame, luy a escrit de France, qu'il ne falloit pas s'estonner si les affaires et surtout celle de M. de Cambray tiroient si fort en longueur, puisqu'il employoit tout son temps à plaire à M<sup>me</sup> l'ambassadrice. Il donna aussy tost cette lettre à M<sup>me</sup> Carpeigne, sa confidente, pour la faire voir, et celle-cy après en avoir fait l'usage qu'il désiroit, la luy renvoya par un certain comte Fantagouzy qui n'a pas sçu assez bien garder le secret, que cela ne soit venu à ma connoissance. Il y en a qui ont creu que l'aventure du pauvre Raousset pouvoit bien avoir quelque relation à tout cela. Je crois que vous sçavez, Monsieur, qu'il est escuier de M. le cardinal de Bouillon et le seul gentilhomme françois qui soit à son service. C'est un très honneste garçon qui, ne faisant mal à personne, n'a peu s'attirer par luy-mesme le malheur qui luy est arrivé. Revenant sur le minuit, je ne sçay d'où, il entendit, passant devant un cabaret, des Français qui disoient du mal de son maistre. Il entra dans une allée pour mieux escouter sans estre veu, et il reconnut que c'estoit des gens mesmes de la maison qui se donnoient cette liberté. Sa curiosité estant satisfaite, à peine eut-il fait cinquante pas, qu'on le jeta par terre d'un coup de pierre qu'il receut dans le derrier de la teste, et en mesme temps, un autre homme vint sur luy et luy donna quelques coups d'espée qui, par bonheur, ne passèrent pas ses habits. Cet assassinat fait à la personne d'un premier domestique du ministre du Roy, a estonné tout le monde et mortifié cruellement les véritables serviteurs du Roy. Le Pape en estant informé, donna aussitost tous les ordres nécessaires pour découvrir qui en estoit l'auteur. Comme cela est aisé à Rome, pour peu qu'on y donne d'attention, nous croyons qu'on le sçauroit en moins de 24 heures ; mais on n'en a pas parlé davantage, et j'ay sceu seulement que le gouverneur de Rome avoit dit qu'il croyoit que M. le cardinal de Bouillon passeroit cette affaire sous silence ; on fait différens contes là-dessus, mais comme je n'aime pas à parler sans fondement, je ne raisonneray pas davantage sur cette matière. Voicy, Monsieur, une lettre desjà trop longue

pour la continuer encore. Je pourrois néantmoins l'augmenter de plusieurs autres articles assez curieux. Il me déplaist d'estre aussy accablée d'affaires que je la suis ; sans cela, je vous manderois régulièrement, tous les ordinaires au moins, jusqu'à ce que M. de Monaco soit arrivé, des choses dont vous pouriez faire un bon usage. J'espérois d'avoir l'honneur d'escrire aujourd'hui au Roy, pour le remercier de la grâce qu'il a eu la bonté de faire à ma niepce, et en mesme temps, pour lui faire sçavoir que mon palais se trouvoit orné et honnoré de ses armes ; mais des nouvelles difficultez que Don Livio Odescalchi a fait naistre par pure malignité, ayant encore retardé pour quelques jours cette satisfaction, après laquelle j'aspire depuis si longtemps, j'attendray un autre ordinaire pour ne point prendre trop de liberté en multipliant trop mes lettres. Il m'a esté impossible, Monsieur, de faire celle-cy de ma main, à cause de ma mauvaise veue que j'ay beaucoup fatigué tous ces jours-cy, en respondant aux lettres qu'on m'a écrit sur la mort de ma sœur. Continuez moy et M<sup>me</sup> la duchesse de Noailles aussy, l'honneur de vostre amitié : elle m'est aussy nécessaire qu'agréable.

Depuis ma lettre écrite, j'ay sceu des circonstances qui m'obligent à vous supplier instemment de ne la communiquer qu'au Roy ou à M<sup>me</sup> de Maintenon. L'affaire dont j'ay l'honneur de vous parler au commencement de ma lettre, le cardinal Imperiale et les Anglois qui la traitent, prétendent de la faire réussir par le secret, je suis seule de Françoise avec mon secrétaire qui la sache. Il me seroit d'un préjudice très grand que mon nom fust nommé et qu'on pust imaginer icy que j'ay manqué au secret qu'on m'a demandé, les personnes qui y ont le principal intérêt se trouvant de mes juges. Par le discours que l'on m'a tenu, je suppose qu'on a reçu cet ordinaire-cy, des lettres de S<sup>t</sup> Germain qui font espérer la réussite de cette affaire, et je ne sçay mesme si on ne recommande point de la cacher aux François.

---

## AU MARÉCHAL DE NOAILLES

B

*De Rome, ce 17 Mars 1699.*

Voicy enfin, Monsieur, l'affaire de M. de Cambray finie malgré la cabale, les artifices et les menaces mesme de M. le cardinal de Bouillon. On auroit pas deub attendre tant de rezolution de la part du Pape qu'il en a montré en cette occasion, car vous ne sçauriez vous imaginer tout ce qui a esté mis en usage pour embarasser sa teste et suspendre son décret. Il faut advouer que le Saint Esprit a illuminé bien particulièrement cette fois-cy la congrégation du S<sup>t</sup> Office ; l'abbé Bossuet et les bons serviteurs que le Roy a en cette Cour, n'auront pas manqué d'écrire tout ce qui s'est passé dans cette affaire si importante pour la seureté de la religion en général, et pour le repos particulier de la France ; ainsy, Monsieur, je me resjouiray seulement avec vous, de ce qu'elle est terminée d'une manière si glorieuse pour M. l'archeveque de Paris et pour les autres prélats qui y étoient intéressés. L'abbé Bossuet ne mérrite pas peu d'avoir sceu tenir teste, surtout dans ces derniers temps, à un ennemy aussy dangereux que M. le cardinal de Bouillon, c'est un surcroit de satisfaction pour M. de Meaux. J'ay prié M. le cardinal d'Estrées de vous informer, Monsieur, d'une nouvelle prétention que Don Livio Odescalchi a mis au jour contre moy, fondée sur une écriture, laquelle faussement il suppose faite par feu M. le prince des Ursins. J'ay l'obligation de ce nouvel embarras à M. le cardinal de Bouillon, car cet indigne nepveu du Pape, avant que de produire cette fausseté, luy ayant dit qu'il ne la produiroit pas, s'il croyoit que cela pust luy faire quelque mérite auprès du Roy, l'autre luy respondit qu'il estoit vray que S. M<sup>le</sup> avoit quelque bonté pour moy, mais il adjousta ensuite, avec un rire moqueur, que cette bonté n'aloit pas si loin. Ce discours a donné la témérité à Don Livio de s'embarquer dans cette honteuse affaire, ayant dit depuis à des gens, qu'il estoit seur que ny le Roy, ny son ministre, ne luy en sçauroient pas plus mauvais gré. Il me sera facile de prouver cette fausseté, qui d'ailleurs ne peut me porter aucun préjudice, l'écriture dont il est question, n'ayant aucune des formalitez nécessaires pour la

rendre de quelque valeur. Mais ce sont de nouvelles peines pour moy, et j'ay un véritable chagrin de voir que le ministre du Roy m'abandonne, pour qu'on ne craigne point de s'atirer le ressentiment de S. M<sup>re</sup>, en publiant contre moy un libel difamatoire. Dans une occasion comme celle-cy, M. le cardinal de Bouillon n'auroit-il pas deub venir m'offrir tout ce qui dépend de luy et n'auroit-il pas deub aussy menacer Don Livio et m'advertir, s'il est vray que celuy-cy, comme tout le monde le dit, luy ait donné, il y a plus de huict mois, une coppie de cette pièce. Je n'ay point l'honneur, Monsieur, de vous dire ce qu'elle contient, parce que je suppose que M. le cardinal d'Estrées vous en aura instruit et que vous n'avez guères le temps, estant en cartier, de vous amuser à lire mes longues lettres. J'en ay receu une, il y a trois jours, de nostre ambassadeur, datée de Monaco, toute pleine d'offres de service et d'expression aux quelles je suis persuadée que vous et M<sup>me</sup> de Noailles avez beaucoup de part. Je l'attens avec la dernière impatience, son secours m'estant tout à fait nécessaire et me flatant qu'il fera valoir avec plaisir les ordres obligeans que le Roy m'a fait l'honneur de luy donner avec tant de bonté sur mon sujet. J'ay été tentée d'écrire à M<sup>me</sup> de Maintenon pour luy faire mon compliment sur la satisfaction qu'elle doit ressentir, d'avoir pencé si juste sur les oppinions avancées par M. de Cambray, et d'avoir eu tant de part, à faire triompher la vérité. Je voulois aussy, Monsieur, luy rendre mile grâces très humbles des bons offices qu'elle m'a rendus auprès de M. le prince de Monaco, mais j'ay trouvé qu'il vaut mieux laisser passer tout cela par vos mains et par celles de M<sup>me</sup> la duchesse de Noailles. Car vous estes des amis, l'un et l'autre, qui faites plus pour les personnes que vous aimez qu'elles ne peuvent désirer elles-mesmes : cela est bien rare en tout pays, en vérité.

## LA PRINCESSE DES URSINS.

Je me donneray l'honneur, Monsieur, d'escrire à M<sup>me</sup> vostre femme, le plus tost qu'il me sera possible, elle s'est un peu éguayée dans une de ses lettres, en me parlant sur de certains discours qu'elle me fesoit autrefois au coin de son feu. Je tascheray d'y répondre quoque je ne sois pas de si bonne humeur qu'elle.

---

## AU MARÉCHAL DE NOAILLES

B

*Rome, le 6 Juin 1699.*

Comptant que M. le prince de Monaco arriveroit icy bien plus tost que nous ne l'aurons, je croyois, Monsieur, vous avoir escrit ma dernière lettre sur ce qui regarde les affaires du Roy; mais la nouvelle scène qui agitte cette Cour pouvant avoir des suites fascheuses pour le service de S. M<sup>ie</sup>, et me paroissant que M. le cardinal de Bouillon prend de fausses mesures pour remédier à ce désordre naissant, je me crois obligée, toujours par le mesme zèle qui m'a fait agir jusqu'à présent, de me donner l'honneur de vous escrire encore une fois.

Le Roy ne peut estre informé du fait, que d'une manière très esloignée de la vérité, chaque parti y adjoustant des circonstances conformes à ses propres intérêts, et personne ne parlant avec le désintéressement dont je me trouve seule capable par le dévouement absolu que j'auray toute ma vie au service de S. M<sup>ie</sup>.

Je ne sçay si la Cour a sceu l'affront que l'ambassadeur de l'Empereur fit à M. le cardinal de Bouillon, quand le cardinal Cornaro fit son entrée, et quel a été son sentiment sur un certain billet (qué le premier devoit escrire et qui ne le fut jamais) dont nostre ministre se contatant, lorsque le cardinal Grimani fit la sienne; mais je dois supposer ou qu'elle n'en a pas esté informée, ou qu'elle a donné des ordres de repousser de telles violences dans une autre occasion, mesme par la force.

Quoyqu'il en soit, ceux qui blasment le plus M. le cardinal de Bouillon, doivent advoüer qu'il estoit en obligation (s'il ne vouloit pas encore se deshonnorer davantage) de se mettre en estat de ne pas craindre une nouvelle insulte et d'empescher le comte de Martinitz d'establir une prétandue primauté dans les cortèges qui luy est encore bien moins deube, lorsqu'un cardinal françois fait icy la figure de ministre du Roy.

Pour satisfaire à ce devoir si précis, le 24 du mois passé, l'ambassadeur de Florence devant faire son entrée, le cardinal de Bouillon fit poster sur

la route destinée à ces fonctions, tous les françois qu'il avoit peu ramasser et une trentaine de paysans armez de mousquetons, à qui il avoit fait donner les manteaux de ses gens.

Cela s'exécuta apparemment sans que le comte de Martinitz en fut adverti, car son carosse fit d'abord quelque tentative pour passer le premier, et il ne quitta le cortège qu'après un Alleman venu exprès, eust dit au cocher de se retirer par un autre chemin.

Cette action se passa à la teste de la marche, sans aucune violence de part et d'autre, parce que les paysans qui occupoient ce poste, ou moins pressez d'agir que les françois, ou plus obéissants qu'eux aux ordres, que je suppose qu'on avoit donné, ne firent aucun mouvement. Je ne crois pas que les ennemis de la France en eussent peu faire un crime, si les choses avoient continué avec la mesme modération, mais les françois ayant mis l'espée à la main et crié plusieurs fois : vive Bouillon, dans tous les postes qu'ils occupoient, lorsque le cortège passoit devant eux, cette folie attira les railleries des uns et parut criminelle aux autres.

Une autre circonstance est plus forte contre M. le cardinal de Bouillon, c'est qu'au lieu que tous ces gens-là devoient estre pesle-mesle parmi le peuple et mesme cachez dans les boutiques, ils estoient attroupez de distance en distance comme des corps de gardes, et les paysans levoient mesme de temps en temps leurs manteaux, pour faire voir les armes à feu qu'ils portoient.

Le comte Martinitz, offensé de cette surprise, prit peut estre resolution de se vanger dans le cortège qui se devoit faire deux jours après, pour accompagner l'ambassadeur de France à l'audience du Pape, s'il pouvoit ramasser assez de monde pour estre supérieur en nombre, au cardinal de Bouillon. Au moins, il tint des discours qui visoient à cela, et on asseure qu'il fit toutes les pratiques qu'il peust, pour s'asseurer la canaille de Rome.

Je ne sçay rien de positif là-dessus, ce ministre ayant agi avec beaucoup de secret et n'ayant fait aucune démonstration publique, mais les personnes qui avancent ce fait, prétendent qu'il ne peust y réussir, soit qu'il ne voulust pas faire assez de dépense, soit que la haine qu'on a pour lui, retinst ces gens-là.

M. le cardinal de Bouillon, de son costé, quoyque retiré à Frascati,

augmenta ses troupes de plusieurs autres françois et d'une centaine d'italiens, que l'espérance de gagner quelqu'argent, fit courir chez luy.

Les choses estant en cet estat-là, tout Rome se trouvoit dans une inquiétude très grande. Les plus sages craignoient avec d'autant plus de raison le désordre qui pouvoit arriver, que l'on faisoit courir le bruit que le comte de Martinitz avoit plus de 500 hommes à sa disposition. Mais enfin, l'ambassadeur de Florence remedia à tout, en envoyant dire à tous ceux qu'il avoit invités, environ une heure avant que les carosses se rendissent chez luy, qu'il lui estoit survenu une fluxion qui l'empeschoit de pouvoir aller à l'audience.

Il est à croire que ce fust un expédient insinué par ordre du Pape ou mesme par l'ambassadeur de l'Empereur qui, sans doute, ne se trouvoit pas le plus fort ; ainsi finit cette grande journée. Il faut avouer qu'elle auroit fait honneur à la nation, si nostre ministre, par une imprudence pire que celle du premier jour, n'avoit fait ses apprests avec un esclat et d'une maniere qui a deub véritablement offenser le Pape. Toute la matinée, on ne vit que ses gens et ses carrosses courir par la ville pour ramasser des armes. Il fit de son palais, qui devint une place de guerre, le rendez-vous de tout son monde, et pour surcroist de mauvaise conduitte, lorsqu'il fut question de congédier ces gens, Sertes et son escuier les fit comme passer en reveüe, publiquement, devant sa porte.

Ce sont ces circonstances ridicules qui ont irrité S. S<sup>te</sup>. Les ennemis de la France voulant en tirer avantage, ils luy ont représenté que cette action est un attentat contre sa souveraineté, pire que tout ce que l'ambassadeur de l'Empereur a peu faire. Les uns, luy ont fait croire que Rome a esté sur le point d'estre pillée, et les autres, luy font encore apprehender que Martinitz, pour se vanger, n'ait des desseins qui n'éclateront, que lorsqu'il aura fait venir des scélérats qu'il attend du royaume de Naples et du Milanois. Ils luy ont reproché en mesme temps, qu'il soufre tout des François, dans le temps qu'il refuse avec dureté audience à l'ambassadeur de l'Empereur, depuis plusieurs mois, sur des prétextes et pour des raisons qui sont cent fois moins crimineles que cette entreprise. Joignans à tout cela, des menaces du ressentiment de l'Empereur, le Pape, au désespoir de se voir dans de tels embarras, a témoigné une colère extreme contre le cardinal de Bouillon. Il a dit publiquement, qu'il ne vouloit plus le voir,

qu'il sçavoit depuis longtemps, que luy et le comte Martinitz agissoient de concert pour luy donner toutes sortes sortes de degousts, et S. S<sup>e</sup> a demandé plusieurs fois avec impatience, quand arriveroit donc le prince de Monaco.

M. le cardinal de Bouillon, informé de ce qui se passoit, envoya au Palais demander audience samedy dernier. Le Pape la luy refusa, mais pour faire connoistre en mesme temps, que c'estoit la personne qui luy estoit désagréable et non le ministre du Roy, il envoya dimanche, à la pointe du jour, chercher le S<sup>r</sup> Poussin. Vous sçavez, Monsieur, combien ce secrétaire déplaist au cardinal et les raisons qui luy ont attiré sa haine.

Cette nouvelle démonstration de S. S<sup>e</sup>, très honorable pour luy, l'aigriront encore davantage et, au lieu de luy permettre d'aller au Palais, envoya Sertes à sa place, pour recevoir les ordres de S. S<sup>e</sup>. Le maistre de chambre respondit à celuy-cy que c'estoit Poussin que le Pape attendoit, et on ne voulut pas absolument le faire entrer. Le cardinal de Bouillon fut donc obligé d'envoyer le S<sup>r</sup> Poussin à qui S. S<sup>e</sup> dit mille gracieusetez respectueuses pour le Roy et mille choses désobligeantes pour la personne du cardinal, persistant toujours à ne luy point vouloir donner audience, quelques très humbles remontrances que le S<sup>r</sup> Poussin luy peust faire. Avant que de parler du mauvais parti que le cardinal de Bouillon veut prendre, je me donneray l'honneur de vous dire avec la confiance que vous désirez de moy, et que je dois avoir dans une personne aussy passionnée que vous pour la gloire du Maistre, mon sentiment sur le tort des uns et des autres.

Je regarde comme une obligation essentielle à la France, d'empescher l'ambassadeur de l'Empereur d'establir sa prétendue preséance dans les corteges. Jamais il n'y a rien eu de gagné là-dessus, et l'adresse des cochers a toujours esté le seul moyen dont les ministres les plus jaloux de leur rang, se soyent servi pour faire prendre place aux carrosses qu'ils envoyent à ces fonctions. Si on vouloit y mettre quelque reigle, ce seroit, suivant ce qui est establi, aux carrosses de MM. les cardinaux à passer les premiers. Mais il ne convient pas à S. M<sup>e</sup> de rien changer à l'usage, puisque son ambassadeur perdroit une supériorité qu'il a presque toujours eu jusqu'à présent. Le Roy qui a donné la loy à l'Europe liguée contre luy, n'a desja que trop de bonté (ce me semble) de vouloir bien ceder dans les autres

fonctions à un prince électif et sans puissance; et d'ailleurs, quand on ne se servira pas de la voye des armes comme le comte de Martinitz a fait le premier mal à propos, le désordre est peu de chose, puisqu'il n'est question que de carosses rompus ou de chevaux estropiez.

Ainsy donc, le cardinal de Bouillon n'a eu de tort, lorsqu'il a armé, que dans la publicité avec laquelle il l'a fait, car il faut luy passer l'extravagance que firent les François de tirer l'espée, puisqu'il est à supposer qu'il n'avoit pas donné cet ordre. Cela estant, je trouverois que le Pape feroit mal (si je l'oze dire) s'il continuoit à refuser de l'entendre.

Il y a une grande différence entre cette action entreprise uniquement pour se deffendre d'un affront dont le cardinal estoit menacé, et la temerité qu'a eu l'ambassadeur de l'Empereur d'eriger dans son palais, un tribunal pour faire le procès à un prisonnier que l'on croit mesme qu'il a fait mourir. D'un autre costé, le Pape ne sçauroit séparer le ministre d'avec la personne du cardinal, et il ne convient pas, et que celuy-là soit puni d'une faute que proprement il n'a pas fait, et que les affaires du Roy en souffrent comme il arriveroit, si M. le prince de Monaco tardoit encore à venir. Mon opinion est donc (c'est à vous seul, Monsieur, à qui il m'est permis de parler de la sorte) que le Roy, en cette occasion, doit soutenir non la personne du cardinal, mais le caractere de son ministre dont elle se trouve honnorée. Il sera facil à S. M<sup>ie</sup> de porter le Pape à tout ce qu'elle désirera, ou par une lettre de sa main, ou par la négociation de son ambassadeur, quand une fois il sera arrivé.

Rien n'est plus mal imaginé à mon sens, ou peut estre plus artificieux, que les premières démarches de M. le cardinal de Bouillon a fait et que ce qu'il voudroit qu'on fit encore.

Au lieu d'estre des premiers au consistoir qui se tint lundy passé, où il pouvoit avec quelques paroles soumises et flatteuses, adoucir le Pape et sans entrer en matière dans ce lieu publique, demander une audience pour destruire les faussetez dont il sçavoit que les ennemis de la France s'estoient servis, pour tascher de brouiller les deux Cours; il arriva que la porte estoit fermée et il luy fut impossible d'entrer.

Au lieu d'envoyer quelque personage de confiance, capable de gagner l'esprit du Pape, pour donner plus de prise à nos ennemis, il fait des protestations, il fait dire à S. S<sup>ie</sup> qu'il envoira tous les jours, deux fois, luy

demander audience, jusqu'à ce quelle luy soit accordée, et menace d'empescher la venue de M. de Monaco.

Je ne sçay que trop, que tous ceux qui avoient de l'inclination pour la France, ou se sont engagez ailleurs, ou se sont refroidis depuis qu'il est ici; mais est-il possible qu'il n'ait pas pour ami un cardinal ou un prélat de crédit qui puisse parler de sa part, quand des cardinaux ozent, dans les consistoires, interceder pour l'ambassadeur de l'Empereur.

Desesperant d'obtenir son audience, il s'est enfin déchaisné contre les ministres du grand duc qu'il accuse d'avoir contribué à le brouiller avec le Pape, par complaisance pour le comte Martinitz, et il a expédié un courier à M. l'ambassadeur pour luy dire de retarder sa marche et de rester à Livourne ou à Bagnaye (*Bagnaia, près Viterbe*), jusqu'à ce qu'on luy ait donné satisfaction.

Je ne pretens pas servir de caution aux Florentins; je sçay cependant très seurement, que l'agent Fede, à la sollicitation du S<sup>r</sup> Poussin, travaille utilement à regagner l'esprit du Pape et que si l'audience s'accorde, ce sera par ce moyen; mais il est bon que vous soyez informé, Monsieur, que la véritable raison qui oblige le cardinal à se plaindre du grand duc, est la protection que ce prince a bien voulu donner, à la recommandation de M. le cardinal de Janson et de M. l'archeveques de Paris, au S<sup>r</sup> de Madot qui porta en France, les lettres de l'abbé Bossuet, après la decision de cette Cour, sur le livre de M<sup>gr</sup> de Cambray.

M. le cardinal de Bouillon, toujours plein de petitesse, s'est mis en teste que ce pauvre gentilhomme luy a manqué de respect en se chargeant de cette commission. A peine l'a-t-il sceu de retour, qu'il a fait advertir l'abbé Bossuet de ne pas le retirer chez luy, s'il ne vouloit pas exposer sa maison aux violences que des gens qui lui sont attachez, pouvoient estre capables d'entreprendre contre ce malheureux. Ayant sceu depuis, qu'il s'estoit retiré au palais de Medicis pour pouvoir finir en seureté quelques affaires qui l'obligeoient à rester encore deux ou trois jours à Rome, il envoya dire à l'agent du Grand Duc, en termes très incivils, qu'il eust à le chasser ou que l'on verroit ce qu'il seroit capable de faire; et ayant enfin esté adverti qu'il partoit pour Florence où il estoit asseuré de trouver de l'employ, il s'est donné la peine d'escrire au Grand Duc, pour le prier de ne pas prendre à son service un homme qui l'a ozé offenser et qu'il asseure estre le plus mal honneste qui soit au monde.

M. le Grand Duc luy a respondu qu'il croyoit tout le mal qu'il luy marquoit de ce gentilhomme, puisqu'il l'asseuroit; mais qu'il estoit bien fasché de ne pouvoir luy donner la satisfaction qu'il souhaittoit, ayant desja promis de l'employer à M. le cardinal de Janson et à M. l'archevesque de Paris qui, tout au contraire, luy en avoient escrit des biens infinis; que supposant ces M<sup>r</sup>, des amis de son Eminence, il la prioit de leur demander qu'ils trouvassent bon, avant que de passer outre, qu'il leur manquast de parole. Cette response l'a irrité à un point, que le Roy sans doute s'en appercevra luy mesme doresnavant, dans les depesches qu'il aura l'honneur de luy escrire.

Quant à ce qui regarde M. le prince de Monaco, il est inutile, Monsieur, que je m'arreste beaucoup à vous faire remarquer, combien il seroit prejudiciable pour le service de S. M<sup>t<sup>e</sup></sup>, qu'il retardast sa marche. Vous ne comprenez que trop qu'il convient peu que cette ambassadeur debutte par entrer teste baissée dans cette affaire, sur les ordres seuls de M. le cardinal de Bouillon, et vous voyez également la nécessité qu'il y a, de faire finir au plus tost, la mission d'un homme que le Pape ne peut plus souffrir.

La manière dont il s'est servi pour autoriser davantage son idée, est curieuse. Il fit appeller mon frère, le S<sup>r</sup> de la Boulaye, qui doit servir de secrétaire de l'ambassade, et le S<sup>r</sup> Poussin. Sans leur dire autre chose, il leur leut une longue lettre qu'il escrivoit à M. de Monaco, voulant pouvoir mettre à la fin que c'estoit aussy leur avis. Mon frère qui n'estoit informé de rien, demanda inutilement quelqu' information. Le S<sup>r</sup> de la Boulaye n'oza, à ce qu'il m'a advoué, dire son avis à un homme qui demandoit seulement son approbation, et Poussin qui voulut parler, ne le put faire, le cardinal ayant passé au plus viste dans une autre chambre, pour ne le pas entendre.

Je me persuade que M. l'ambassadeur fera peu d'attention à cette lettre, et je crois mesme que toute l'affaire sera accommodée avant qu'il la reçoive, à moins que nostre aimable ministre ne brouille encore davantage les choses, dans l'esperance de faire durer son ministère jusqu'au mois de novembre, s'il peut empescher son successeur d'entrer à Rome avant les chaleurs. Le S<sup>r</sup> de la Boulaye qui a reconnu par luy mesme que le cardinal est capable de tout sacrifier à sa passion particulière, m'est venu dire confidemment, qu'il se trouve dans un embaras qui le tue, et me prier,

n'ozant se confier à personne et sa santé ne luy permettant pas de prendre le poste luy mesme, pour aller représenter le véritable estat des choses à son maistre, d'expédier secrettement un de mes gentilshommes, à qui il voudroit bien confier une lettre qu'il trouve à propos d'escrire. Je luy ay promis de faire ce qu'il souhaittera et nous sommes convenus d'attendre le succès de ce qui se négocie par le moyen de Fede, pour prendre de plus justes mesures. J'ay creu, Monsieur, devoir vous faire ce long détail dont vous ferez l'usage qu'il vous plaira, et j'ay passé sous silence bien des choses, parce que ma lettre seroit devenue un volume.

J'ajouteray seulement une reflection que je fais sur la situation où se trouve M. le cardinal de Bouillon. Il est impossible que le Roy ne soit pas tres mal content de sa conduitte : le Pape luy donne, en luy refusant audience, la marque la plus éclatante de son indignation ; l'ambassadeur de l'Empereur qu'il a toujours ménagé, en disoit rage, parce qu'il pretend que, la veille mesme du jour de l'entrée de l'ambassadeur de Florence, il luy avait fait donner encore mille assurances de son amitié, et M<sup>me</sup> Carpeigne, qu'il regarde comme son amie solide, au grand etonnement des honestes gens et du Pape mesme, ne l'espargne pas aussy, outrée de ce qu'il s'est servi d'elle pour porter ces assurances d'amitié à l'ambassadeur de l'Empereur, et pour luy faire dire qu'il avoit des ordres du Roy de le servir auprès de S. S<sup>t</sup>e. Tout cela arrivant dans le temps que son minister est près d'expirer, il me semble voir la fin de ces tragedies dont l'intention est de decouvrir les artifices des meschants et de punir le vice. La seule ressource de M. le cardinal de Bouillon est dans les bons offices de M. le duc de Berwick (*le maréchal, fils naturel de Jacques II*). Outre la bonté naturele de ce seigneur, il l'a mis dans ses interests, en lui rendant icy, comme il devoit, tous les services qu'il a peu, et en luy donnant des gardes qui ne luy ont pas permis d'escouter ceux qui pouvoient luy faire remarquer sa mauvaise conduitte. Il l'a fait partir exprès depuis quelques jours ; ainsy, il arrivera avant que vous receviez cette lettre.

Vous croyez bien, Monsieur, que ma mauvaise veüe ne m'auroit jamais permis de vouz escrire une aussy longue lettre de ma main. Je vous honnore et M<sup>me</sup> la duchesse de Noailles, plus que personne du monde.

## EXTRAIT D'UNE LETTRE DU PÈRE DE MONACO, AMBASSADEUR À ROME, AU ROY

A

*Rome, 7 Juillet 1699.*

... Après que M. le connétable Colonne eut la veille de S<sup>e</sup> Pierre présenté au Roy la haquenée, suivant la coutume; comme il s'en retournoit chez lui par la rue du Cours (*Corso*), accompagné du même cortège qui l'avoit suivi dans cette fonction, un cocher de M<sup>me</sup> la princesse des Ursins, qui attendoit, dans une rue qui aboutit à celle du Cours, le moment de pouvoir y entrer aussi avec son carosse, sans s'estre aperceu qu'un carosse de M. le cardinal del Giudice suivoit, mais de fort loing, la file du cortège, le cocher du cardinal attaqua celuy de M<sup>me</sup> la princesse des Ursins avec tant de force, qu'il le renversa avec son carosse, contre les murs du palais du prince Chigi. Il ne se contenta de cette première insulte, et la redoubla encore par plusieurs coups de son fouet sur le visage du cocher de cette princesse, sans que les gentilshommes qui estoient dans le carosse et les estafiers qui l'accompagnoient, fissent le moindre effort pour s'opposer à cette violence. M<sup>me</sup> la princesse des Ursins m'en fit avertir le lendemain, et je n'aurois pas manqué de la soutenir vivement en cette occasion, mais M. le cardinal del Giudice ayant été informé de la chose, a agi en galant homme, en lui faisant faire avec beaucoup de civilité, des excuses de ce qui s'étoit passé, la suppliant en mesme temps d'ordonner elle-même le châtiment que méritoit l'insolence du cocher. M<sup>me</sup> des Ursins reçut avec sa politesse ordinaire le compliment qui luy estoit fait de la part du cardinal, et temoigna à l'écuyer de S. E<sup>c</sup>e, qu'elle verroit avec plaisir que l'on chassast au moins ce cocher, pour servir d'exemple aux autres et les rendre plus sages à l'advenir. Je ne doute pas que le cardinal ne la satisfasse sur ce point; ainsi c'est une affaire qui, selon les apparences, n'aura pas de plus grandes suites.

A TORCY

*Rome, le 4 Aoust 1699.*

Je viens enfin, Monsieur, d'arborer les armes du Roy sur ma porte, après en avoir eu la permission de M. l'ambassadeur. Comme j'ay voulu que le public, qui en toute occasion est dans mes interests, eust part à la joye que je ressens de voir la maison que j'habite, honnorée de cette marque glorieuse de la protection de S. M<sup>ie</sup>, j'ay taché de faire cette fonction d'une manière qui pust luy donner quelque plaisir et qui aprist en mesme temps, l'estime qu'on doit faire des graces de nostre Roy.

M. le prince de Monaco vous rendra conte sans doute, Monsieur, de ce qui me regarde ainsy; je dois seulement avoir l'honneur de vous parler des personnes qui m'ont aidé à exécuter ce dessein qui a eu l'approbation de tout le monde.

Le Pape est celluy à qui je suis davantage obligée, ayant bien voulu accorder à M. le cardinal Spada que je me servis de des meilleurs musiciens de sa chapelle, quoiqu'il y ait un nouveau decret qui leur deffende de chanter ailleurs que dans les esglises, et qu'il eust refusé la mesme grace au feu comte d'Altamira, ambassadeur d'Espagne, en cette cour.

Le comte de Saint-Martin, gentilhomme piedmontois, a fait les paroles dont j'avois besoin, ravi d'avoir une occasion d'employer sa plume au service et à la gloire de S. M<sup>ie</sup>, et le S<sup>r</sup> Melani, qui est chargé icy des affaires de plusieurs princes d'Almagne et qui, par cette raison, depuis plusieurs années, n'a jamais voulu travailler pour qui que ce soit, quelque instance que luy ayent peu faire des personnages qui pouvoient en quelque maniere luy commander, m'a fait le plaisir de composer la musique, s'y estant offert luy mesme d'une maniere si respectueuse pour S. M<sup>ie</sup> et si obligeante pour moy, que je vous supplie très humblement, Monsieur, d'en vouloir bien en témoigner quelque gré à l'abbé Melani, son frère. J'ay creu que je devois vous rendre ce tesmoignage du plaisir que ces deux éxelens hommes se sont fait, d'estre les principaux acteurs d'une feste consacrée à l'honneur de nostre Roy.

Quoique je sois informée qu'on ait voulu persuader à la Cour que j'aurois deu mettre les armes de S. M<sup>ie</sup> sur ma porte, immédiatement après la mort de M. le prince des Ursins, je ne m'amuseray pas beaucoup, Monsieur, à me justifier là-dessus. Cette accusation est si grossière, et c'est une chose qui blesse si fort le bon sens, que j'aye voulu, par caprice, laisser mon palais exposé aux insultes des sbires, pendant plus d'une année, qu'en vérité, M. le cardinal de Bouillon fait honneur à ma conduite quand il est réduit à m'attaquer par un endroit pareil à celluy-cy. Il auroit deu bien plus tost me faire un merite de ce que je fis oster celles du Pape, il y a neuf mois, ne voulant pas avoir les unes, quand je ne pouvois pas avoir les autres. On n'a point veu dans Rome un exemple de cela, et je l'ai donné, Monsieur, d'une maniere à ne point offencer le Pape, car je les fis lever sous prétexte de les réduire à la forme et de la beauté dont estoient celles

du Roy, que j'avois desja fait faire. Il pouvoit m'en arriver mille inconveniens désagréables, surtout ayant pour ennemi le ministre de S. M<sup>te</sup>, de qui on sçavoit bien que je ne devois attendre aucune protection. Tout le dehors de mon palais forme une trantaine de boutiques, dont une est occupée par un caffé, et plusieurs autres, par des marchands. Le gouverneur de Rome fut adverti qu'on jouoit dans la première et on rapporta à M. le Trésorier qu'on avoit sauvé des marchandises de contrebande dans les autres. Assurément, ces Messieurs estoient en droit d'y envoyer des sbires et mesme de faire une perquisition chez moy, à cause de quelques portes que je permets d'avoir à ces gens-là, pour venir prendre de l'eau à la fontaine qui est dans ma cour. C'est un miracle qu'ils se soient contentez de s'adresser à mon majordome, et de la recherche que ce gentilhomme fit faire par mon ordre. Tout autre qu'eux auroit peut estre eu moins de politesse et je pouvois recevoir une espece d'affront, s'ils avoient été avec moy, aussi jaloux de leur autorité qu'ils le sont avec tous les autres. Tant que je le pourray, je ne metteray pas assurement mon crédit et le respect qu'on a pour moy, à de telles espreuves. Il me suffira pour terminer cet article, Monsieur, de vous dire que le Pape a veu mes créanciers le soliciter eux mesmes (pour que le palais Pasquin me fust adjugé au pris que j'en offrois, sans le faire vendre à l'enchère, quoiqu'il y eust desja des offres plus fortes que la mienne), louoit encore, il n'y a que trois jours, ma conduite au vieux prince de Belveder, son parent, d'une manière si glorieuse pour moy, qu'il eust la bonté de luy dire qu'il estoit bien fasché de ne me pas voir. Cela m'a fait trop d'honneur pour ne m'en pas vanter. M. le prince de Monaco m'a fait la grace de conferer avec moy sur des propositions qui luy ont été faites et à moy aussy, depuis quelques jours, par le comte d'Alibert, de la part de Don Livio. M'ayant fait l'honneur de me dire qu'il vous en informeroit, Monsieur, je me donneray celluy de vous marquer la disposition où je me trouve pour ce ridicule visage. Cet homme sent bien qu'il ne gaignera rien en plaidant et que j'achèveray de le déshonorer si je puis venir à bout de faire prononcer. les auditeurs de Rotte, sur la fausse écriture qu'il produisit, il y a six mois, contre moy. Cela luy fait desirer la fin de nos différens, et pour les terminer, il offre de mettre un blanc seing entre les mains de M. l'embassadeur. J'ay toujours la mesme entipathie pour ce mal honneste homme, que je regarde comme

l'horreur de la nature ; cependant, quand je considère les peines qu'il me donne, plus de quinze mille francs qu'il me coûte toutes les années en procès, la nécessité où je suis de passer toute ma vie à plaider, les méngemens que je suis obligée d'avoir pour tout le monde et, ce qui est pis que tout cela, la massime établie parmi tous les juges de ce pays-cy, de décider toujours en faveur de ceux qui peuvent contribuer à leur avancement, je vous avoue que je désirerois fort sortir de cet estat-là par quelque accommodement qui me fût avantageux et qui se trouvast utile aussi aux affaires du Roy. Si vous scâviez, Monsieur, les scènes qui se sont passées entre mon frère ou mes amis et moy, vous seriez bien surpris de me voir dans ces sentimens, car m'ayant fait mille fois des propositions très avantageuses, je leur ay toujours respondu que je risquerois plus tost de rien tirer de la succession de feu M. le prince des Ursins, que de m'accommoder avec Don Livio. Je ne scay encore ce qu'il voudroit faire pour moy et ce qu'il souhaitteroit que je fisse pour luy. Avant que d'aprofondir cette affaire, je veux vostre conseil, n'ayant pas d'autre volonté que de plaire en tout et par tout à S. M<sup>ie</sup> ; ainsi j'attendray, Monsieur, pour traicter ou pour rompre avec luy, que vous ayez fait response à M. l'ambassadeur. La seule chose que j'adjouteray, c'est une nouvelle protestation très sincere que rien ne me sera jamais plus agreable, que de sacrifier mon repos et ma vie mesme pour le service du Roy. Je suis, Monsieur, la plus reconnoissante de vos tres humbles servantes et je vous honnoreray toute ma vie comme un amy le plus effectif que je connoisse et qui merite davantage l'estime de tout le monde.

#### LA PRINCESSE DES URSINS.

Depuis ma lettre écrite, j'aprens que M. le prince de Monaco arreste le palais de la Reine de Suède, *a la lougare*. Comme je croyois que cela n'iroit pas si vite, j'ay pris encore la liberté d'offrir à S. M<sup>ie</sup> de le loger. Ce sera une proposition assez ors de propos, mais il est trop tard pour recommander ma lettre et j'ay tant écrit aujourd'huy, que ma teste ny mes yeux ne me permettent pas de le faire.

Si par hazard, Monsieur, je ne me suis pas assez bien expliquée pour vous faire comprendre, qu'il n'y a rien que je ne sois capable de sacrifier aux interests du Roy, et si vous croyez que S. M<sup>ie</sup> ait la moindre peine à

entendre que je parle de m'accommoder avec Don Livio, suprimés, je vous en conjure tout à fait cet article de ma lettre, car je n'envisage point d'autre satisfaction que celle de plaire à S. M<sup>te</sup>.

EXTRAITS D'UNE LETTRE DU P<sup>ce</sup> DE MONACO, AMBASSADEUR A ROME, AU ROY

A

*Rome, 4 Aoust 1699.*

... Don Livio Odescalchi m'a fait dire qu'il s'estimoit le plus malheureux des hommes de n'estre point, Sire, dans l'honneur de vos bonnes graces, et qu'il sacrificeroit de bon cœur toutes choses au monde, mesme sa vie, pour s'en rendre digne, offrant en attendant de donner la carte blanche à ce que voudra M<sup>me</sup> des Ursins pour sortir des affaires qu'il a avec elle...

M<sup>me</sup> la princesse des Ursins fit éléver avant-hier les armes de V. M<sup>te</sup> sur la porte de son palais, et pour célébrer plus dignement cette action, elle fit chanter le soir sur son balcon, par les meilleurs musiciens du Pape, une grande pièce qu'elle avoit fait composer à la louange de la personne sacrée de V. M<sup>te</sup>. Toute la ville de Rome se trouva à la place Navone, où est situé le palais de cette princesse. MM. les cardinaux Maidalchini et d'Arquien furent invités à cette feste. Le premier s'y rendit, le second estoit ce jour-là incommodé, le cardinal Omedei y vint. M. le connétable Colonne s'y trouva aussi avec quelques dames romaines. Il y avoit pareillement bon nombre de prelats et de cavallieri. En un mot, Sire, la maison comme la place estoient également remplies du monde le plus distingué de la ville, et je dois rendre cette justice à M<sup>me</sup> des Ursins auprès de V. M<sup>te</sup>, qu'elle ressentit un extreme plaisir de se faire connoistre publiquement bonne et fidelle sujette de V. M<sup>te</sup>, dans cette occasion...

1. Cette pièce est une cantate en italien, à 3 personnages, *la Gloire, la Religion, le Tibre*. La musique en fut composée par le sr Melani.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU ROI AU P<sup>ce</sup> DE MONACO

A

*Versailles, 29 Octobre 1699.*

... J'ay appris que Don Livio Odescalchi faisoit des offres si avantageuses à la princesse des Ursins, que je n'ay pas voulu que le zèle qu'elle fait paroistre pour mon service et sa soumission à mes volontez puissent luy causer le préjudice qu'elle recevroit de ne pas les accepter. Ainsy, je ne trouveray pas mauvais qu'elle traite avec luy des pretentions d'assister au *soglio*, comme duc de Bracciano, s'il est vray qu'il offre de luy donner pour cette prétention, cent mil escuz et une pension pendant sa vie. Vous

pouvez dire à la princesse des Ursins que j'ay bien voulu changer, en sa considération, les premiers ordres que je vous avois donnez sur cet article.

---

SIRE,

Les raisons qui ont engagé V. M<sup>ie</sup> à me permettre de céder à Don Livio, les droits que j'ay sur la succession de feu M. le prince des Ursins sont si glorieuses pour moy, que rien au monde pouvoit me faire autant de plaisir. Je dois craindre, Sire, que les espérances qu'on luy a donné, que le Pape le fera cardinal, et l'estat mourant où est S. S<sup>te</sup>, ne renversent tous les projets qu'on m'a fait autrefois de sa part. Mais, Sire, les assurances que V. M<sup>ie</sup> a la bonté de me donner qu'elle connoist mon zèle pour son service et qu'elle l'agrée, me tiendront lieu très agréablement, de tout ce que j'aurois pu tirer d'avantageux par un nouveau traité. Je suis mesme si pénétrée, Sire, de la générosité sans exemple que V. M<sup>ie</sup> me fait l'honneur d'exercer à mon esgard dans cette occasion, que je souffre beaucoup d'estre d'un sexe assez mal partagé, pour qu'il ne me soit pas possible de vous marquer, Sire, par des services proportionnés à mes obligations, ma parfaite reconnoissance, mon dévouement absolu et la très respectueuse soumission avec laquelle je suis

de Vostre Majesté,

Sire,

la très humble, très obéissante,

très obligée et très fidelle servante et sujette,

LA PRINCESSE DES URSINS.

Rome, 7 Décembre 1699.

## A TORCY

Rome, le 7 Décembre 1699.

Je vous louerois trop, Monsieur, si je voulois vous donner toutes les louanges qu'il me paroist que vous méritez. A peine vous ai-je fait connoistre les grands avantages que je pouvois tirer de Don Livio, en faisant un nouveau traité avec luy, que vous m'avez obtenu du Roy la permission de le faire. Quelle preuve plus convaincante pouviez vous me donner de vostre habileté et de vostre bon cœur. Je ne scay point, Monsieur, si je pourray profiter de la grace que le Roy m'a fait, la maladie du Pape et l'inaction où il est, ayant beaucoup abbattu les espérances que Don Livio avait d'obtenir le *soglio* sous son pontificat. Ajoutez à cela que les créatures de son oncle, qui aimeroient beaucoup mieux d'avoir un (*brutto capo*), que de n'en point avoir du tout, croyent de avoir engagé S. S<sup>ie</sup> par scrupul, à luy rendre le chapeau qu'il avoit eu d'Innocent XI, et veuillent le faire cardinal malgré luy. Je ne laisse pas d'agir malgré ses conjonctures peu favorables pour l'engager à suivre ses premières veues. Autrefois, c'estoit luy qui me pressoit; aujourd'huy, c'est à moy à chercher des resors qui puissent le conduire où je voudrois. Il me fait une cour assidue, je le souffre et je luy permets mesme de *dormir dans ma chambre*, selon sa louable coutume, dans l'espérance que j'ay de vous l'acquerir entièrement et de le charger en recompense de tous mes procès. J'en ay gaigné deux considérables aujourd'huy, mais j'en perdis un grand il y a trois jours, fort injustement. J'en ay l'obligation au bon cardinal Marescotti qui, sans avoir d'intérêt personnel dans l'affaire, n'a pas laissé que d'aller luy mesme solliciter tous les auditeurs de Rotte contre moy. Il n'en n'auroit pas tant fait contre une sujette de la maison d'Autriche. La plus part des gens sont assez fous pour croire qu'il sera Pape, et cette imagination m'a fait un tort très grand. Hyer, S. S<sup>ie</sup> estoit beaucoup plus mal. M. l'ambassadeur, d'un autre costé, est au lit avec la fièvre, très inquiet de se voir en cet estat, dans un temps où son zèle infiny pour le service du

Roy, luy feroit desirer d'estre encore plus actif qu'il l'est ordinairement. Permettez-moy de vous dire, Monsieur, que dans une pareille conjoncture, M. Poussin luy auroit esté d'un grand secours. Il n'y a, je vous assure, que le seul interest que je prens au bon service du Roy, qui me fasse faire ceste réflexion. Je croy que vous devez penser serieusement, Monsieur, à faire en sorte que M. le prince de Monaco ne se trouve pas aussy dénué qu'il l'est, quand le Pape viendra à mourir, car il aura beaucoup à faire pour decouvrir toutes les cabales qui se feront, et empescher les cardinaux qui se trouvent icy, ne fassent un Pape, sans attendre ceux de France. Il est vray qu'il doit l'empescher par sa seule autorité, mais il auroit besoin encore d'un homme d'esprit et de confiance, qu'il pust envoyer dans mille endroits, où il ne peut pas aller luy mesme. Je suis persuadée que M. de la Boulaye y seroit très propre, si sa santé le luy permettoit ou si d'autres raisons, dans lesquelles je n'entre pas, n'avoient fait naistre un mal entendu entre M. de Monaco et luy, que je ne comprens point. Pardonnez moy, je vous supplie, ce trait de politique qui est au-dessus de ma portée, mais dans le quel mon zèle pour le service du maistre, m'a fait entrer. Continuez moy, Monsieur, s'il vous plaist, l'honneur de vostre amitié ; je reconnois tous les jours, combien je la dois estimer, et les obligations où je suis de vous honorer plus que personne du monde.

#### LA PRINCESSE DES URSINS.

Il est huit heures du soir, et dans ce moment, je viens de passer à la porte de M. l'embassadeur. Je n'ay pas voulu le voir, parce qu'on m'a dit qu'il reposoit, mais j'ay sceu que son redoublement avoit anticipé de deux heures, et qu'il estoit venu avec plus de force. Cela me fait craindre des suites plus fascheuses parce qu'il entrera demain au soir dans son septième. Il est au désespoir de se voir dans cet estat, à la veille d'un conclave. Véritablement ce contre-temps est fascheux. Je viens aussy d'apprendre des nouvelles certaines de la santé du Pape. Ce matin, on luy a donné un remède qui luy a fait quelque bien. Il a disné avec un peu moins de dégoust qu'à l'ordinaire, mais il n'est point sans fièvre et sa teste est en fort mauvais estat ; il est très certain qu'il diminue tous les jours et qu'il ne reviendra pas sans miracle de cette maladie.

## M. DE TORCY?

A

*Rome, ce 8 Juin 1700.*

C'est bien le moins, Monsieur, que je vous donne les louanges que vous méritez quand vous m'en donnez que je ne mérite pas. Je n'ay rien leu de si beau en ma vie, que la lettre que vous avez escripte à M. de la Haye, sur l'affaire de M. le cardinal d'Estrées. Le Roy, à mon sens, y paroist plus grand encore que nous ne l'avons veu dans mille occasions, où sa puissance esclatoit autant que sa sagesse. Toutes les qualitez qui élèvent un Roy au-dessus des autres hommes, qui rendent un amy estimable, et qui doivent faire aimer un maistre, se trouvent si bien marquées et dans le sens et dans les expressions de cette lettre, que je ne scay qui doit louer davantage S.M<sup>ie</sup>, ou le public qui admire sa modération, ou la république de Venise qui reçoit des preuves si convaincantes de son amitié, ou M. le cardinal d'Estrées à qui une protection si esclatante fait tant d'honneur. Il faudroit scâvoir escrire comme vous, Monsieur, pour louer dignement toutes les beautez d'un ouvrage si parfait. Pour moy, qui laisse ce talent à qui il appartient, j'auray seulement, Monsieur, l'honneur de vous dire que vous me paroissez estre infiniment au-dessus de mon aprobation, et que vous estes trop modeste quand vous croyez de ne la pas mériter. J'adjouterois que je vous admire mesme, mais je crois vous faire plus de plaisir en vous assurant que vous n'avez point d'amie qui vous aime et qui vous honnore aussy parfaitement, Monsieur, que

LA PRINCESSE DES URSINS.

LETTRE DE M. DE TORCY A LA Pr<sup>ee</sup> DES URSINS

A

*Du 5<sup>e</sup> Juillet 1700, Versailles.*

J'ose vous avouer, Madame, que j'aurois été bien plus touché (si vous aviez dit j'approuve ce que vous avez escrit et vous méritez la protection que je vous donne depuis longtemps), que je ne le suis des louanges que j'ay trouvées dans vostre lettre. Elles ne sont pas pour moy, et

c'est dommage que le public ne les puisse voir pour admirer vostre style. Mais, quoique vous me croyez modeste, je ne le suis pas assez pour faire voir que vous avez voulu vous moquer d'un de vos serviteurs les plus attachez. En vérité, il y a quelque ingratitudo à ce que vous faites, et vous l'avoueriez vous-mesme, si vous aviez pu voir le plaisir que j'ay ressenty d'estre loué de vous, quoique la raillerie ne fut pas difficile à découvrir. J'espère toujours vous reprocher un jour, le peu de changement que je trouve en vous, et qu'enfin vous voudriez descendre un peu des grandeurs où vous estes, pour venir revoir un pays où vous ne trouverez pas moins d'admiration ny de respect qu'à Rome.

Pardonnez-moy, Madame, si je juge par mes sentimens de ceux de tout le monde. Je voudrois cependant que vous fussiez persuadée que rien ne peut égaler le respect avec lequel je suis, etc.

---

COPIE DE LA LETTRE ÉCRITTE A M<sup>me</sup> DE MAINTENON, PAR M<sup>me</sup> DES URSINS

*Rome, 14 Juin 1700.*

Je dois espérer de vos bons offices, Madame, la réussitte d'une grâce que je prens la liberté de demander au Roy, puisque je n'ay jamais eu recours à vous que vous ne m'ayez receu comme une personne qui méritte que vous vous intéressiez pour elle, et que vous n'ayez eu plaisir de m'honnerer de vos bontez. Pour ne pas vous fatiguer, Madame, par la lecture d'une lettre trop longue, j'informe de toute mon affaire M<sup>me</sup> la duchesse de Noailles, et je prie cette incomparable amie, de prendre le moment qui vous sera le plus commode, pour vous demander conseil et vous supplier de ma part, de m'accorder vostre secours. Je me réserve seulement l'honneur de vous dire, Madame, que si vous jugez à propos d'appuyer la très humble prière que je fais au Roy, vous ferez cette grace à une personne qui donneroit mille vies pour le service de S. M<sup>le</sup> et qui vous honnore et vous respecte infiniment. Je puis vous assurer aussy, Madame, que rien n'est égal à l'attachement sincère et passioné avec lequel je suis, etc., etc.

---

COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE AU ROI, PAR M<sup>me</sup> LA PRINCESSE DES URSINS*Rome, 14 Juin 1700.*

SIRE,

Depuis que je suis dans le monde, j'ay toujours eu besoin de la protection de Votre Majesté, et toutes les fois que j'ai pris la liberté de la luy demander, elle me l'a accordée avec une bonté plutost de père, que de maistre. C'est mesme une pension, Sire, que Votre Majesté a la générosité de me donner, qui fait depuis longtemps la plus solide et la plus considérable partie de mon bien, n'en ayant presque pas de ma maison, et estant très mal payée de mon premier douaire par le mauvais estat où sont les affaires de M. de Chalais. Tant de grâces, Sire, respandues sur une sujette, qui n'a que son cœur à donner, me paroissent desja si fort au-dessus de ce que je méritte, que je n'ozerois jamais, Sire, vous en demander une nouvelle, si je ne scavois pas avec toute la terre, que Votre Majesté trouve seulement dans son cœur toujours royal, la mesure de ses biens faits. Nous venons de perdre M. le cardinal Maidalquini, à qui Votre Majesté donnoit une pension. J'ay creu, Sire, que c'estoit une occasion propre pour vous représenter très humblement comine je fais, combien j'ay de peine à subsister icy, soit par les dépenses excessives que je suis obligée de faire dans la poursuite de mes procès, soit par la perte que je souffre à cause du change, sur le peu de bien que je tire de France. Il est vray, Sire, que je n'ay pas une voix à donner dans un conclave, et que je ne suis pas assez habile pour entrer dans les affaires de Votre Majesté ; mais, Sire, les plus petits ressorts ne laissent pas que d'estre utiles dans les grandes machines, et j'oze dire que l'usage que je ferois d'un peu plus de bien, seroit de quelque utilité à Votre Majesté, surtout dans les conjonctures présentes. Je suis, Sire, la seule personne considérable qui soit dans Rome. Les autres nations y ont des ambassadrices, qui attirant le monde chez elles, par quelques amusemens qu'elles sacrifient au public, donnent occasion à

leurs maris de parler à des gens, qui, sans ce prétexte, ne viendroient pas dans leurs palais. Quoique je ne sois pas honorée de ce caractère et que je sois obligée à quelque économie, ma maison jusqu'à présent, a été la plus fréquentée, et tous les François qui sont venus ici doivent me rendre la justice de dire qu'elle fait quelque honneur à la nation. Il vient peu de Napolitains qualifiés à Rome, qui ne recherchent ma connaissance et qui ne deviennent de mes amis ; plusieurs mesme sont de mes parents. Je voudrois, Sire, dans ces temps, les y attirer encore davantage, en rendant ma maison encore plus agréable, persuadée par l'expérience que j'ai desja, qu'ils prendroient, par là encore, plus de goust pour la domination françoise, et qu'ils s'ouvriraient à moy plus volontiers qu'à tout autre, par la crainte qu'ils ont de donner quelque ombrage aux Espagnols. Si ce motif, Sire, peut engager Votre Majesté à augmenter la pension qu'elle a la bonté de me donner, je seray encore bien plus touchée de cette grâce, puisque je pourrois me flatter qu'elle me trouve bonne à quelque chose pour son service, et que je croirois devoir ce nouveau bien fait, autant à son estime qu'à sa générosité. J'ay l'honneur d'estre, avec un respect très profond,

de Votre Majesté,

Sire,

la très humble, très obéissante,  
très obligée et très fidelle sujette et servante.

LA PRINCESSE DES URINS.

M. DE TORCY ?

A

*Rome, ce 29 Juin 1700.*

Voudrez-vous bien, Monsieur, prendre la peine de lire une lettre dans laquelle je débutte par vous demander la permission de soumettre à vostre jugement une pensée qui m'est venue sur les affaires du Roy ? Vous rirez

-d'abord sans doute que je veuille voler si haut, et vous appréhenderez, je crois, ensuite, que vostre complaisance ne fasse tort à l'estime dont vous m'avez honnoré jusqu'à présent. Je vous supplie très humblement néantmoins, d'avoir cette patience, persuadée qu'il peut estre qu'ayant infiniment plus de zèle et d'attention pour le service de S. M<sup>te</sup> que je n'en ay pour mes propres intérêts, j'aye aussy dans les choses qui le regardent, plus d'esprit que je ne m'en trouve ordinairement.

Les conjonctures présentes me font croire, Monsieur, que nous devons avoir une application toute particulière à nous acquérir des créatures dans le royaume de Naples, et je me figure que le plus sûr moyen d'y parvenir, est d'avoir en ce pays-là, des gens sages qui, sous d'autres prétextes, puissent pratiquer avec les grands seigneurs et mesme avec les subalternes; car les Napolitains qui ont de grandes mesures à garder avec une nation aussy deffiaante que celle qui les gouverne, escriront difficilement, et fuiront encore davantage à l'avenir, les personnes qui pourroient estre suspectes aux Espagnols. J'ay, Monsieur, plusieurs procès à Naples pour la succession du feu prince d'Amatrice. La principauté de ce nom (*dans les Abruzzes*) a plus de vingt mille vassaux, et elle doit m'appartenir, ou comme donnataire du dernier prince, ou comme héritière de feu M. des Ursins, qui avoit un testament en sa faveur, ou comme créancière d'une somme très considérable que je dois reprendre par privilège.

M. le cardinal de Médicis la possède présentement, ayant acheté du fisc royal, à très bon marché et sans garantie, quelques droits mal fondez d'une prétendue dévolution.

Je plaide depuis plusieurs années contre ce cardinal et contre des créanciers qui, par de mauvaises raisons, voudroient se donner une datte aussy ancienne que la mienne. Le duc de Cancellara qui est mon avocat, m'a escrit plusieurs fois que je devrois avoir un agent à Naples qui n'eust autre chose à faire qu'à veiller à mes intérêts, et qui fust d'une fidélité connue. Il est donc très naturel que j'envoie là quelque François qui ait le bon sens que les procès demandent, et ma pensée, Monsieur, est que cet homme pourroit en mesme temps faire vos affaires et les miennes.

Si vous aviez un sujet propre pour cela, vous n'auriez qu'à me l'adresser; je le ferois partir d'icy, comme un domestique à moy, à qui je donnerois plusieurs lettres de recommandation, soit pour le vice-roy, soit pour les

autres amis que j'ay en ce pays-là. Ayant de l'esprit et de la prudence, il est impossible (ce me semble) qu'il ne rendist de bons services au Roy, puisqu'il auroit une liberté entière de pratiquer avec les Espagnols et les Napolitains. Je pourrois, Monsieur, embellir cette idée de plusieurs autres circonstances qui me paroissent également solides ; mais je les supprime, jusqu'à ce que vous m'ayez fait l'honneur de m'apprendre si vous l'aprouvez.

Je connois bien que cette matière est au-dessus de ma portée ; mais, Monsieur, quand on aime son Roy autant par inclination que par devoir, on souffre beaucoup d'estre redevable de ses graces seulement à sa générosité, et un cœur plein d'attachement et de reconnaissance est bien mal content, lorsqu'il voudroit agir, d'estre toujours retenu par un esprit aussy foible et aussy borné que le mien.

Permettez-moy donc, je vous supplie, Monsieur, la liberté que je prens, et soyez persuadé, s'il vous plaist, que je ne la prendrois pas, si je comptois moins sur l'honneur de vostre amitié, ou si je n'espérois pas que vous trouveriez dans ma bonne volonté de quoy excuser ce qui pourroit d'ailleurs ne pas mériter vostre aprobation.

#### LA PRINCESSE DES URSINS.

---

#### A LA MARÉCHALE DE NOAILLES

*Rome, le 14 Aoust 1700.*

Nous sommes, Madame, à la veille de perdre le Pape, et M. le prince de Monaco dépesche un courrier pour porter cette triste nouvelle au Roy. Comme M. le cardinal de Noailles viendra aparently par mer pour le conclave, M. le prince Lenti a pence que c'estoit une occasion heureuse de faire revenir M<sup>le</sup>e sa fille, qui devait partir de Paris au mois d'octobre ; il mande à M<sup>e</sup> de Noirmoustier de faire en sorte qu'elle se trouve à Marseille, lorsque M. le cardinal y arrivera ; s'il peut obtenir par votre moyen, qu'elle

passe sur les galères qui seront destinées pour son service. Je joins mes prières, Madame, à celles qu'il vous fera, n'ayant pas moins d'impatience que M. Lenty de revoir cette jeune personne, qui est fille d'une sœur que j'aymois passionément, et que je crois mériter par elle-mesme, quelque part dans ma tendresse.

M. le cardinal de Bouillon ne changera jamais ses manières. Dans le temps qu'il vous écrit de si belles choses, il tasche icy à dénigrer vostre maison et à honnorer la sienne par des supositions ridicules. Plusieurs Italiens peu informés des maisons de France m'en ont parlé, et j'en ay averti M. l'ambassadeur et M<sup>eur</sup>s nos cardinaux, qui desja en avoient ouy dire quelque chose. Nous nous apliquerons tous à détruire ces fausses impressions. Vous m'avés donné en partant, Madame, des moyens pour cela dont je feray un bon usage. Je ne me donneray pas l'honneur de vous entretenir plus longtemps pour ne pas perdre l'occasion du courrier, j'ajouteray seulement qu'on ne peut avoir plus de reconnaissance que j'en ay de toutes vos bontés, ny vous honnorer davantage que je fais.

Pardonnez-moy si je ne me donne pas l'honneur de vous écrire de ma main : j'ay une flucion sur les dents qui m'empesche de le pouvoir faire. Je suis en vérité très en peine de la santé de M<sup>me</sup> la duchesse de Guiche ; M. l'ambassadeur est dans une affliction qui fait pitié : il a raison. Je regrette fort en mon particulier, la pauvre M<sup>me</sup> d'Uzez. Je n'ay pas besoin, Madame, de vous recommander les intérêts de M. l'abbé de Barrières ; je voy avec une extrême satisfaction que vous et M. le cardinal désirés fort de luy procurer du bien, cela est digne de coeurs faits comme les vostres. Je vous aime de tout mon cœur, je vous le dis grossièrement.

M. DE TORCY ?

A

*Rome, le 7 Décembre 1700.*

L'exemple, Monsieur, que le Roy vient de donner d'une modération inimitable et le plaisir que doit avoir S. M<sup>ie</sup> de voir régner paisiblement

son petit-fils sur toute la monarchie d'Espagne, m'ont paru une occasion très favorable pour me donner l'honneur de luy escrire. Je prens donc la liberté de le faire, et je vous supplie très humblement de présenter ma lettre avec cette mesme bonté que vous me faites l'honneur de me témoigner en toute rencontre.

Voilà enfin cette grande affaire consommée, qui faisoit trembler toute l'Europe par les malheurs qu'elle pouvoit causer, et nostre Roy, arbitre souverain du repos de la chrétienté, a lui seul tout le mérite de ce grand ouvrage. Que de gloire, bon Dieu ! mais aussy quelle modération !

Je ne vous diray point, Monsieur, tout ce que j'avois fait dans ces derniers temps pour vous acquérir des partisans dans le royaume de Naples et de Sicile, ny la disposition où estoit la plupart de la noblesse d'embrasser les intérêts de la France, si le Roy d'Espagne n'avoit pas appellé nos princes par son testament. Cela vous est inutile aujourd'huy, et je trouve ma récompense dans le plaisir que j'ay eu de voir beaucoup de gens prendre des mesures avec moy, dans une affaire si importante et qui devoit estre si agréable au Roy. Il est certain que ces peuples n'ont esté si dociles que par l'adresse qu'ont eue les vice-roys, de publier en mesme temps la mort de leur Roy et le départ de M. le duc d'Anjou pour se rendre en Espagne avec l'agrément de S. M<sup>ie</sup>. C'est une vérité dont je ne puis douter par les choses qui sont venues à ma connoissance.

M. le connétable Colonne m'a prié, Monsieur, de me charger des lettres que vous trouverez dans ce paquet. Les terres considérables qu'il possède dans le royaume de Naples et de Sicile, luy donnent une infinité de vassaux en ces pays-là. Je l'avois mis entièrement dans nos intérêts ; je ne m'en fais pas un grand mérite néanmoins, parce qu'il a le cœur fort françois.

Quand le roy d'Espagne aura pris possession de ses royaumes, j'auray recours à vous, Monsieur, pour obtenir du Roy qu'il ait la bonté de le prier d'ordonner à ses ministres de Rome et de Naples de m'aider dans mes procès. Ils m'ont esté contraires en tout jusqu'à présent. Peut-estre que d'eux-mesmes ils deviendront plus équitables par l'obligation qu'ils ont à nostre Roy, et par la bonne intelligence qui doit estre dorénavant entre les deux nations. Mais je ne dois point attendre de justice sur ma principauté d'Amatrice, sans un ordre exprès, parce que M. le cardinal de Médicis, qui est ma partie, quoique avec un tiltre très odieux, fera

toujours différer par son crédit le jugement de cette affaire. Elle est d'une si grande conséquence pour moy, qu'il faut estre aussy soumise que je la suis aux volontez du Roy, pour n'estre pas très faschée que le royaume de Naples soit demeuré uni à la monarchie d'Espagne.

Le courrier qui porta en France la nouvelle de la mort du Pape, a deub vous rendre une de mes lettres, Monsieur, à laquelle vous ne m'avez point fait de response. Ce qui regarde le royaume de Naples n'en demande point; mais j'aurois bien voulu pouvoir monstrar quelque chose à M. Marini qui luy eust fait connoistre que je me suis véritablement donné l'honneur de vous escrire les propositions qu'il me faisoit. La place qu'il occupe icy m'oblige à mesnager son amitié, et ce n'a esté que dans cette veue que j'ay fait, en vous envoyant son mémoire, ce qu'il a désiré de moy; car je ne doutois point que cette affaire ne souffrist de grandes difficultez.

J'ay le plaisir de murmurer souvent contre vous avec M. l'abbé Renaudot. Il vous dira néantmoins, Monsieur, que vous n'avez point d'amie qui vous honnore et qui vous aime plus véritablement que

#### LA PRINCESSE DES URSINS.

Messieurs nos cardinaux ont tous esté priés aujourd'huy par les Messinois qui sont icy, de supplier S. M. d'interposer son autorité pour les faire rentrer en grace auprès des Espagnols. Je vous demande aussy instamment, vostre protection pour eux, Monsieur. Si vous sçaviez la conduite que ces pauvres malheureux ont eue icy depuis tant d'années que durent leurs disgraces, vous n'auriés pas besoin de ma recommandation, vostre bon cœur vous parleroit assez pour eux.

SIRE,

A

Si les Espagnols et les Italiens, qui tiennent leur repos de la modération de Vostre Majesté, forment aujourd'huy des vœux très sincères pour vostre prospérité, que ne doibvent point faire les peuples qui ont le bonheur d'estre

sujets d'un si bon Roy, et moy surtout que Vostre Majesté honnore d'une protection si particulière, et qui ne possède presque rien qui ne me vienne des graces qu'elle a eu la bonté de me faire. Cette réflexion, Sire, m'anime, dans le grand évènement qui semble n'estre arrivé que pour porter vostre gloire au dela de l'imagination des hommes, à prendre la liberté de présenter à Vostre Majesté les respectueuses protestations de mon zèle infini pour son service et de l'extrême joye que je ressens, de voir des nations qu'une ancienne jalousie aveugloit, présentement aussy empressées que nous mesmes à publier qu'il ne fust jamais un Roy ny si grand, ny si bon que Vostre Majesté.

Je suis, avec le plus profond respect et toute la soumission possible,

de Vostre Majesté,

Sire,

la très humble, très obéissante,  
très fidelle et très obligée sujette et servante.

LA PRINCESSE DES URINS.

*A Rome, ce 8 Décembre 1700.*

#### A LA MARÉCHALE DE NOAILLES

*Rome, 27 Décembre 1700.*

Puisqu'il doit partir un courrier extraordinaire ce soir, je vais, madame, faire response à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrîre le 16 de ce mois, et que l'on vient de m'apporter dans ce moment. Elle vous sera rendue bien plus tost que si je la donnois à M. l'abbé d'Estrées ou à Lantivaux, quoique M. le cardinal de Noailles n'attende qu'un consistoir pour partir et que nous puissions craindre de le perdre lundy prochain. Je ne scaurois vous dire, madame, combien je suis contente de

luy, ny l'estime qu'il s'est acquis dans nostre cour par ses manières honnêtes et par cette grande probité que l'on reconnoit qui règle toutes ses actions. Nous ne l'avons pas possédé assez longtemps pour que j'aye peu mérité par moy mesme l'honneur de son amitié. C'est à celle dont il scait que vous m'honnorez que je dois les choses obligeantes qu'il vous escrit sur mon sujet, et je me sens obligée par cette raison à vous supplier, madame, lorsqu'il sera en France, de soustenir vostre ouvrage.

Après le portrait qu'il vous a fait du pape, je ne devrois pas hazarder de vous en faire un autre. Cependant, comme vous voulez estre obéie en tout, je vous diray franchement ce qu'il m'a toujours paru du cardinal Albane et l'idée que je me fais de ce pontificat. Je l'ai trouvé, dans les visites qu'il m'a fait, homme de beaucoup d'esprit, fort adroit, complaisant et d'une conversation très agréable. J'ay quelques fois eu besoin de luy, ou pour mes affaires propres ou pour celles de mes amis. J'en ay tiré ce que j'ay souhaitté, et cela s'est passé d'une manière qui me fait espérer qu'il me fera encore les graces qu'il pourra, à moins que, devenu plus timide depuis son exaltation, il ne soit aussi plus retenu à agir par luy mesme. Je scais qu'il estoit charitable, bon amy, et qu'il ne faisoit de mal à personne. Malgré cela, le public l'estimoit artificieux, un donneur de belles paroles et point du tout effectif. Peut estre cela venoit-il de ce que, recevant également bien tous ceux qui recouroient à lui pour un mesme employ et favorisant ensuite celuy pour qui il voyoit que le defunt pape inclinoit davantage, le nombre de ceux qui ne pouvoient obtenir ce qu'il falloit donner à un seul étoit bien plus grand que celui des gens qui recevoient des graces par son moyen. Il a toujours esté amy de nos ennemis ; on peut respondre qu'il l'estoit aussy de nos amis, mais ses plus intimes sont Casoni et Fabroni, lesquels sont tous dévouez à la maison d'Autriche. M. le cardinal de Bouillon est aussy fort bien avec luy ; cependant, comme sans doute il ne le gouvernera pas, tout ce qu'on peut craindre, c'est que Sa Sainteté ne demande trop vivement au Roy qu'il lui accorde la jouissance de ses benefices. Je ne crois point qu'il ait eu jusqu'à présent l'idée qu'on doit avoir de nostre Roy, et certainement il faut qu'il travaille beaucoup avant que d'estre propre à gouverner, sa naissance ny ses employs n'ayant peu lui donner cet esprit de supériorité qui est nécessaire à un prince, ny cet esprit décisif qu'un homme sage n'acquiert qu'après une longue expérience. On me fit voir

pendant le conclave un bref latin qu'il fit pour messieurs les chefs d'ordres, à la prière de M. le cardinal de Bouillon, sur un certain billet qu'on attribuoit faussement au prince Vaïni. Après me l'estre fait expliquer en françois, je fus estonnée qu'un homme de jugement peust écrire de la sorte, et c'est une des choses qui me fait avancer que ses idées ne me paroissent pas assez répondre à la haulte estime ou, pour mieux dire, à l'admiration que nostre Roy méritte par tant de vertus qui le rendent inimitable. Dans le commencement de son règne, il sera très lent à prendre un party. La crainte de mal faire le rendra toujours incertain dans ses résolutions, et quoique je le croye plus porté pour l'Empereur que pour la France, je suis persuadée que son peu d'expérience le retiendra bien autant que son inclination à entrer dans la ligue qu'on luy propose pour le salut de l'Italie. Il fera beaucoup valoir les plus petites graces qu'il voudra accorder au Roy. Nostre clergé le trouvera souvent contraire dans ses opinions. Les Jésuites seront favorisés dans les choses qui ne sont pas essentielles ; et dans une affaire douteuse, les Allemans l'emporteront toujours sur la France, si l'estroite union qui doit estre doresnavant entre nous et les Espagnols n'arreste pas son inclination. Voilà, madame, tout ce que je puis vous dire du pape quant à présent. Bien que ce portrait ne luy soit point désavantageux, je crois néanmoins que les anciens cardinaux françois qui dirigeoint et conduisoient les jeunes dans le conclave n'auroient pas concouru à son élection, quoiqu'ils en puissent dire, s'ils n'y avoient été forcez par nos ennemis et par la crainte qu'ils avoient qu'on leur donnast un sujet moins agréable. Son aage de cinquante et un ans devoit estre une exclusion insurmontable à nostre esgard, car mon sentiment est qu'il vaudroit mieux avoir un pape médiocrement bon François, mais vieux, qu'un si jeune, quoique assez bien disposé pour la France. Je soustiendrois mon opinion par des raisons qui n'ont point de réplique ; mais, madame, vous ne vous souciez gueres de les savoir, ni moy aussy de faire ces grands raisonnemens de politique ; outre que j'ay encore à vous entretenir d'une autre affaire qui me tient bien davantage au cœur, quand j'auray eu l'honneur de vous dire comment je suis avec M. le cardinal de Bouillon et avec M<sup>me</sup> Albane. Cette dame ne faisoit qu'une très petite figure à Rome ; ainsy je nelui ay jamais parlé que dans quelque église où, s'estant trouvée auprès de moy, je luy ai fait des honestetez. Le pape ne la considère que

parce qu'elle est sa belle-sœur ; il a mesme eu de fréquentes occasions de n'estre pas content de sa conduite. Son mary, qui est un fort bon homme et à qui j'ay parlé plus souvent, a eu beaucoup à souffrir avec elle, sa teste n'estant pas des plus solides. Je ne scais, madame, ce que vous en voulez faire, mais à tout hazard je puis vous assurer que j'auray auprès d'elle telle habitude que je voudray, si cela vous est bon à quelque chose. Quant à M. le cardinal de Bouillon, je n'ay nullement entendu parler de luy, ni lui de moi, que je scache, depuis que M. l'ambassadeur l'a mis à l'interdiction. Lorsqu'il eust ordre de se rendre à Clugny, j'allay le voir et il me rendit ensuite une visite. Depuis nous n'avons eu aucun commerce ensemble. Je ne crois pas qu'il m'aime beaucoup, puisqu'il m'a fait tant de mal dans le temps que je recherchois son amitié.

La grande affaire dont je veux vous parler, madame, regarde le mariage du Roy d'Espagne, et une veue que j'ay pour moy en cas qu'il se fasse avec M<sup>me</sup> la princesse de Savoie. Aussitost que je sceus la résolution du Roy d'accepter le testament, je songeay que l'intérêt de la France estoit principalement de destruire en Espagne le parti qui reste affectioné à l'Empereur, et par conséquent, qu'il falloit y éviter d'y introduire une Allemande, à qui il seroit aisé d'acquérir de nouvelles créatures et de conserver les anciennes par le crédit qu'ont ordinairement les reines dans ce royaume. J'en parlay à messieurs nos cardinaux, qui approuverent mon raisonnement. M. l'ambassadeur d'Espagne vint me voir deux jours après. Nous traitasmes à fond cette matière. Il me dit d'abord qu'en prenant la fille de l'Empereur, ce seroit peut estre le moyen d'adoucir la cour de Vienne et de conserver le repos de la chrestienté ; mais ayant fait de sages réflexions, il convint avec moy, que le premier intérêt de la cour d'Espagne estoit de renoncer absolument à toutes autres liaisons pour mériter davantage l'amitié et la confiance de nostre Roy. Le cardinal de Giudice et les auditeurs de Rotte espagnols m'ayant veue depuis, ils m'ont témoigné une aversion infinie pour l'archiduchesse, jusqu'à me dire que ce mariage les feroit retomber dans leurs premiers malheurs et qu'ils ne croyoient pas mesme qu'il y eust de la seureté à livrer leur Roy à ces sortes de femmes. Je conjecture de toutes ces choses que M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne aura la satisfaction de voir madame sa sœur reine de cette grande monarchie, et, comme il faut une dame titrée pour conduire cette jeune princesse, je vous supplie de m'offrir

madame, avant que le Roy jette les yeux sur quelque autre. J'oze dire estre plus propre que qui que ce soit pour cet employ par le grand nombre d'amis que j'ay en ce pays-là et par l'avantage que j'ay d'estre grande d'Espagne, ce qui leveroit les difficultez qu'une autre rencontreroit pour les traitemens. Je parle, outre cela, espagnol, et je suis seure d'ailleurs que ce choix plairoit à toute la nation de laquelle je puis me vanter d'avoir toujours esté aimée et estimée. Mon dessein seroit, madame, d'aller jusqu'à Madrid, d'y demeurer tant qu'il plairoit au Roi, et de venir ensuite à la cour rendre compte à Sa Majesté de mon voyage. S'il n'estoit question que d'accompagner la Reine jusqu'à la frontière, je ne penserois pas à cet employ, car ce qui le fait désirer principalement, après le service du Roy qui passe chez moy avant toute chose, c'est l'envie que j'ay de solliciter moy mesme à la cour de Madrid des affaires considérables que j'ay dans le royaume de Naples. Je serois bien aise aussi d'y voir mes amis, et entre autres M. le cardinal Porto Carrero avec qui je chercherois les moyens de marier en ce pays là une douzaine de mesdemoiselles vos filles. Vous devez scavoir, madame, que je compte sur luy presqu'aussy solidement en Espagne que je puis compter sur vous en France. L'amitié qu'il a pour moy va jusqu'à m'envoyer quelquefois des presens de ce qu'il y a de plus rare dans son pays, et il n'y a que huit jours qu'on m'en a apporté un de sa part assez galant et assez magnifique pour estre présenté à une Reine. Jugez après cela si je ne ferois pas la pluye et le beau temps en cette cour et si c'est avec trop de vanité que je vous y offre mes services. Je n'ay pas creu pouvoir vous engager à entrer dans cette affaire, madame, qu'en vous y faisant trouver un gros intérêt, car j'appréhende que vous ne soyez très-lasse de vous employer pour moy. M. le cardinal de Noailles, à qui j'ay communiqué cette veue, vous reschauffera encore s'il est besoin. Ainsy vous serez la seule personne sur qui j'appuyray toute la conduitte de cette affaire.

J'aurois mille choses à vous dire, mais, en vérité, cette lettre est trop longue. M. le prince de Monaco a esté fort mal tous ces jours-cy. Son dessein, autant que je puis voir, est de rester icy seulement le temps de son ambassade, qui doit durer encore six mois. Je ne suis point contente de la manière dont on l'a traitté à la cour, dans l'affaire de Vaini; ou il connoit peu le mauvais cœur de ces gens cy, ou messieurs nos cardinaux l'ont mal servi. Hors de quitter les estats du pape, ce que je n'aurois pas voulu qu'il

eust fait pour ne pas mettre le Roy dans de trop grands engagemens, je ne crois pas qu'on puisse avoir une plus sage conduite que celle qu'il a eue dans toute cette malheureuse affaire. Le Roy, d'ailleurs, n'aura jamais un meilleur sujet que luy. On pouvoit, ce me semble, user de clémence et ménager son honneur tout ensemble. Le pape et les cardinaux trembloient de peur que le Roi ne voulust les plus grandes satisfactions. Depuis qu'ils ont sceu que Sa Majesté avoit la bonté de ne rien demander, ils ne luy ont pas fait la moindre honesteté ; au contraire, on tient icy des discours impertinents, pendant que le nonce à Versailles fait des soumissions qui ne consistent que dans des paroles qu'ils peuvent désavouer s'ils veulent.

Je recommence insensiblement une autre lettre. Il est donc mieux, madame, que je finisse, en vous assurant que je vous honnore plus que personne du monde et que je vous aime autant q'une amie aussy aimable que vous le peut mériter.

Vous me scauriez bien mauvais gré, madame, si je m'estois donné l'honneur de vous écrire cette longue lettre de ma main ; aussi ne l'ai je pas voulu faire de peur vous déplaire.

#### A LA MARÉCHALE DE NOAILLES

*Rome, Janvier 1701.*

Je n'oze pas, madame, laisser passer deux ordinaires de suite sans vous parler de mon affaire ; mais comme je n'ay rien de nouveau à vous apprendre, je me donneray seulement l'honneur de vous communiquer quelques réflexions que j'ay faites. Il est certain que le succès de tout cela dépend de M. le duc de Savoie ; vous m'en avez écrites assez pour le comprendre, et outre cela, la chose le dit elle mesme. Je cherche donc les moyens de gagner l'esprit de ce prince qui, dans le fond, ne devroit pas avoir la moindre repugnance à me preferer à toute autre. Cependant, comme je ne puis rien me promettre d'assuré sur sa lettre, que je me suis donné l'honneur de vous envoyer, je veux vous proposer une chose qui ne

commettoit nullement le Roy, et qui néantmoins détermineroit seurement Son Altesse Royale. C'est, madame, que M. de Torcy, de son chef, et sans y intéresser le nom du Roy en rien, voulust, par manière de conversation, demander à l'ambassadeur de Savoie, qui est à Paris, quelle est la personne que son maistre destine à cet employ et qu'il voulust bien me nommer comme m'y trouvant assez propre. Les ambassadeurs tiennent registre de tout, et ils informent leurs souverains des moindres choses qu'ils entendent dire aux ministres. Celle-cy seroit prise comme une insinuation qui seurement détermineroit M. le duc de Savoie à faire ce que nous souhaittons, en luy laissant néantmoins une pleine liberté d'agir à sa fantaisie. Je ne crois pas, madame, que M. le marquis de Torcy ait quelque difficulté à me rendre ce bon office, avec les circonstances que je dis, comptant assez sur l'honneur de son amitié pour espérer tous ceux qui luy seront possibles. Je soumets cette idée à vostre prudence, et si elle vous paroist juste, vous la tournerez comme il vous plaira, car vous estes plus habile que moy. M. le marquis de Torcy ne scait rien de toute cette affaire. Il verra, quand vous prendrez la peine de luy en parler, que je ménage son temps le plus que je puis, et que, par cette raison, je ne me prévaust des bontez qu'il a pour moy que lorsque je ne peux faire autrement.....

•  
— — —  
COPIE D'UNE LETTRE DE M. LE CARDINAL PORTO CARRERO,  
DU 3 FÉVRIER 1701

MADAME,

Je reçois, avec une très grande estime, la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'escrire le 11 décembre passé, et après vous avoir témoigné la joye que je ressens et qui est esgale à la vénération et à la grande estime que j'ay pour vostre personne, des nouvelles que vous me donnez de vostre bonne santé, je passe à vous rendre des graces très particulières, Madame, du compliment de congratulation que vous me faites sur les grandes

qualitez dont est doué le Roy, mon maistre, que Dieu conserve, et sur le très grand avantage et consolation que Dieu a accordé à cette monarchie, par un succès si heureux : bonheur que nous sentons extremement, tous tant que nous sommes de ses sujets. Vous m'obligez infiniment, Madame, et vous me donnez une très grande joye, en m'apprenant que le fils de M. le maréchal duc de Noailles, qui doit accompagner S. M<sup>ie</sup>, jusqu'en cette Cour, est vostre parent, et j'ay de l'impatience de le voir, pour lui témoigner tous les honneurs et faveurs dont je vous suis redevable, les grandes obligations que j'ay d'estre votre serviteur et en mesme temps celles où je suis de le servir. C'est une circonstance bien forte pour moy, Madame, qu'il soit vostre parent, et ainsy, je feray ce que je dois quand j'auray l'occasion de le voir, vous priant d'estre très asseurée qu'en cela, comme en toute autre chose, qui sera de vostre plaisir, je vous obéiray et serviray avec une soumission très respectueuse. En conséquence de cette visite, je me ressouviendray très bien de ce que vous me dites au sujet du père Louis de Barutel et Eril provincial de la Terre Sainte, pour lui procurer et à son ordre, ce qu'ils désirent. Présentement je vous supplie, Madame, de m'accorder la grâce de me donner souvent des ordres pour vostre service, afin que je puisse encore mieux vous faire connoistre mon respectueux et cordial attachement. Dieu vous conserve, Madame, etc.

*Madrid, 3 Février 1701.*

TRADUCTION D'UNE LETTRE DE M. LE CARDINAL PORTO CARRERO,  
DU 3 MARS 1701

MADAME,

Je reçois, avec la vénération que je dois, vostre lettre du 2 du mois passé, et ce qu'il vous plaist de me communiquer ; respondant à la confiance que je méritte auprès de vous, vous devez estre très asseurée, Madame, que personne au monde ne désire plus que moy de vous servir. De mon costé, je feray tout mon possible pour le succès de ce qui peut estre davantage de

vostre satisfaction, mais, Madame, pour vous parler avec la sincérité et la bonne foy que je professe à vostre esgard, je dois vous dire que la plus grande et la plus essentielle partie de cette disposition dépendra du Roy très chrestien, aux ordres sages et judicieux duquel on doit déférer en tout ; et si S. M<sup>ie</sup> très chrestienne a la bonté d'en faire quelque insinuation, vous devez croire, Madame, qu'on y obéira sans qu'il y ait à faire aucune chose pour vostre service. C'est tout ce que je puis souhaitter davantage, et je crois que nostre nation reconnoistroit qu'elle auroit deub desirer cette occasion d'admirer les dons singuliers dont Dieu vous a doué. Je m'explique si clairement, parce que je le crois et que je le sçais. Je vous repete, Madame, la certitude avec laquelle je desire de vous servir et de vous obéir. Ce sera un grand bonheur pour moy, de pouvoir en venir à bout. Dieu vous conserve, Madame, etc.

*De la main de M. le Cardinal :*

Je vous reitere, Madame, mon véritable et respectueux attachement qui ne sçauroit estre plus grand.

(Mon secrétaire a traduit cette lettre, mot pour mot, autant que le tour différent des deux langues luy a peu permettre).

#### A LA MARÉCHALE DE NOAILLES

*Rome, ce 29 Mars 1701.*

Je ne dois, madame, vous laisser ignorer aucune des mesures que je prens pour faire réussir mon projet, puisque vos conseils me sont si nécessaires et que j'atens de vostre activité la meilleure partie du succez de cette affaire. J'ay cru devoir prévenir les Espagnols en ma faveur ou au moins scavoir leurs sentimens sur une chose qui les regarde principalement. C'est à M. le cardinal Porto Carrero, qui assurément est un des plus solides amis que j'aye au monde, à qui je me suis adressée, estant seure de son secret autant que de sa bonne volonté à mon esgard. Voicy sa response que je me donne l'honneur de vous envoyer en original, quoique j'y joigne une

traduction pour ne vous pas mettre dans la nécessité de communiquer mon intention à quelque indiscret. Sa lettre n'est pas de sa main, l'ayant prié instamment autrefois de se servir d'un secrétaire par la difficulté que j'avois à lire son écriture. Vous verrez, madame, que je ne me suis point trop flattée qu'ils seroient très-contens en ce pays-là que le Roy me fist l'honneur de me confier l'employ que je prens la liberté de luy demander. Si vous croyez que sa lettre soit bonne à faire voir, vous en ferez, s'il vous plaist, l'usage que vous en jugerez à propos. Cet aimable cardinal croit, comme j'ay cru, que Sa Majesté doit décider de mon sort; mais, malheureusement, je vois qu'il dépend d'un autre; de qui je n'ose rien me promettre, par les raisons que je vous ay desjà dites, à moins que du costé de la cour on n'ait la bonté de prendre quelques mesures pour cela avec luy. Celles que j'ay prises devroient réussir; je ne scaiz cependant quel effet elles produiront, estant bien difficile de deviner les rézolutions d'un prince tel qu'est celluy-là.

Je vous envoie, madame, une autre lettre de M. le cardinal Porto Carrero, plus vieille que la première, laquelle vous fera voir qu'il s'aprestoit à faire de son mieux pour M. le comte d'Ayen, avant mesme qu'il seust l'honneur qu'il a de posséder si intimement les bonnes graces du Roy d'Espagne.

L'article de la mesme lettre qui regarde un Jacopin mérite, madame, que je vous dise de quoy il est question, et que je vous demande conseil. Aussytost quel'on sceut icy que le Roy d'Espagne menoit un Jésuiste pour confesseur, tout l'ordre de Saint Dominique, qui est en possession de cet honneur depuis longtemps, eut recour à moy, et me pria de proposer ce religieux pour confesseur de Sa Majesté Catholique à M. le cardinal Porto Carrero. Je le fis, et vous voyez la réponse qu'il m'a faite. Il m'est venu depuis un scrupule, non que je sois fachée de désoblicher les Jésuistes qui, tous les jours, au pied de la lettre, me font de nouvelles friponneries, mais je ne scay si le service du Roy me permet de suivre davantage cette affaire. Mandez-moy, je vous supplie, madame, ce que vous en pensez. Quelque chose de plaisant, c'est que j'ay sceu depuis avoir écrit, que le Jésuiste qui est en Espagne est cousin germain d'une de mes femmes de chambre, qui prie tous les jours de le recommander à M. le cardinal Porto Carrero. J'ai bien servi aujourd'hui les missionnaires auprès de quelques cardinaux du Saint-Office qui me sont venus voir. Je m'en scaiz le meilleur gré du monde,

car en vérité j'estime autant ces messieurs que j'aime peu les autres. Le pape est celui qui est le plus à craindre dans leur affaire.

Vostre damas ne se fait point encore. Tous les marchans me conseillent d'attendre les nouvelles soyes, prétendant qu'il vous coustera près d'un quart de moins si l'année est bonne. Cela est considérable sur la quantité. Je n'ay rien non plus de positif à vous apprendre sur le mariage que j'ai en teste. Continuez-moy, madame, l'honneur de vostre amitié, et comptez, s'il vous plaist, sur mon attachement, qui ne peut estre ny plus respectueux ny plus sincère.

Quand on est esloigné de la source des affaires ou qu'on raizonne seulement par conjecture, on est exposé souvent à prendre le change. J'ay fait un article très inutile sur l'archiduchesse et sur la princesse de Guastalle dans la lettre que je me suis donné l'honneur d'écrire à M<sup>me</sup> de Maintenon. Je n'ai pas esté longtemps sans m'apercevoir que j'avois mal fait, mais je ne suis tombée dans cette erreur que pour avoir trop defféré aux sentimens de ceux que je crois plus esclairez que moy et qui doivent raizonner plus juste, en matière de politique surtout.

#### A LA MARÉCHALE DE NOAILLES

*Rome, 26 Avril 1701.*

Je croyois, madame, vous importuner par tant de lettres que je me donne l'honneur de vous écrire, mais vous me rassurez fort en me reprochant obligeamment que je ne vous instruis point assez des pas que je fais. Je vous ay marqué par mes dernières que j'avois pris la résolution d'écrire à M. le duc de Savoie sur ce que vous avés eu la bonté de me mander. J'ai eu sa response, et je vous envoie sa lettre originale avec une traduction françoise. J'y joins aussy une response de Madame Royalle à une lettre que j'avois mis à cachet volant dans le mesme paquet, affin que ce prince, dont je connois l'esprit défiant, la fist rendre s'il le jugeoit à propos. Mes offres ont été bien reçeus, comme vous vesrez, madame ; mais, à Turin comme



à Madrid, on est dans l'entention d'obéir aveuglément au Roy, à qui on croit qu'il appartient de décider en toutes choses. J'avois préveu ceste soumission de Son Altesse Royalle, et je ne me suis hazardée de luy écrire, que pour ne manquer à rien dans une affaire que j'ay si fort à cœur. La seule dificulté qui reste est pour me faire aller jusqu'à Madrid, car peut-estre que Sa Majesté ne voudra pas oster aux dames espagnoles le plaisir et l'honneur de servir leur reine dès le moment qu'elles le pourront faire. A la rigueur, estant moy-mesme grande d'Espagne, cela ne devroit pas leur donner de la jalouxie; mais, estant Françoise aussy, je me contenteray d'exercer ma commission jusqu'où il plaira à Sa Majesté, et je continuray le voyage comme une personne qui est bien aize de faire sa cour à la petite-fille de son Roy et qui a aussy des affaires à Madrid. Ce que je vous dis là, madame, doit suffire pour vous faire connoistre que vous pouvez tout promettre de ma part, s'il y avoit d'autres ambaras que je ne puis prévoir. Je ne scais plus quelles autres mesures prendre pour assurer davantage la réussite de cette affaire. Il ne me reste, ce me semble, qu'à supplier encore M<sup>me</sup> de Maintenon de m'honner de ses bons offices auprès de Sa Majesté, et c'est ce que je vous prie de vouloir bien faire. Il me siedroit mal de parler de la capacité que je crois avoir pour un tel employ. Ainsy, madame, c'est encore à vous à me faire valoir par les endrois que vous trouverez moins défectueux dans ma persone...

#### LETTRE DE LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE SAVOYE

MADAME LA PRINCESSE, MA COUSINE,

Je réponds à la confiance que vous voulez bien prendre en moy par tous les sentimens que nostre ancienne amitié, vostre rang et vostre mérite si distingué me donnent pour vous et par un désir sincère de contribuer à tout ce qui peut vous faire plaisir. S. A. R., Monsieur mon fils, a receu vos offres avec toute l'estime et toute la reconnaissance qu'il vous doit; vous en jugerez par sa reponse et vous connoîtrez aussy que vous n'avez besoin ny de soins ny d'offices auprès de ce Prince, déjà si prévenu en

vostre faveur, je ne souhaite rien en mon particulier avec tant de passion que de vous témoigner que je suis véritablement

Madame la Princesse, ma cousine,

vostre bien affectionnée cousine,  
à vous servir.

*Turin, le 12 Avril 1701.*

M. J. BAPTISTE.

A MADAME LA PRINCESSE DES URSINS.

---

TRADUCTION DE LA LETTRE ITALIENNE DE S. A. R. M. LE DUC DE SAVOYE

MADAME,

Si je ne connoissois pas desja parfaitement la bienveillance tres partiale que Vostre Excellence a pour tout ce qui me regarde, rien ne pouvoit m'en persuader davantage que ses expressions gracieuses et le desire esgagement obligeant qu'il luy a pleu de me communiquer sur le projet dont elle me parle ; mais comme cette affaire n'est pas au point qu'on peut supposer, et que d'un autre costé, le choix dont il est question dépendroit entièrement d'une puissance supérieure, il ne me reste qu'à témoigner à Vostre Excellence, combien je me trouve estroittement obligé des offres affectueuses qu'elle veult bien me faire et quel est l'empressement, que j'auray toujours de luy donner des preuves de la grande estime que je fais de sa personne et de son mérite très distingué. Je prie cependant le ciel d'accorder à Vostre Excellence, de continuelles prosperitez.

V. AMEDEO.

*Turin, le 14 Avril 1701.*

---

## LETTRE DU ROI D'ESPAGNE, PHILIPPE V, A LA PRINCESSE DES URSINS

EL REY,

Princesa de Ursini, prima, hallandose el rey christianissimo y yo con la entera satisfacion de vuestra persona, servicios y casa, y con la segura confianza de que la continuareis en todas ocasiones, ofreciendose ahora la de mi mayor aprecio como lo es la de mi tratado casamiento con la serenissima princesa de Savoya Maria Luisa Gabriela, hé querido desde luego, para quando llegue el caso de efectuarse, en que espero en Dios se interpondrá corto tiempo, por lo que procuro adelantarla por mi parte, y siendo precisi que esta Princesa haya de venir a esta Corte, nos ha parecido al rey mi abuelo y a mi fiar a vuestra representacion y cuidado el que la vengais asistiendo, como me persuado lo harà vuestro grande amor y zelo, y que os devere este especial y agradable servicio que siempre tendre muy presente para corresponderle en quanto se ofrezca de vuestra satisfacion.

A

Yo EL REY.

*Madrid, à 6 de Junio de 1701.*

D. ANTONIO DE UBILLA Y MEDINA.

## LETTRE DE LA DUCHESSE DE BOURGOGNE, AU ROI D'ESPAGNE, PHILIPPE V

*Ce 4 Juin 1701.*

Votre Majesté ne sauroit douter de ma joye, soit que je considere la grandeur du mariage de ma sœur ou son bonheur personnel. Le mien seroit complet, si nous pouvions tous passer nostre vie ensemble et vous

tenir tous deux dans ce cabinet. Mais il me paroît que vous l'avez bien oublié et que vous n'écrivez qu'avec la gravité d'un vieux Roy d'Espagne. Je voudrois pourtant bien avoir un commerce plus guai avec vous et avec elle, quand vous l'aurez auprez de vous. Car je puis assurer Votre Majesté que j'ay pour elle une très grande tendresse, et qu'elle n'est pas oubliée en ce païs icy. Nous parlons souvent d'elle et la regrettions beaucoup. Sy je savois de quoy elle aimeroit à savoir des nouvelles, je luy en manderois, mourant d'envie de contribuer [à] son plaisir et de luy marquer en tout les sentimens que j'ay pour elle.

## EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE BLÉCOURT A M. DE TORCY

Madrid, le 7 Juin 1701.

A

. . . Après avoir dit au roy d'Espagne que M<sup>me</sup> des Ursins accepte l'honneur que Leurs Majestez lui font, il me dit que j'en pouvois parler au Cardinal et au président, ce que je fis. Le Cardinal me demanda jusques où elle viendroit; je luy dis: jusques à Madrid; il me respondit que celle qui accompagnoit la Reyne ne venoit ordinairement que sur la frontière. Il me demanda ensuite si elle venoit comme *camarera mayor*. Je luy dis que je n'en savois rien, mais que le Roy trouvoit à propos qu'elle vinst jusques à Madrid. J'ay fait lire encore au Roy la première lettre que vous avez écrite sur ce sujet, afin qu'il voye de quelle manière le Roy souhaite qu'il se conduise en cela. Le Roy d'Espagne m'a dit qu'il écriroit à M<sup>me</sup> des Ursins le choix qu'il a fait d'elle. . .

## LOUIS XIV A PHILIPPE V

Marly, le 27<sup>e</sup> Juin 1701.

Vous verrés par ce que Blécourt vous dira de ma part, ce que je pense et ce que j'ay fait sur vostre mariage et sur bien d'autres affaires. C'est pourquoi je ne vous en diray rien dans cette lettre. Les 2 que j'ay receue de vous, sont du 2 et du 10<sup>e</sup> juin. Je suis tres aise que vous aiés fait ce que je vous avois mandé et vous verrés parce que l'on vous dira de ma part, ce que je crois utile au bien de nos affaires. J'attens avec impatience ce

que vous m'avés promis de faire pour le m<sup>is</sup> de Castel dos Rios. Ne perdés pas de temps pour me satisfaire sur ce que je vous demande. J'ay fait partir un homme tres habille pour travailler à vos finances ; j'espere qu'il vous sera utile dans les suittes. Je feray partir incessament le comte de Marsin pour soulager le duc d'Harcourt et pour travailler conjointement avec luy pour le bien de nos affaires communes. Vous pourrés vous fier à luy et croire qu'il ne vous dira rien que je ne pense. Je suis bien en peine de ce que vous me mandés sur vostre conseil. Je croy qu'Harcourt et Marsin vous seront d'un grand secours ; vous devés vous fier à eux, puisque je m'y fie, les connoissant comme je fais ; finissés le plus tost que vous pourrés le rang des ducs et des grands : cela sera d'une grande commodité.

On travaille aux carosses ; on les fait comme le comte d'Aien (*Ayen*) dit qu'ils doivent estre ; je croy qu'ils ne seront pas trop beaux ; pour ceux de la Reyne, vous ferés de votre mieux ; on ne peut pas vous en envoyer assés à tant (*temps*) pour servir à vostre voyage ; je croy qu'il ne sera pas retardé bien longtem, par ce que l'on est obligé de faire, pour obliger le Duc de Savoie à executer son traitté. Il ne me reste qu'à assurer V. M<sup>ie</sup> de la tendre amitié que j'ay pour elle ; la suite des temps vous la fera encore mieux connoistre.

Louis.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU ROI LOUIS XIV, A M. DE BLÉCOURT

*Marly, 28 Juin 1701.*

A

. . . Vous savez que ma veue a toujours été, lorsque j'ay choisy la princesse des Ursins pour conduire la reyne d'Espagne, qu'elle demeureroit ensuite auprès d'elle à Madrid, en qualité de *camarera mayor*. Je suis persuadé que c'est aussy l'intention du roy mon petit-fils, et comme on ne lui donnera pas ce titre pendant le voyage, il est très nécessaire d'empescher que cette place ne soit remplie par une autre. Elle doit

11

demeurer vacante pendant le voyage de la reyne d'Espagne, et la princesse des Ursins ayantachevé la fonction de la conduire, sera nommée alors par le roy catholique, pour demeurer auprès de la reyne sa femme.....

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU CARDINAL PORTO CARRERO, A M. DE TORCY

A

28 Juin 1701.

. . . No se ha nombrado camarera mayor, y por la insinuacion que se ha servido hacer su Md Christma de las calidades de la princesa Ursini, que ha de venir asistiendo à la reyna mi señora, y si megare, el tiempo de convenir, nombrar camarera mayor, lo qual necesitade gran circunspección, no es facil al presente espresar persona. . . . .

INSTRUCTIONS DONNÉES A M. DE MARSIN, AMBASSADEUR EN ESPAGNE

A

. . . Sa Majesté a jugé que l'employ de la *camarera mayor* ne pouvoit estre mieux confié qu'à M<sup>me</sup> la princesse des Ursins.

Le feu duc de Brachane, son mary, chef de la maison des Ursins, étoit grand d'Espagne. Elle a passé une partie de sa vie dans les pays étrangers. Elle connoit les coutumes d'Espagne ; en joignant à ces avantages beaucoup d'esprit et de politesse, elle paroît plus capable que personne d'instruire une jeune princesse dans l'art de tenir une cour avec dignité. Elle ne sera point regardée comme étrangère en Espagne, et cependant elle l'est assez pour ne prendre aucune part aux intrigues et aux cabales de la cour de Madrid. Le roy catholique persuadé qu'il ne peut faire un meilleur choix, devoit luy écrire pour la prier de conduire en Espagne la princesse de Savoye. Mais il ne suffit pas qu'elle en fasse simplement le voyage, l'intention du Roy est qu'elle y demeure après cette fonction. Et comme elle a fait voir en toutes occasions que son zèle répondoit aux devoirs de sa naissance, S. M., ne doutant pas qu'elle ne conserve les mesmes sentimens, veut aussy qu'il y ait un parfait concert entre la princesse des Ursins et son ambassadeur, et qu'il contribue... de la meilleure manière... aux intérêts du roy son petit-fils.

Comme la P<sup>ce</sup> des Ursins n'ira point avec la reyne d'Espagne en qualité de *camarera mayor*, mais qu'elle sera seulement nommée pour la conduire, il faut empescher que pendant cet intervalle la charge ne soit remplie. Vraisemblablement le roy d'Espagne n'oubliera pas la veue du Roy, lors que S. M. luy a fait proposer M<sup>me</sup> la P<sup>ce</sup> des Ursins.....

LOUIS XIV A PHILIPPE V

A Meudon, le 13<sup>me</sup> Juillet 1701.

Je vous envoie Marsin pour demeurer auprès de vous. Il vous dira baucoup de choses importantes dont je l'ay chargé : donnés luy une entière





La Gloire d'être au rang des plus puissantes Reines  
N'est point ce qui touche mon cœur,  
L'aiguët Sang qui coule dans mes veines  
Semblé ne pour remplir ce haut degré d'honneur,  
Mais c'est celle d'avoir un heros dans mes chaînes  
Qui fait de ses sujets l'amour et le bonheur.

Heliog. Dujardin

— 10 —  
— 10 —  
— 10 —  
— 10 —

Cette question pose  
l'importance de la révolu-  
tion, et je crois que c'est  
dans une analyse de la révolu-  
tion qu'il est possible d'expliquer  
la sécherie actuelle dans les relations entre les deux pays, et  
la crainte de la partie soviétique. Voir à ce sujet le document



créance ; je me fie à luy ; vous pouvés en faire de mesme et estre persuadé qu'il ne vous proposera rien qui ne soit utile à nos interests communs ; je ne saurois finir sans assurer V. M<sup>e</sup> de ma tendresse et sans luy dire que je souhaite avec toute l'ardeur dont je suis capable, de vous voir un aussi grand roy que vous le pouvés estre si vous le voulés.

Louis.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE TORCY AU CARDINAL PORTO-CARRERO

*Meudon, 13 Juillet 1701.*

A

. . . Comme il est incertain si M<sup>me</sup> la P<sup>sse</sup> des Ursins voudra demeurer en Espagne, le party que V. E<sup>ce</sup> propose de ne point nommer de *camarera mayor* luy laissera le temps d'en exercer les fonctions, et pendant cet intervalle, le roy catholique décidera ou de luy donner la charge, ou de la confier à une autre, si M<sup>me</sup> la P<sup>sse</sup> des Ursins a peine de s'accoutumer au séjour d'Espagne. Il est cependant à souhaiter qu'elle y demeure, personne n'étant plus capable qu'elle de se bien acquitter d'un pareil emploi. D'ailleurs n'ayant point de famille en Espagne, il n'y a point à craindre de sa part les intrigues que V. E<sup>ce</sup> prévoit sagement.....

LA PRINCESSE MARIE-LOUISE DE SAVOIE, A SON FIANCÉ, PHILIPPE V

MONSIEUR,

Je ne pouvois pas recevoir, d'une maniere qui fut plus agreeable pour moi; le portrait de V. M<sup>ie</sup> qu'il lui a plu de me faire tenir, qu'en le voyant accompagnés de la lettre dont elle daigne m'honoré, avec tant de marques de ses royales bontés. L'un et l'autre me sont infiniment precieux et j'en conserve tout les sentimens de la plus respectueuse reconnaissance que je dois à V. M<sup>ie</sup>; je la supplie tres humblement d'en etre bien persuadée et de croire que j'ay l'honneur d'etre plus que personne,

Monseigneur,

de Vostre Majesté,  
tres humbles et tres affectionnée servante  
et cousine.

MARIE LOUISE DE SAVOIE.

*Turin, ce 20 Juillet 1701.*

## EXTRAIT D'UNE LETTRE DE LOUVILLE A TORCY

*Madrid, 20 Juillet 1701.***A**

... On m'a assuré que l'étiquette d'Espagne dessendoit pour jamais à la princesse des Ursins de donner à manger à qui que ce soit, chez elle, qu'à ses proches parents. Je crois que vous ne lui conseillerez pas d'estre esclave de cette loy, à moins que vous ne vouliez la faire mourir, ce qui seroit une vraye perte, car elle me paroît bien digne de l'emploi que le roy luy a donné, et elle aura assez de mortification d'ailleurs dans cette cour, sans s'en imposer une aussi inutile et aussi ridicule que celle-là...

---

## LOUIS XIV A PHILIPPE V

*Marly, le 29<sup>e</sup> Juillet 1701.*

J'ay creu devoir differer vostre mariage sur les avis que j'ay receus du peu de sincerité du duc de Savoye: vous connoissés son caractere; j'avois escrit au marquis de Castelrodrigue de suspendre la negotiation: j'ay apris depuis qu'elle estoit déjà finie. Ne vous etonnés pas cependant s'il fait naistre quelque difficulté nouvelle à l'execution; je souhaite qu'il en trouve les moyens; je n'ay d'autres veües que le bien de V. M<sup>me</sup> et de luy donner des marques de mon amitié en retardant, de quelques mois, pour la rendre plus heureuse, la satisfaction qu'elle croit trouver dans son mariage. Il me paroist que vous ne devés rien changer à vostre départ de Madrid.

LOUIS.

## LOUIS XIV A PHILIPPE V

*Versailles, le 7<sup>e</sup> Aoüst 1701.*

Vous jugés parfaitement bien du memoire du duc d'Arcos. Il est de vostre autorité de soustenir ce que vous avés réglé pour les honneurs reciproques entre les ducs et les grands. Blécourt vous dira mon avis à l'egard de celuy qui vous a presenté ce memoire. Il faut un exemple : celuy que vous avés fait sur un de vos gardes, est tres à propos.

Le refus de l'investiture a du vous faire de la peine ; mais le ressentiment ne doit paroistre que quand le bien de l'Estat le demande. Il faut l'esteindre ou le temoigner suivant les conjonctures. Si l'effet ne suit immédiatement les menaces, elles font perdre le crédit. Il n'y a pas d'aparence que le Pape donne l'investiture de Naples à l'archiduc ; il ne vient point en Italie. J'avoue que la pensée que vous aviés me fait un sensible plesir : elle est digne de nostre sang, et je souhaitterois que l'estat de vos affaires et la saison vous eussent permis de l'executer. Mais il ne faut pas y songer pour cette année ; non seulement je consentiray que vous passiés, au printemps, en Italie, si la guerre y dure encore ; mais, dès à present, je vous le conseille, independament de ce que l'archiduc ou le Roy des Romains pourront faire ; rien ne vous donnera plus de réputation et plus de gloire dans le monde, particulièrement dans vos royaumes. Gardés le secret de cette resolution, si vous voulés qu'elle reussisse, quand vous l'executerés. Vous gagnerés le cœur de vos sujets ; vos ennemys seront forcés à vous estimer et à vous craindre. Que je seray heureux quand je vous verray dans le haut point de gloire où j'espere que vostre courage vous eslevera. Je vous en aimeray davantage ; et, mon estime se fortifiant, ma tendresse augmentera, en vous voiant, tel que je vous desire, et que je me persuade que vous serés.

Louis.

## LE GRAND DAUPHIN A SON FILS, PHILIPPE V

*Versailles, ce 7 Aoüst 1701.*

Je n'ay peu laisser partir ce courrier sans vous donner de mes nouvelles et vous temoigner la joye que j'ay sentie de la lettre que vous avés escripte au Roy, par où vous lui témoignés l'envie que vous avez, de vous mettre à la teste de vos armées ; comme il vous mande ses sentiments là dessus, je m'y conforme entièrement et vous exhorte à toujours suivre ses conseils, qui ne peuvent qu'estre très bons pour vous. Le duc de Berry et le duc d'Orleans ont receu aujourd'hui l'ordre de la Toison, des mains du Roy ; s'a esté à la chapelle, après la messe ; je souhete que le voyage que vous alez faire à Barcelone soit heureux ; songez toujours à vous faire aimer des peuples, partout où vous yrez ; je ne doute pas que vous n'ayez veu la meute que je vous ay envoiée, avant que de recevoir ma lettre : mandez moy si elle est arrivée en bon estat. Comme on vous mande les nouvelles de ce qui se passe en Italie et autre part, je ne vous en mande point : contez toujours que personne ne vous aime si tendrement que moy.

Louis.

## LOUIS XIV A PHILIPPE V

*Versailles, le 21 Aoüst 1701.*

Je renvoie vostre courier, et j'ay escrit à Castel Rodrigues de conclure vostre mariage. Vous en apprendrés les raisons. Le detail en seroit trop long à vous expliquer : vostre defférence à mes conseils augmente encore mon attention à vous les donner conformes à vos interets. Celuy d'aller en Italie au printemps prochain sera certainement de vostre goust. Je croy

ce voyage nécessaire, si la guerre continue ; mais je souhaite en mesme tems qu'elle y soit terminée cette campagne. Je l'espere si le marechal de Villeroy exécute mes ordres, comme j'ay lieu de le croire.

La guerre ne commencera pas aparemment en Flandres cette année. Je vois avec plesir l'effet de vostre amitié pour vostre frere ; rien ne me peut toucher davantage que la continuation de cette union.

Decidés en faveur de Fernan Nunes ; son zèle vous est connu : c'est une qualité principale et que vous devés fort estimer. Dans le commencement de vostre regne, je comprens que l'affaire du duc de Monteleon vous embarasse. Laissés agir le Cardinal comme archevesque de Tolede ; ne compromettés point vostre autorité : on l'a trop engagée ; que cet incident vous serve à prendre du tems pour examiner ce qu'on veut vous faire signer dans vostre *despacho*. Hors les expeditions ordinaires, je seray bien aise d'apprendre que Marsin y soit entré en l'absence du duc d'Harcourt.

Vous jugés bien que je souhaite que vostre voyage soit heureux et que les prosperités de Vostre Majesté respondent aux vœux que ma tendresse me fait faire pour vous.

Louis.

#### LE DUC DE BOURGOGNE A SON FRÈRE, PHILIPPE V

*Versailles, le 7 Septembre 1701.*

Je commencerai cette lettre, mon tres cher frère, par vous demander pardon du long temps qu'il y a que je ne vous ai écrit ; mais j'espère que vous ne l'attribuez point à une diminution d'amitié ; car vous sçavez bien qu'on ne sçauroit en avoir une plus tendre que celle que j'ai pour vous ; il m'est arrivé bien des choses depuis un mois. Deux jours après que je vous eus écrit ma dernière lettre où je vous mandois que Madame la duchesse de Bourgogne avoit la fièvre, elle pensa mourir. L'hémétique la sauva et au bout de trois jours elle fut encore fort mal : mais elle s'en est, Dieu mercy, tirée et se retablit peu à peu : elle avoit amassé depuis qu'elle étoit en

France une quantité d'humeurs effroyable par toutes les choses qu'elle mangeoit, et c'est ce qui l'a pensé tuer. Enfin on ne l'a sauvée que par la purger prodigieusement et ensuitte luy donner le quinquina. Jugez de l'état ou j'ai été pendant cette maladie et de ce que serois devenu, si je l'avois perdue : mais Dieu a bien voulu me la conserver, et je l'en remercie tous les jours : car en vérité il n'y a qu'en luy qu'on trouve de veritables consolations. Je suis ravi de ce que j'apprens que vous continuez toujours à le servir fidellement : pour moy je trouve tous les jours des douceurs nouvelles dans son service, et il me comble de beaucoup de graces. On attend icy avec impatience des nouvelles d'Italie : les armées, comme vous le sçavez sans doute, sont si proches l'une de l'autre qu'on ne doute pas qu'on n'oblige les allemands à en venir à un combat qui nous sera avantageux. à ce que j'espère; j'avoue qu'il n'y a point de nouvelle qui me fut a present un plus grand plaisir que celle d'une bataille gagnée en Italie, et j'espère que j'aurai bientost cette satisfaction. Nous avons été une fois à la plaine de Montrouge, mon frere de Berry et moy ; et deux fois à la plaine de S<sup>t</sup> Denis ; quand nous allames a Montrouge, il faisoit froid, beaucoup de vent ; et il plut par ondée. La maison de Montrouge étoit sans meubles, parce qu'on venoit de la vendre : c'étoit le 20 d'Aoust. Nous fumes a la plaine de S<sup>t</sup> Denis, le 31 du mesme mois ; par une chaleur excessive, en sorte que nous en etions accablés, et que mon frere de Berry à son ordinaire étoit un peu yvre apres le disné. Nous y avons été encore avant hier par un temps moins chaud, mais fort beau ; la plaine est plus unie cette année que les deux ou trois dernieres, surtout depuis Montmartre jusqu'à S<sup>t</sup> Denis et autour des remises de Pierrefitte. Le Roy ira a Sceaux le mardy 20 pour se rendre à Fontainebleau, le Jeudy 22 : mais pour mon frere de Berry et moi nous irons a Fontainebleau des le jour que le Roy ira a Sceaux et y chasseron le mercredy nous seuls, et le jeudy avec Monseigneur, qui y viendra de Meudon le mercredy au soir. Je crois que vous ne seriez pas faché de vous y trouver : mais je vous enverrai a la fin du voyage une relation exacte de toutes les chasses où je me serai trouvé, et des choses les plus remarquables qui y seront arrivées. Le Roy d'Angleterre est tres mal depuis quelques cheses et on ne croit pas qu'il en puisse revenir ; il a donné dans sa maladie des marques d'une piété admirable : il a recommandé au Prince son fils de ne jamais changer de religion pour quelque chose que ce fust et de mettre sa

confiance au Roy, comme a son unique protecteur ; a tous ses sujets d'etre fidelle au Prince qui étoit leur Roy legitime, etaux protestans de reconnoistre, par la tranquillité ou il étoit, que la religion catholique étoit la bonne et de se convertir. Voila bien des choses bien differentes : mais je crois que je dois vous mander tout ce que je sçais pour vous tenir un peu dans le fil de ce qui se passe à la Cour. J'oublinois de vous dire que j'ai veu ce matin vos carosse qui sont bien dorez ; mais ces grandes portieres sont d'une forme desagreable. J'ai songé en voyant vos armes que vous pourriés mettre a votre couronne des fleurs de Lis entre les croix, au lieu de fleurons : de cela vous en ferez ce que vous jugerez a propos. N'oubliez pas non plus les jansenistes : ce sont des gens si droits et qui ont si peu de maneges : on ne voit point d'esprit de cabale parmy eux : je crois que vous prendrez cecy de la bonne maniere, car vous sçavez combien je les estime. Adieu, mon tres cher frere, je vous aime de tout mon cœur et voudrois bien vous escrire bientost une lettre au sujet d'une battaille gagnée en Italie.

Louis.

LE GRAND DAUPHIN A SON FILS PHILIPPE V

*Marly, le 10 Septembre 1701.*

Il y a longtemps que je n'ai receu de vos nouvelles : je me sers de l'occasion de se courier icy pour vous donner des mienes ; je me porte, Dieu mercy, fort bien : je me suis fait saigner et purger par precaution cette semaine icy et je m'en trouve tres bien. Vous aurés sans doute apris les nouvelles d'Italie par d'autres que par moy : ainsi je ne vous en parle point ; il faut pourtant esperer que Dieu nous assistera et que tout yra bien. Je vis hier une lettre de Valouse qui rend compte des chasses de la meute que je vous ay envoiée ; il paroist qu'elle pourra reussir : mais, ce qui m'étonne, s'est qu'aimant la chasse comme vous

l'aimez, vous ne l'aiez pas veu chasser encore: j'ay peur que ce ne soit l'etiquete qui vous en ait empesché: si j'estoys que de vous, je passerois par dessus, et je ferois ce que je pourois pour l'abolir en beaucoup de choses; nous partirons le 21 du mois pour Fontainebleau ou l'on se prepare pour bien chasser: il y a beaucoup d'équipages qui y vont; vos freres y vont des le 20, moy le 21, et le Roy le 22: envoiés moy par les couriers qui viendront de Barcelone, quand vous y serez, des essais de tabac differans afin que je choisisse les meilleurs: faites les marquer par numeros. Je ne vous parle point de la tendresse que j'ay pour vous, car je suis persuaddé que vous croiez qu'elle est comme elle doit estre: je ne doute pas non plus de la vostre.

LOUIS.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU ROI LOUIS XIV A M. DE MARSIN,  
AMBASSADEUR EN ESPAGNE

*12 Septembre 1701.*

A

... Mon sentiment est que le Roy catholique choisisse celle qu'il croira la plus propre à l'employ de 1<sup>re</sup> femme de chambre de la Reyne; qu'en la nommant il l'avertisse qu'elle n'y demeurera qu'autant qu'il sera content d'elle: que son intention est qu'elle obéisse à la Princesse des Ursins, et qu'elle agisse en tout de concert avec elle, et qu'il en nommeroit une autre, lorsqu'elle y manqueroit... Mais il ne faut pas que le Roy catholique souffre que le cardinal Porto Carrero nomme, de luy-mesme et sans l'en avertir, aux charges de la maison de la Reyne... Vous direz au Roy mon petit-fils ce que je pense à ce sujet...

## AU PRINCE DE MONACO

*Antibes, le 30 Septembre 1701.*

J'ay rendu compte à la Reine, Monsieur, de tout ce que vous me faites l'honneur de m'escrire. S. M<sup>re</sup> est entrée dans vos raisons et a fort désavoué l'insolence des Nizars qui scavent vos droits et qui devoient en advertir le prince de S<sup>le</sup> Buono. Elle vous marque, elle mesme, Monsieur, qu'elle est satisfaite de vostre procédé, et M. le marquis de Castel Rodrigue vous prie de sa part de donner la liberté à ceux de vos gens que vous avez fait mettre en prison. Nous ne scavons point encore quand nous pourrons sortir de ce port, le vent estant contraire. Il est bien triste d'estre si tost arrestez, et de n'avoir peu au moins gagner un lieu plus agréable que celuy cy. J'ay toutes les raisons du monde d'estre contente de la Reine, car elle me témoigne beaucoup de bonté et une entière confiance. Je me donne l'honneur, Monsieur, de vous en informer par la part que je suis persuadée que, vous et M<sup>me</sup> la princesse de Monaco, avez la bonté de prendre à ma satisfaction. Je vous supplie d'estre également persuadé, Monsieur, de la verité avec laquelle je suis, Monsieur, vostre très humble et très obeissante servante.

LA PRINCESSE DES URSINS.

M<sup>me</sup>dame la princesse de Monaco et vous, Monsieur, devez estre seurs que vous n'avez point assurément d'amie plus passionnée que moy, ny de très humble servante qui vous honnore davantage.

## LOUIS XIV A PHILIPPE V

*Fontainebleau, le 2<sup>e</sup> Octobre 1701.*

Je persiste toujours dans la pensée que vous devés passer en Italie au printemps prochain : je suis persuadé que l'idée seule de ce voyage vous fait

plesir. J'auray soin, puisque vous le souhaités, de regler dans le tems tout ce que je croiray nécessaire, pour la décence et pour la commodité de V. M<sup>e</sup>. Il conviendra peut etre de publier bientost vostre passage. La nouvelle en sera vraysemblablement bien receue et produira de bons effets en Italie: je vous avertiray, quand je croiray qu'il sera tems de declarer une resolution qui vous fait honneur: vous pourés l'executer dès le mois de mars; je croy vous faire plesir en avançant le terme de deux mois. Vous aurés aparament attendu plusieurs jours la Reyne a Barcelone; je n'ay point encore de nouvelles qu'elle se soit embarquée sur vos galeres; j'espere que vous serés content de Marsin. Il a seu que je preferois ses services auprès de vous a ceux qu'il me rendoit dans mes armées. La santé de la duchesse de Bourgogne est parfaitement retablie: je ne doutteray jamais de vostre bon naturel; je suis tres sensible aux sentimens que vous temoignés a l'egard de ceux que vous devés aimer. Les miens sont pour vous tels que vous les merittés, et je ne puis vous exprimer plus fortement ma tendresse et mon amitié, qui dureront toujours pour vous.

Louis.

LE DUC DE BOURGOGNE A PHILIPPE V

*Fontainebleau, le 4 Octobre 1701.*

Il y a longtemps que je ne vous ai écrit, mon cher frere, et il s'est passé encore bien des choses depuis. Je suis persuadé que vous aurez été de mesme sentiment que moy sur la reconnaissance du prince de Galles; et je ne crois pas qu'un honneste homme put penser autrement: aussi cette action a t'elle été bien louée icy et des François et des Anglois. Le Prince d'Orange ou le Roy Guillaume, comme il vous plaira le nommer, a ordonné à son ambassadeur de retourner en Angleterre, sans prendre congé du Roy; mais on se moque de sa colere et il ne peut pas nous faire plus de mal qu'il tache à nous en faire. J'avoue que je fus fort soulagé quand j'appris que le Roy avoit declaré qu'il reconnoistroit le Prince de Galles ; et quoique je

n'en doutasse pas, j'en temoignai ma joie à tout le monde : je suis persuadé que vous n'en aurai pas été faché, non plus ; je crois que cette lettre vous trouvera marié. Ainsi je souhaite que Dieu vous comblera, la Reine et vous, de ses benedictions et vous donne des enfans qui soient des Saints quelque jour. Je vous supplie de me mander comment vous vous accomodez de la Reine et si elle vous plaist de toutes façons. Nous sommes icy dans un pais ou je crois que vous voudriez bien estre ; on y chasse tous les jours en deux endroits differens ; et, depuis quatorze jours que j'y suis, je n'ai été que deux dimanches sans aller à la chasse. Je vous fais un journal exact de tout ce qui se passe et vous l'enverrai quand le voyage sera fini, avec une carte de la forest : j'espere que nous aurons encore quelque jour le plaisir d'y chasser avec vous. Adieu, mon tres cher frère; souvenez vous toujours de moy. Cette petite feuille de muscat est de Fontainebleau et, si j'y avois songé, je vous en aurois envoyé une de la forest.

LOUIS.

LOUIS XIV A PHILIPPE V

*Fontainebleau, le 12<sup>e</sup> Octobre 1701.*

La navigation des galeres a paru si fatiguante a la Reyne d'Espagne et même si dangereuse en cette saison, qu'elle souhaite d'achever son voyage par terre depuis Marseille jusqua Barcellonne : j'y ai consenti ; Marsin vous en rendra conte, et des ordres que je donne dans une conjoncture aussy imprévue ; vous serés peut etre bien aise de vous avancer pour la recevoir jusqu'a Gironne : si vous voulés passer jusqu'a Perpignan, vous en serez le maître. Il n'y a point de lieu dans mon royaume ou V. M<sup>ie</sup> ne soit regardée comme un fils que j'ayme tendrement ; et je suis persuadé qu'en cette qualité l'empressement de mes sujets vous fera plus de plaisir que les traittemens dus a vostre rang.

LOUIS.

## EXTRAIT D'UNE LETTRE DU ROI LOUIS XIV A M. DE MARSIN

*24 Octobre 1701.***A**

... Plus j'examine ce que vous m'écrivez au sujet d'une 1<sup>e</sup> femme de chambre pour la Reyne d'Espagne, moins je crois convenable de donner dès à présent cette place à une françoise. Il faut choisir le mieux qu'il sera possible parmi les Espagnoles, et que le Roy catholique parle à celle qu'il nommera, conformément à ce que je vous ai marqué. Comme la Princesse des Ursins doit bientôt arriver à Barcelone, vous luy direz ce que vous m'avez écrit sur ce sujet; vous verrez avec elle les raisons et les inconveniens qu'il peut y avoir de choisir une françoise pour 1<sup>e</sup> femme de chambre; vous me le ferez encore sçavoir l'un et l'autre. Mais j'ay peine à croire que le compte que vous m'en rendez me fasse changer de sentiment...

---

## LETTRE DU ROI D'ESPAGNE A LOUIS XIV

*Figueras, le 4<sup>e</sup> Novembre 1701.***A**

J'envoye Louville à V. M<sup>te</sup> pour luy porter la nouvelle de mon mariage, et luy faire mes remerciemens sur les bons ordres qu'elle a donnés pour la réception de la Reyne. Comme il vous rendra compte de toutes choses en détail, je ne vous en feray aucun.

Ce que je puis vous dire seulement, est que la Reyne est arrivée en bonne santé, qu'elle me paroist avoir beaucoup d'esprit, et que sa figure est agréable. J'ay renvoyé toute sa maison à Turin, et n'ay pas permis qu'il passast icy ny homme ny femme de cette cour. Le peu de temps que j'ay, ne me permet pas de vous en dire davantage, outre que je suis si troublé et si fasché de ce qui m'arrive aujourd'huy, que je me remets à Louville du surplus...

---

## EXTRAIT D'UNE LETTRE DE LOUIS XIV A M. DE MARSIN

*14 Novembre 1701.*

A

... Agissez en ce qui concerne la Reine d'Espagne de concert avec la Princesse des Ursins, et comme les conseils du duc de Savoie sont fort à craindre, il faut empêcher que les ministres de ce prince ne parlent jamais à la Reyne autrement que par audience. Il faudroit mesme que dans les audiences qu'elle donnera à tous les ministres étrangers, la Princesse des Ursins fust toujours auprès d'elle; si l'on dit que ce n'est pas la coutume en Espagne, l'âge peu avancé de la Reyne peut servir pendant quelques années de prétexte légitime à ce changement...

## EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE MARSIN AU ROI LOUIS XIV

*18 Novembre 1701.*

A

... Comme la P<sup>sse</sup> des Ursins n'est soulagée par personne dans son employ, qui est très pénible et qui demande une assiduité continue, nous sommes persuadés l'un et l'autre, qu'elle ne peut se passer du secours d'une personne qui parle françois, la Reyne n'entendant point du tout l'espagnol...

C'est un grand bien que d'avoir la P<sup>sse</sup> des Ursins auprès d'elle. Il n'y a qu'à lui souhaiter de la santé, et pour cela je crois qu'il sera nécessaire de la dispenser dans la suite, de toutes les fatigues inutiles de sa charge...

---

LA REINE D'ESPAGNE  
A LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE SAVOIE, MARIE-JEANNE-BAPTISTE

*Barcelonne, ce 18 Novembre 1701.*

Le prince de Belveder s'en retournant à Naples, je ne veux pas le laisser partir sans le charger d'une lettre pour vous, ma très chère grande maman,

et pour vous dire que j'ay receu à ce matin votre lettre du 12 par le courrier de l'envoyé. Vous avés étés surprise du serieux du Roy ; il commence à diminuer un tan se peu (*tant soit peu*) ; mais ce que je voudrois bien lui faire faire, c'est qu'il parlast un peu plus quand il est avec des Espagnol ; car cela leur feroit un grand plaisirs, et quand il s'en veut donner la peine, il parle tres bien. Le P. de Belvede (*Belveder*) vous pourra rendre conte de ce que je fais icy. L'on tache de nous divertir, le plus qui est possible, par des jeux, par des dances et par touts ce qu'il se peuvent imaginer. Je me suis acquittée de votre comissions pour la P. des Ursins, avec un sensible plaisirs et elle m'a dit que vous recevrés une de ces lettres par le courrier que l'on a depechée aux cam (*camps*), qui est tres longue. Si j'osai, je vous prierai, ma tres chere grand maman, de vouloir bien faire mes complimens à l'envoyé : je vous le nomme ainsi, parce que ce non là vous est plus connu ; mais, du reste, je lui dirai l'ambassadeur, car il l'est à present. Je vous assure de mon respects, ma tres chere maman, en ecris, jusqu'à que je le puisse faire en personne, aussi bien que de l'amitié que j'ay pour vous.

## EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE MARSIN AU ROI LOUIS XIV

19 Novembre 1701.

. . . La Reyne, à qui j'ay l'honneur de faire quelquefois ma cour par le moyen de la P<sup>se</sup> des Ursins, qui me le procure en dépit de l'étiquette, me fit lire hier, la lettre que V. M<sup>te</sup> lui avoit écrite. . .

La P<sup>se</sup> des Ursins fait entrer de temps en temps dans la chambre de la Reyne, après sa toilette, quelques-uns des principaux seigneurs espagnols, ce qui ne se pratiquoit pas autrefois, et leur fait beaucoup de plaisir, et fait un très bon effet. . .

**LA REINE D'ESPAGNE**  
**MARIE-LOUISE DE SAVOIE A LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE SAVOIE**

*De Barcelonne, ce 21 Décembre 1701.*

Quoique je n'ai eu aucune de vos nouvelles, ma très chère grand maman, cette ordinaire, je ne veux pas laisser que de vous écrire, cela vous faisant plaisir; je vous dirai que j'ay été un jour un peu incommodé d'un très grand mal de tête qui me causa un peu d'émotion, mais cela n'a point eu de suite et je suis en parfaite santé, astreure; nous partirons d'ici jeudi et je crois que nous ne seront pas encore si tost à Madrid, car nous devons encore nous arreter quelque jour à Saragosse: il n'y a pas grande nouvelle ici. Le Roy va presque tous les jours à la chasse et moi je va quelque fois dans des couvents qui sont tous forts vilain ici, ou bien dans quelque jardin; et aujourd'hui nous irons à un couvent qui se nomme S. Dominco, et le Roy y vient aussi à cause qu'il est dimanche et qu'il ne peut pas aller à la chasse, qui est à présent son plus grand divertissement. L'on diroit que nous sommes aux mois de mai, aux beaux tems qu'il fait ici, et je crois qu'à Turin il fera déjà bien froid, et à Madrid aussi; car les espagnols m'on dit qu'il y fait des froid fort percant et fort rude; mais j'espere de n'y pas estre longtemps par la raison que je crois bien que vous savés: mais le courrier n'attend que mon pacquet pour partir, ce qui est cause que je finis en vous assurant de tous les sentimens que j'ay pour vous, ma très chère grand maman, qui sont tel qui doivent estre, et que vous les pouvés souhaitter.

A la Sérénissime Madame la duchesse de Savoie, ma grand mere.

**EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE MARSIN AU ROI LOUIS XIV**

*21 Novembre 1701.*

A

... Rien n'étoit si nécessaire que d'avoir auprès de la Reyne une personne comme la *Pse* des Ursins, qui, par sa prudence, sa douceur et ses manières engageantes, saura gagner sa

confiance, dans laquelle elle s'avance chaque jour et a déjà fait beaucoup de progrès. Il ne faut pas songer à employer d'autres moyens auprès d'elle, car pour peu qu'on la pratique, on voit bien qu'il ne faut pas la traiter en enfant . . .

**EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE MONTVIEL A M. DE TORCY**

*Barcelone, le 21 Novembre 1701.*

**A**

. . . Mme des Ursins paroist fort propre à l'emploi qu'elle fait. Elle a de l'esprit, de la raison, de la politesse et de l'application à ses devoirs. Mais je vous avoue que je ne la trouve pas assez secourue chez la Reyne, où elle est seule. Il me semble impossible qu'elle puisse estre aussy assidue qu'il est nécessaire. Comme la Reyne a l'esprit et la pénétration d'une femme de 30 ans, il est de conséquence de luy inspirer les sentiments par lesquels elle doit se régler à l'avenir, et qu'elle ait toujours auprès d'elle une personne sûre, qui voye celles qui luy parlent, et qui sçache, comme il convient, luy insinuer la conduite qu'elle doit tenir . . .

---

**A LOUIS XIV**

SIRE,

Je ne me suis point donné l'honneur de remercier Vostre Majesté de l'emploi qu'elle m'a confié et du présent qu'elle a eu la bonté de me faire. Je ne sçavois ou j'allois et je tremblois en me voyant destinée à servir un Roy et une Reine que je ne connoissois point. Aujourd'huy, Sire, que je me trouve presque également honnorée de la confiance de l'un et de l'autre, que je vois que leurs Majestez ne cherchent qu'à se plaire et qu'il me paroist que ces peuples vous regardent comme le protecteur de leur monarchie ; revenue de mes craintes, je sens vos bienfaits dans toute leur estendue et je prens la liberté d'en rendre mille tres humbles graces à Vostre Majesté. Je crois, Sire, pouvoir vous annoncer que la Reine désormais uniquement occupée de ce qui pourra la faire aimer du Roy et de ses sujets, remplira parfaitement tous ses devoirs. Elle a connu à quoy elle s'exposoit, en suivant les mauvais conseils qu'on luy avoit donnés; et son bon esprit luy ayant fait prendre de plus justes mesures, elle semble gouster le bonheur dont elle jouit sans penser plus loin. J'apporteray tous mes soins, Sire, pour l'entretenir dans ces sentimens. Je feray aussy tout ce qui sera possible

pour que le Roy donnant place à chaque chose laisse sa tendresse à la Reine et reste toujours le maistre de son autorité. Si j'y réussis, j'admireray encore davantage Vostre Majesté, Sire, qui sçait mettre les gens, qui ont l'honneur de la servir, en estat de faire par la force de leur zèle et de leur reconnoissance, ce qu'ils ne pouvoient pas attendre de la médiocrité de leur esprit. Je suis avec un tres profond respect et toute la soumission possible

de Vostre Majesté,

Sire,

la très humble, très obéissante,  
très dévouée et très fidelle sujette et servante.

LA PRINCESSE DES URSINS.

*A Barcelonne, ce 27 Novembre 1701.*

**EXTRAIT D'UNE LETTRE DU CARDINAL PORTO CARRERO A LA Pr<sup>e</sup>ce DES URSINS**

*Madrid, 22 de Novembre 1701.*

**A**

... Senora, doy respuesta à la favorenda carta de V. E. de 17 del corriente, con summo gusto por las buenas noticias de la perfecta salud con que queda V. E. . . y con saver la buena salud con que estan sus M<sup>des</sup> (que Dios guarde)... No puedo dejar de confesar à V. E. el dolor y desconsuelo que me assiste, considerando la detencion de S. M<sup>des</sup> en ese principado, tan lejos de la Corte, y en tiempo tan abanzado y riguroso de imvierno, y los perjuicios y menoscabos que precisamente se han de experimentar por esta causa, en los negocios graves y en el real patrimonio...

---

**AU DUC DE NOAILLES**

*Barcelonne, le 6 Décembre 1701.*

Je souhaite trop d'apprendre de vos nouvelles, Monsieur, pour ne me pas appercevoir qu'il y a bien longtemps que Vostre Excellence ne m'a fait

l'honneur de m'escrire. Les ambaras de nostre voyage et les occupations continueles que me donne l'employ penible ou je suis, ne m'ont pas permis de vous en demander plus tost, mais je n'ay pas moins pense pour cela a tout ce qui peut vous faire plaisir. Si les apparences ne sont point trompeuses, je dois croire, Monsieur, qu'on me voit icy avec satisfaction. Tout ce qui depend de moy m'obéit avec une entiere soumission ; les autres, si je l'oze dire, me font leur cour avec empressement, et leurs Majestez me font l'honneur de me temoigner une confiance très grande. Je dois ce petit détail a l'amitié dont vous m'honneurez, Monsieur, et a l'obligation ou je crois estre d'informer Vostre Excellence de tout ce qui me regarde. Leurs Majestez vivent dans une union si parfaite, que les peuples doivent espérer qu'un mariage si heureux les comblera de félicitez. La Reine, qui a infiniment plus d'esprit et de solidité qu'on ne scauroit en supposer dans une princesse si jeune, plait extremement par sa vivacité et par les bontez qu'elle témoigne a ses sujets. Vous connoissez le Roy, Monsieur, et vous devez juger combien sa présence avance ses affaires partout ou il paroist. C'est a S. M<sup>re</sup> seule qu'on doit attribuer l'heureux succes des estats de cette province, puisque les peuples, qui n'estoient pas des mieux disposez dans le commencement, s'efforcent aujourd'huy de donner par leur liberalitez des preuves de leur zèle et de leur entière satisfaction. Apres cet exemple, les bien intentionez et ceux qui connoissent les affaires d'Italie désirent passionement que S. M<sup>re</sup> y aille elle mesme commander son armée. Ce voyage me paroist presque aussy asseuré qu'il est nécessaire. Je vous demande, Monsieur, la continuation de vostre amitié, et je vous supplie de croire que personne n'honneure Vostre Excellence plus parfaitement que

## LA PRINCESSE DES URSINS.

Je ne reçois jamais de lettres de M<sup>me</sup> la duchesse de Noailles qu'elles ne soient remplies de vos louanges : en verité, Monsieur, je commence a etre jalouse de vous, car j'apréende que l'on ne vous aime mieux que moy.

---

## INDICATION DES SOURCES

### MANUSCRITES OU IMPRIMÉES

---

- 1693, 28 janvier, Paris.  
B. N. mmss. ; Coll. du S<sup>t</sup> Esprit, t. C I, f. 455.
- 1695, 7 mai, Vichy.  
B. N. mmss. ; Coll. du S<sup>t</sup> Esprit, t. C I, f. 458.
- 20 décembre, Rome.  
B. N. mmss. ; Coll. du S<sup>t</sup> Esprit, t. C I, f. 237.
- 1696, 9 avril, Rome.  
Archives la Trémoïlle.
- 9 octobre, Rome.  
B. N. mmss. ; f. français 6919, f. 97.
- 1697, . . . . .  
B. N. mmss. ; nouv. acq<sup>on</sup> française, 31 ; f. 172.
- 15 août, Rome.  
B. N. mmss. ; nouv. acq<sup>on</sup> française, 31 ; f. 174.
- 19 août, Rome.  
Archives la Trémoïlle.
- 15 octobre, Rome.  
Archives la Trémoïlle.
- 1698, 20 janvier, Versailles.  
Archives Nationales, O<sup>1</sup> 3716, f. 146.
- 8 avril, Rome.  
Archives la Trémoïlle.
- 4 avril, Rome.  
Affaires Etrangères (Archives), Corr<sup>ee</sup> de Rome, année 1698, n<sup>o</sup> 60.
- . . . . .  
Archives la Trémoïlle.

1698, 17 août, Rome.

Archives la Trémoïlle.

— 17 août, Rome.

Affaires Etrangères (Archives), Corr<sup>ce</sup> de Rome, année 1698, n° 58.

— 26 août, Rome.

Archives la Trémoïlle.

— 26 août, Rome.

B. N. mmss. ; f. français 6919, f. 105.

— 16 septembre, Rome.

B. N. mmss. ; f. français 6919, f. 117.

— 27 septembre, Rome.

B. N. mmss. ; f. français 6919, f. 121.

— 21 octobre, Rome.

B. N. mmss. ; f. français 6919 ; f. 123.

— 11 novembre, Rome.

B. N. mmss. ; f. français 6919 ; f. 125.

1699, 3 janvier, Rome.

B. N. mmss. ; f. français 6919 ; f. 135.

— 14 janvier, Rome.

Archives la Trémoïlle.

— 22 janvier, Rome.

B. N. mmss. ; f. français 6919, f. 141.

— 17 mars, Rome.

B. N. mmss. ; f. français 6919, f. 150.

— 6 juin, Rome.

B. N. mmss. ; f. français 6919, f. 159.

— 7 juillet, Rome.

Affaires Etrangères (Archives); Corr<sup>ce</sup> de Rome; année 1699 ; f. 236.

— 4 août, Rome.

Archives la Trémoïlle.

— 29 octobre, Versailles.

Affaires Etrangères (Archives); Corr<sup>ce</sup> de Rome; année 1699 ; f. 220.

— 7 décembre, Rome.

Archives la Trémoïlle.

— 7 décembre, Rome.

Archives la Trémoïlle.

1700, 8 juin, Rome.

Affaires Etrangères (Archives); Corr<sup>ce</sup> de Rome, t. 414 ; f. 124.

1700, 5 juillet, Versailles.

Affaires Etrangères (Archives) ; Corr<sup>ee</sup> de Rome, t. 414; f. 139.

— 14 juin, Rome.

Archives la Trémoïlle.

— 29 juin, Rome.

Affaires Etrangères (Archives) ; Corr<sup>ee</sup> de Rome, t. 414; f. 165.

1700, 14 août, Rome.

Archives la Trémoïlle.

— 7 décembre, Rome.

Affaires Etrangères (Archives) ; Corr<sup>ee</sup> de Rome, t. 415; f. 330.

— 8 décembre, Rome.

Affaires Etrangères (Archives) ; Corr<sup>ee</sup> de Rome, t. 415; f. 337.

— 27 décembre, Rome.

Archives la Trémoïlle.

1701, janvier, Rome.

Archives la Trémoïlle.

— 3 février, Madrid.

Archives la Trémoïlle.

— 3 mars.

Archives la Trémoïlle.

— 27 mars.

Archives la Trémoïlle.

— 26 avril, Rome.

Archives la Trémoïlle.

— 12 avril, Turin.

Archives la Trémoïlle.

— 14 avril, Turin.

Archives la Trémoïlle.

— 6 juin, Madrid.

Affaires Etrangères (Archives) ; Corr<sup>ee</sup> d'Espagne, t. 84.

— 4 juin.

Archives la Trémoïlle.

— 7 juin, Madrid.

Affaires Etrangères (Archives) ; Corr<sup>ee</sup> d'Espagne, t. 84, f. 135.

— 27 juin, Marly.

Archives la Trémoïlle.

— 28 juin, Marly.

Affaires Etrangères (Archives) ; Corr<sup>ee</sup> d'Espagne, t. 84.

1701, 13 juillet, Marly.

Archives la Trémoille.

— 13 juillet, Meudon.

Affaires Etrangères (Archives) ; Corr<sup>ee</sup> d'Espagne, t. 84.

— 20 juillet, Turin.

Archives la Trémoille.

— 20 juillet, Madrid.

Affaires Etrangères (Archives) ; Corr<sup>ee</sup> d'Espagne, t. 84.

— 29 juillet, Marly.

Archives la Trémoille.

— 7 août, Versailles.

Archives la Trémoille.

— 7 août, Versailles.

Archives la Trémoille.

— 21 août, Versailles.

Archives la Trémoille.

— 7 septembre, Versailles.

Archives la Trémoille.

— 12 septembre.

Affaires Etrangères (Archives) ; Corr<sup>ee</sup> d'Espagne, t. 92, f. 117.

— 30 septembre, Antibes.

Archives la Trémoille.

— 2 octobre, Fontainebleau.

Archives la Trémoille.

— 4 octobre, Fontainebleau.

Archives la Trémoille.

— 12 octobre, Fontainebleau.

Archives la Trémoille.

— 24 octobre.

Affaires Etrangères (Archives) ; Corr<sup>ee</sup> d'Espagne, t. 93 ; f. 119 v°.

— 4 novembre, Figuières.

Affaires Etrangères (Archives) ; Corr<sup>ee</sup> d'Espagne, t. 88, f. 39.

— 14 novembre.

Affaires Etrangères (Archives) ; Corr<sup>ee</sup> d'Espagne, t. 92, f. 263.

— 18 novembre.

Affaires Etrangères (Archives) ; Corr<sup>ee</sup> d'Espagne, t. 92, f. 270.

— 18 novembre, Barcelone.

Archives la Trémoille.

1701, 19 novembre.

Affaires Etrangères (Archives) ; Corr<sup>ee</sup> d'Espagne, t. 92, f. 298.

— 21 novembre, Barcelone.

Archives la Trémoille.

— 21 novembre.

Affaires Etrangères (Archives) ; Corr<sup>ee</sup> d'Espagne, t. 92, f. 309.

— 21 novembre, Barcelone.

Affaires Etrangères (Archives) ; Corr<sup>ee</sup> d'Espagne, t. 91, f. 234.

— 27 novembre, Barcelone.

Archives la Trémoille.

— 22 novembre, Madrid.

Affaires Etrangères (Archives) ; Corr<sup>ee</sup> d'Espagne, t. 88, f. 146.

— 6 décembre, Barcelone.

Archives la Trémoille.

*Nota* : dans les marges, A désigne les archives du ministère des affaires étrangères ; B correspond aux manuscrits de la bibliothèque nationale.





20/30









**RETURN TO → CIRCULATION DEPARTMENT  
202 Main Library**

3858

<b>LOAN PERIOD 1</b>	2	3
<b>HOME USE</b>		
4	5	6

**ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS**

**RENEWALS AND RECHARGES MAY BE MADE 4 DAYS PRIOR TO DUE DATE.  
LOAN PERIODS ARE 1-MONTH, 3-MONTHS, AND 1-YEAR.  
RENEWALS: CALL (415) 642-3405**

**DUE AS STAMPED BELOW**

## **INTERLIBRARY LOAN**

OCT 29 1990

UNIV. OF CALIF., BERK.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY  
FORM NO. DD6, 60m, 1/83      BERKELEY, CA 94720

Orsini

151102

D 281  
O 7  
V 1

233333

